MARS-AVRIL 2018 (764-765) - 11 €

ENTREPRISE,

le retour

MARS-AVRIL 2018/N° 764-765

SOMMAIRE

Jean-Pierre Jouffroy ..... Une

Éditorial

Une exigence dans la France de notre temps : mener la bataille des idées, *Frédéric Rauch* 2

Actualités France/Europe/Monde

Appel pétition SNCF : Dette de la SNCF : l'argent de la BCE pour les services publics, pas pour la finance 4

• Conférence de presse de Laurent Brun 6

Élections européennes :

- L'enjeu européen au cœur de l'alternative politique, *Jean-Marc Durand* 8
- Pour une campagne offensive portée par l'alternative à l'ordo-libéralisme de Bruxelles comme à sa consécration nationaliste, *Bruno Odent* 12

Outre-mer : « L'heure de nous mêmes a sonné » (Aimé Césaire), *Dominique Besson SouBou* 15

États généraux du progrès social : L'argent, un enjeu politique, de pouvoir et de sens, *Frédéric Boccara* 17

Comment renforcer l'action des parlementaires communistes sur les questions de santé après les annonces des ministres E. Philippe et A. Buzin ?, *Jean-Claude Vaslet* 19

Prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu : on entre dans le vif du sujet !, *Jean-Marc Durand* 24

Les dossiers d'*Économie et Politique*

Entreprise, le retour des critères de gestion

Le projet de loi sur l'entreprise (PACTE) : « réparer le lien » entre la « culture du profit » et les Français, *Denis Durand* 28

De la crise de l'entreprise aux nouveaux critères de gestion : tour d'horizon des propositions en présence, *Denis Durand* 33

Sécurité d'emploi et de formation : la construire dans les territoires, *Sylvie Mayer, Hervé Defalvard, Denis Durand* 42

Pour un droit au crédit, *Philippe Lac* 46

Emploi/Entreprises/Luttes

Sortir du chômage de longue durée, la preuve par l'APEC, *Jean-Luc Molins, Marc Cohen Solal* 47

Alstom : la fusion avec Siemens n'est pas encore acquise, *Alain Tournebise* 49

Appel pétition Alstom : Alstom ne doit pas être bradé. Construire une alternative industrielle, écologique, sociale et efficace 50

Industrie : moteur de croissance et d'avenir, Rapport du CESE - Explication de vote, *Frédéric Boccara* 51

Formation et théorie

Marx, le capital et le travail, *Frédéric Boccara* 53

Critique des théories de la régulation salariale. Retour sur les analyses de Paul Boccara, *Jean Lojkine* 56

Notes de lecture

Bernard Friot, *Vaincre Macron* [Denis Durand] 60

Progressistes, la revue scientifique du PCF, n° 19. 63

Adresse postale :
Économie et Politique, 2, place du Colonel-Fabien, 75019 Paris
Rédaction : 01 40 40 13 73
Administration : 01 40 40 13 73
Site Internet : www.economie-politique.org
E-mail : ecopo@economie-politique.org
En cas de changement d'adresse veuillez contacter :
Diffusion et promotion :
Frédéric RAUCH : 01 40 40 13 47
Directrice : Catherine MILLS
Rédacteur en chef :
Frédéric RAUCH
Comptabilité :
Mitra MANSOURI : 01 40 40 13 41
e-mail : mmansouri@economie-politique.org

Conseil de rédaction et de diffusion :
Eric AUBIN, Daniel BACHET, Amar BELLAL, Frédéric BOCCARA, Paul BOCCARA, Jean-François BOLZINGER, Hervé BRAMY, Gisèle CAILLOUX, Sylvian CHICOTE, Marc COHEN-SOLAL, Aurianne COTHENET, Yves DIMICOLI, Denis DURAND, Jean-Marc DURAND, Caroline FERRERA, Jean-Luc GIBELIN, Christophe GRASSULO, Alain JANVIER, Pascal JOLY, Jean-Vincent KOSTER, Marie-José KOTLICKI, Anne LAFAURIE, Claude LARIDAN, Amaury LE BRETON, Jean-Christophe LE DUIGOU, Patrick LE HYARIC, Didier LE RESTE, Jean LOJKINE, Jean MAGNIADAS, Nasser MANSOURI-GUILANI, Nicolas MARCHAND, Clotilde MATHIEU, Fabien MAURY, Catherine MILLS, Alain MORIN, Alain OBADIA, Bruno ODENT, Roland PERRIER, Guillaume QUASHIE-VAUCLIN, Frédéric RAUCH, Denis RECOQUILLON, Jacques RIGAUDIAT, Lydia SAMARBAKHSH, Véronique SANDOVAL, Patricia TEJAS, Alain TOURNEBISE.

Gérant de la publication : Roland Perrier
Commission paritaire N° 0319 K 84443
ISSN : 0424-3218
ISBN : 979-10-90384-42-2
Imprimerie : PUBLIC IMPRIM, 12 rue Pierre Timbaud, BP 553, 69637 Vénissieux Cedex
Publicité-Comédiance : 01 49 22 74 43
5 rue Pleyel - Immeuble Calliope - BP 229 - 93523 Saint-Denis Cedex
Mise en page : Claude Saligny

Éditorial

Frédéric Rauch

UNE EXIGENCE DANS LA FRANCE DE NOTRE TEMPS : MENER LA BATAILLE DES IDÉES

Il n'est plus possible d'y échapper, les cheminots en ont fait la démonstration en pratique.

Pour ouvrir à la concurrence le réseau public ferré, le gouvernement a lancé une campagne idéologique et médiatique en cherchant à enfermer le débat public sur le terrain du statut des agents et du manque de rentabilité des lignes régionales. Les syndicalistes, CGT en tête avec son projet *Ensemble pour le fer*, ont répondu par une campagne d'idées expliquant la perte d'efficacité de la SNCF par le manque d'investissements sur l'ensemble du réseau, en particulier régional, et par les difficultés financières de l'entreprise publique liées à sa dette et à son coût usuraire. Appelant à développer le service public du rail tout en refusant le *statut quo* et le simple maintien des acquis, ils ont fait la démonstration que le développement de l'entreprise publique était hypothéqué avant tout par les 2,7 milliards d'euros annuels de prélèvements financiers sur le résultat de l'activité qui empêche tout investissements nouveaux d'envergure sur le réseau. Et ils ont gagné la première manche de la bataille. Dans les têtes des français, le statut des cheminots ne justifie plus la réforme.

Et si le débat parlementaire laisse croire le contraire, le gouvernement a été obligé de changer de terrain idéologique pour ré-attaquer le service public du rail. Il s'appuie désormais sur une revendication de l'intersyndicale pour poursuivre son offensive, en annonçant une reprise partielle de la dette de la SNCF dans le budget de l'État à hauteur de 35 milliards d'euros sur les 54 milliards de dette totale. C'est une nouvelle victoire dans la lutte, même si ce geste de conciliation apparente est pervers. La Cour des comptes a rappelé que cette part de la dette est déjà inscrite au chapitre de la dette de l'État au sens de Maastricht et la mesure ne s'attaque pas à son coût. Cette « reprise de dette » ne changera donc rien à la situation financière de l'entreprise publique. D'ailleurs Matignon l'a clairement affirmé, ce « geste » de l'État devra s'accompagner d'un effort de productivité supplémentaire des agents. En bref, agents et usagers continueront de subir la pression financière exercée sur la SNCF par le coût de sa dette.

La lutte est donc loin d'être gagnée, mais elle est tout aussi loin d'être perdue. La seconde phase du conflit nécessitera de hausser le niveau de la bataille idéologique en faisant œuvre de pédagogie sur les leviers concrets d'un financement du service public ferroviaire à coût nul pour l'entreprise, comme pourrait le faire la Caisse des dépôts et consignations sur la base de son refinancement à taux zéro par la Banque centrale européenne. C'est d'ailleurs ce qu'a fait la CGT en soutenant la pétition « Dette de la SNCF : l'argent de la BCE pour le service public, pas pour la finance ! » lancée il y a quelques semaines à l'initiative de plusieurs économistes et intellectuels, notamment du PCF, et qui rassemble déjà plus de 5 000 signataires.

Cette bataille d'idées est donc plus que jamais essentielle dans le combat contre la politique de E. Macron, afin d'ouvrir des voies nouvelles de progrès. C'est elle qui peut construire la convergence des luttes et ouvrir une perspective politique à ces luttes.

Pourtant elle manque dans la bataille générale pour des services publics adaptés aux besoins et aux défis du XXIe siècle. Elle manque pour l'hôpital et les EHPAD, alors que la question du service public de santé est la même que celle de la SNCF : mobiliser l'argent des banques pour financer le développement de l'emploi et de la sécurité sociale, et financer les investissements hospitaliers. Elle manque pour unifier la bataille des personnels de santé avec celle des cheminots, et de toutes les luttes dans les services publics. Alors qu'elles ont les mêmes sources : une politique d'austérité qui cherche à répondre à la crise d'efficacité du capital en réorientant la dépense publique et sociale vers les profits financiers ; et qu'elles impliquent les mêmes moyens : la mobilisation de la création monétaire pour l'emploi et le développement des capacités humaines, et la mobilisation de pouvoirs nouveaux pour le faire. Et elle manque aussi pour unifier les luttes dans les services publics avec les luttes dans le privé, alors qu'elles ont la même racine : l'utilisation de la richesse produite dans l'entreprise pour la rémunération du capital ou pour financer le développement des capacités humaines.

Or personne ne peut sérieusement penser aujourd'hui, eu égard à l'état du rapport des forces politiques dans le pays, qu'un rassemblement contestataire de la politique menée par le *Président des riches* suffira à forger une alternative crédible à cette politique. Qu'il puisse constituer un socle pour faire grandir la colère populaire sans doute, mais pas une alternative politique. La multiplication des espaces de rassemblements, quels qu'en soient le niveau, est une impasse si n'est pas traité dans le même temps l'enjeu des contenus de ces rassemblements.

Et cela, E. Macron et consorts le savent bien. Malgré l'arrivée imminente d'une crise financière de très grande ampleur qui l'oblige à aller vite dans les réformes parce qu'elle pointe les contradictions des politiques menées, le désastre à gauche après la dernière séquence électorale qui a traduit en acte l'échec des réponses sociale-démocrates à la crise économique et sociale systémique autant que l'incapacité des forces progressistes de transformation sociale, dont le PCF, à se servir des outils et de la cohérence d'analyse du marxisme vivant pour bâtir les rassemblements politiques, lui laisse un espace de liberté peu commun pour poursuivre le travail de refondation sociale exigé par le Medef et la finance internationale. Après la refonte du code du travail et du cadre institutionnel des politiques publiques, il s'attaque à la refondation de l'entreprise.

Élément essentiel de cette stratégie, la loi PACTE combine une double ambition. D'abord, répondre à la critique grandissante d'une conception de l'entreprise tournée vers les seuls intérêts des actionnaires en promouvant l'idée d'une entreprise comme communauté d'intérêts de ses acteurs afin d'éteindre la lutte des classes dans l'entreprise. Ensuite, porter le plus loin possible l'ambition patronale d'une intégration volontaire des salariés aux logiques de profit de l'entreprise, mais sans leur donner de pouvoirs nouveaux sur la gestion de l'entreprise. Au final, il s'agit de donner un statut politique particulier nouveau à l'entreprise qui en fasse un pivot de la République libérale.

Certes, l'idée n'est pas nouvelle. Mais la volonté d'institutionnaliser ce principe l'est et marque ainsi une volonté de bascule culturelle du pays qui paradoxalement prend appui sur une réalité vécue par les salariés au travers de gestions qui poussent au maximum la flexi-précarité de l'emploi et l'aliénation au travail. Or il ne peut y avoir de réponse progressiste sérieuse à cette visée hégémonique de l'entreprise sur la société sans bataille idéologique sur la logique de fonctionnement de l'entreprise, et tout particulièrement sur les critères de gestion qui lui sont appliqués aujourd'hui par le capital faisant du taux de profit le régulateur de son activité. La loi PACTE oblige a réinscrire dans le débat public l'enjeu d'autres critères de gestion de l'entreprise.

Au fond, la stratégie macronienne de dépassement de « l'ancien monde » exige du mouvement social et progressiste qu'il relève un double défi pour la combattre. Celui de l'unification des luttes sociales sur des objectifs sociaux communs et celui d'une redéfinition du cadre culturel de cette unification, dont la reconstruction de la gauche et la définition de la base théorique de cette reconstruction. Une tâche qui dépasse largement n'importe quel appel à un nouveau « tous ensemble » sans véritables contenus dominé par des ambitions hégémoniques à gauche.

Pour aider les luttes sociales et sociétales, il semble donc essentiel de réhabiliter la bataille des idées et les enjeux de classes au cœur de la reconstruction de la gauche, afin de permettre l'appropriation populaire des leviers tangibles et radicaux par lesquels peut s'opérer concrètement et réellement la transformation sociale, comme par exemple les pouvoirs nouveaux à conquérir et les moyens financiers à maîtriser. C'est vital à la dynamisation des luttes et à leur convergence. Mais c'est aussi la condition d'un rassemblement majoritaire qui permettra de gagner la bataille de la SNCF, celle des services publics et de l'emploi, mais aussi les batailles électorales à venir… C'est-à-dire qui ouvrira des perspectives de transformation sociale effective.

Abonnez-vous !

Appel pétition SNCF

L'appel d'économistes, de sociologues, de syndicalistes et de personnalités diverses que nous publions en ouverture de ce numéro a obtenu des soutiens très divers, parmi lesquels les économistes François Morin, Frédéric Boccara, Alain Grandjean, Laurent Cordonnier, Ulf Clerwall, Valérie Barca, Stan Jourdan... Dans leur diversité, toutes et tous se retrouvent autour de l'idée qu'il est possible de libérer les services publics du poids écrasant des marchés financiers, en s'attaquant au cœur de la construction européenne : la Banque centrale européenne et l'usage qu'elle fait de son pouvoir de création monétaire.
Cela tient à ce que le mouvement pour le service public ferroviaire ne s'en tient pas à une protestation contre le gouvernement. Il exprime un projet, une vision du service public, avec en particulier le document Ensemble pour le fer de la fédération des cheminots CGT.
Nous publions ci-dessous l'intervention de Laurent Brun, secrétaire générale de la fédération CGT des cheminots, à la conférence de presse où l'appel a été présenté, le 9 mai dernier.
L'appel peut être signé à l'adresse suivante : <https://www.change.org/p/g%C3%A9rard-darmanin-dette-de-la-sncf-l-argent-de-la-bce-pour-les-services-publics-pas-pour-la-finance?recruiter=148542030&utm_source=share_petition&utm_medium=copylink&utm_campaign=share_petition>.

Dette de la SNCF : l'argent de la BCE pour les services publics, pas pour la finance !

Le président de la République a annoncé que l'État reprendrait « pour partie, progressivement » la dette de la SNCF à partir de 2020. Cela ne permet pas de répondre aux exigences de développement du service public ferroviaire. En outre, aucun projet réel de développement du transport ferroviaire au service des besoins sociaux et écologiques, des besoins des gens comme des territoires, n'est présenté par le gouvernement.

Il faut libérer la SNCF du coût excessif de la dette. Selon le dernier rapport sur les comptes des transports, sur l'ensemble des dépenses liées au transport ferroviaire en 2016, 2,7 milliards sont allés aux banques et aux assurances, pour l'essentiel en charges financières. C'est presque un tiers de la masse salariale ! Le coût élevé de la dette contractée par le passé sur les marchés financiers (sur 50,8 milliards empruntés par SNCF Réseau, 46,4 milliards l'ont été par émissions d'obligations), et les intérêts qu'ils continuent d'exiger pour les nouveaux emprunts de la SNCF leur permettent de pomper les richesses créées par les cheminots et la SNCF et empêchent son développement (2 % d'intérêts pendant 30 ans, c'est beaucoup !). La reprise de la dette par l'État doit s'accompagner d'une renégociation et d'une conversion en une dette à très long terme et à taux très bas, proche de 0 %, sinon cela reporte la charge sur les contribuables, c'est-à-dire, pour l'essentiel, sur les salariés et retraités. La Caisse des dépôts pourrait être chargée de cette opération pour laquelle, en tant qu'établissement de crédit, elle peut demander un refinancement à la BCE.

Mais il faut aussi financer de nouvelles dépenses pour le service public ferroviaire de voyageurs et de fret : nouveaux investissements dans le matériel et les infrastructures, embauches, R & D… C'est indispensable pour faire face à l'état dégradé des infrastructures, à l'engorgement des transports urbains, à l'engorgement des routes par les poids lourds, à l'arrivée de nouvelles technologies économes en énergie pour lutter contre le réchauffement climatique, au besoin de cohérence entre les systèmes de transports à l'échelle de l'Europe, au besoin de relever le défi des données numériques dans un secteur – les transports ferroviaires – où elles jouent un rôle stratégique, au besoin de consolider le statut des cheminots et même de l'étendre aux salariés du transport routier, aux perspectives de développement de l'emploi et de création de richesses dans toutes les activités liées au transport ferroviaire, dont sa filière industrielle et de services. En outre, ces investissements donneront une impulsion à la demande et à l'activité économique.

Nous pensons que la question du manque de moyens et de financements est ce qui est commun à tous les services publics : l'hôpital, les EHPAD et le système de santé n'en peuvent plus, l'Université est mise en demeure d'organiser la sélection et le tri sélectif, le système éducatif scolaire et secondaire sont asphyxiés, les collectivités locales sont étranglées et leurs services publics, comme ceux de l'État, peuvent de moins en moins faire face. Il faut les sortir de l'étau des marchés financiers.

Il faut de l'argent pour développer ces services publics !

Où trouver les financements ? Au-delà d'une nécessaire contribution fiscale incluant la lutte contre l'évasion et la fraude, arrêtons de livrer notre endettement aux marchés financiers à qui l'État paye plus de 40 milliards d'intérêts par an. La Banque centrale européenne (BCE) injecte dans le même temps des centaines de milliards d'euros sur les marchés financiers. Cet argent ne doit plus aller à la spéculation, aux délocalisations ou aux destructions d'emploi. Si nos services publics bénéficiaient pour leurs emprunts des mêmes conditions que les banques – à qui la BCE prête actuellement 760 milliards d'euros à des taux compris entre 0 % et -0,4 % pour des prêts à échéance de 4 ans – ils auraient les moyens de faire aujourd'hui les dépenses qui leur permettraient de se développer, d'accroître les richesses produites dans le pays, et ainsi de rembourser, progressivement dans l'avenir, une dette rendue utile et efficace. Ils auraient les moyens d'une gestion démocratique, plus proche des usagers pour mieux répondre à leurs besoins et pour réussir la transition écologique. Oui, un euro employé pour les services publics dans ces conditions, c'est un euro efficace !

Le président Emmanuel Macron et son Premier ministre Edouard Philippe doivent mobiliser les institutions financières pour cela. Ce dispositif français serait une première étape ouvrant la voie à la création d'un Fonds de développement économique, social et écologique européen solidaire qui financerait, avec l'argent prêté par la BCE, des projets démocratiquement décidés dans chaque État européen pour le développement des services publics.

Nous souhaitons ouvrir la discussion en ce sens avec tous les pays de l'Union européenne (acteurs sociaux, intellectuels, sociétés civile, forces politiques…) d'autant plus que partout le besoin de développer les services publics est criant.

Dans l'immédiat, nous demandons :

Des négociations autour d'un véritable plan d'avenir pour le transport ferroviaire ;

Un plan d'urgence d'investissement matériel et humain financé à un taux très bas, proche de 0 % par la Caisse des dépôts (CDC) et les banques publiques (BPI France, Banque postale,…) pour les services publics ;

Que la Banque centrale européenne (BCE) appuie ce plan en attribuant à ce pôle public bancaire et pour les services publics une partie des milliards qu'elle crée chaque mois, comme le permet l'article 123.2 du Traité sur le fonctionnement de l'UE, au lieu de les injecter sur les marchés financiers.

Premiers signataires :

Gérard Aschiéri, syndicaliste enseignant, membre du CESE ; **Valérie Barca**, économiste, membre du réseau de recherche sur les chemins de fer Ferinter ; **Corinne Barre**, économiste, professeur de SES ; **Christophe Baumgarten,** avocat ; **Amar Bellal**, enseignant génie civil à l'université de Rennes, rédacteur en chef de *Progressistes ;* **Michel Bilis**, directeur d'hôpital honoraire ; **Frédéric Boccara**, économiste, université Paris 13, membre du CESE ; **Stéphane Bonnéry**, sociologue, université de Paris 8, Saint-Denis, professeur des universités ; **Jean-Jacques Bordes**, consultant ; **Marie-Claire Cailletaud**, syndicaliste, responsable Industrie, CGT ; **Léon Caquant**, économiste, professeur de SES ; **Pierre-Antoine Chedagneau**, étudiant, association Contre-courants, HEC ; **Eve Chiapello**, Sociologue de l'economie, Directrice d'Etudes, EHESS ; **Ulf Clerwall**, économiste ; **Laurent Cordonnier**, économiste, professeur, Université de Lille 1, Clersé, membre des économistes atterrés ; **Viviane Debarges**, infirmière, Membre de la direction de la Fédération CGT Santé et action sociale ; **Claude Debons,** syndicaliste ; **Hervé Defalvard**, économiste, maître de conférences à l'université Paris-Marne la Vallée ; **Alexandre Derigny**, syndicaliste, fédération des Finances CGT ; **Bernard Devert**, syndicaliste, CGT métallurgie ; **Claude Didry**, sociologue, directeur de recherches au CNRS ; **Yves Dimicoli**, économiste, ancien membre du CAE ; **Jean-Michel Drevon**, syndicaliste, Institut de recherches de la FSU ; **Denis Durand**, économiste, codirecteur de la revue *Economie & Politique ;* **Jean-Marc Durand**, économiste ; **Fanchon Durand**, étudiante, association Contre-courants, HEC ; **Arnaud Eymery**, économiste ; **Jean Finez**, sociologue, université Grenoble-Alpes, membre du réseau de recherche sur les chemins de fer Ferinter ; **Sébastien Gasc**, syndicaliste, fédération CGT des Cheminots ; **Nicolas Girault**, étudiant, association Contre-courants, HEC ; **Alain Grandjean**,

économiste ; **Didier Guyot**, consultant, président du groupe 3E ; **Stanislas Jourdan,** Positive Money Europe ; **Thierry Kirat**, économiste, directeur de recherche au CNRS, économiste atterré ; **Jacky Koehl**, maître de conférences à l'université de Lorraine ; **Claude Laridan**, économiste ; **Dominique Launay**, syndicaliste, Membre du CNTE (conseil national de la transition écologique) ; **Didier Le Reste**, syndicaliste, ancien secrétaire général de la CGT Cheminots ; **Valérie Lefebvre-Haussmann**, syndicaliste, Fédération des personnels de la banque et de l'assurance CGT ; **Cécile Lefèvre**, sociologue, université de Paris 5 Descartes, professeur des universités ; **Constantin Lopez**, économiste, professeur de SES ; **Yvette Lucas**, sociologue, CNRS ; **Justine Malle**, réalisatrice ; **Nasser Mansouri-Guilani**, économiste ; **Mireille Martini**, économiste ; **Fabien Maury**, économiste ; **Sandrine Michel**, économiste, université de Montpellier, professeur des universités ; **Catherine Mills**, économiste, codirectrice de la revue *Economie & Politique*, maître de conférences honoraire Paris 1 ; **François Morin**, économiste, université de Toulouse-Capitole, professeur émérite, économiste atterré ; **Laurence Nayman**, économiste ; **Raphaël Ottmann**, étudiant, association Contre-courants, HEC ; **Aline Pailler**, journaliste ; **Yvon Quiniou**, philosophe, professeur en classes préparatoire ; **Frédéric Rauch**, économiste, rédacteur en chef d'*Economie et politique ;* **Jean Riconneau**, président de la commission économique du CCGPF SNCF ; **Isabelle Robert**, syndicaliste, membre du CESE ; **Patrice Rötig**, éditeur, Editions Bleu autour ; **Fabienne Rouchy**, syndicaliste, syndicat national CGT de la Banque de France ; **Daniel Sanchis**, économiste ; **Delphine Serre**, sociologue, université de Paris 5 Descartes, professeur des universités ; **Alexis Spire**, sociologue, CNRS, chargé de recherches ; **Evelyne Ternant**, économiste ; **Jean-Michel Toulouse**, directeur d'hôpital honoraire ; **Elif Deniz Ünal**, économiste et éditrice.

La Fédération CGT des cheminots a répondu positivement à la démarche d'économistes sur la dette car le projet de loi du Gouvernement ne prévoit toujours pas de mesure concrète sur le financement du service public ferroviaire.

Sous la pression de la grève, le Premier ministre a déclaré qu'il ferait des annonces avant la fin du mois au lieu de la fin du quinquennat.

Mais nous constatons que la dette n'est traitée que dans le cadre de la privatisation du système ferroviaire.

Des investissements massifs sont consentis, financés pour une large partie par la SNCF, avant que les conventions régionales ne soient livrées aux opérateurs privés, de manière à leur éviter d'avoir à soutenir ce poids. Je remarque que le bénéfice des compagnies privées ne fera pas l'objet de rétro cession à SNCF Réseau comme c'est le cas pour SNCF Mobilités.

À ce jour, aucune garantie réelle n'est apportée concernant le financement des « petites » lignes.

Sur les LGV, la possibilité que certains opérateurs ne couvrent pas le coût complet de l'infrastructure par les péages tout en réalisant malgré tout du bénéfice, montre que même pour les TGV (qui n'en avaient pas besoin jusque-là) il faudra revenir à une contribution publique assumée par SNCF Réseau.

La bouffée d'oxygène générée par la reprise de la dette est-elle destinée à financer cette socialisation des pertes pour permettre la privatisation des bénéfices ?

De même, la transformation de l'entreprise publique en société par actions impose de respecter les normes d'endettement maximum. C'est donc probablement sous ce flotteur que le Gouvernement placera la nouvelle entité par la reprise d'une partie de sa dette. **Le désendettement vise-t-il donc à rendre possible la première étape de la privatisation qu'est le passage de l'entreprise publique en société par actions ?**

Si l'on croise ces éléments avec le fait que le Gouvernement n'affiche aucun objectif de développement du mode ferroviaire par rapport aux modes plus polluants, on comprend que le sens de la reprise de la dette par l'État est de nourrir l'économie privée.

Nous sommes dans une réforme libérale.

L'appel des économistes à financer les services publics procède, à notre sens, de la démarche inverse qui consiste à chercher à répondre aux besoins des usagers avant tout.

La CGT considère que le désendettement et les financements pérennes doivent servir à répondre à des objectifs ambitieux en matière de développement

du mode, de desserte des territoires, de qualité du service et de haut niveau social pour les salariés.

L'origine de la dette est connue de tous.

Il s'agit essentiellement de choix impulsés par l'État soit dans une logique d'aménagement du territoire avec la construction de LGV, soit de renforcement de la filière industrielle par des commandes aux fabricants de matériels roulants. Aujourd'hui il s'agit des investissements de régénération pour rattraper 40 ans de sous-financement. Cette dette est liée à la politique publique.

L'État doit donc reprendre l'intégralité de la dette.

Mais par ailleurs, le désendettement n'est utile que si l'on tire les leçons du passé.

Le Gouvernement annonce une nouvelle règle d'or qui empêcherait la SNCF de s'endetter pour des investissements non financés. C'est selon nous un contresens. Cela reviendrait à réduire la voilure ferroviaire, alors qu'au contraire une politique publique ambitieuse devrait attribuer les moyens nécessaires aux besoins des prochaines années.

C'est pour cela que la CGT a proposé que le financement de l'infrastructure soit intégralement assumé par l'État, afin d'assurer un rééquilibrage rail-route dans une égalité de financement, tout cela par le biais de l'AFITF qui serait doté d'une ressource fléchée et conséquente (TICPE).

C'est pour cela également que nous regardons avec intérêt les propositions de pôles public bancaire qui permette de financer les investissements à moindre coût.

Le Gouvernement, au travers de la référence à une nouvelle règle d'or, laisse entendre qu'il n'a pas de ressource supplémentaire pour le financement du service public.

Il manque pourtant déjà 3 milliards au système actuel. Plus encore, si on lui attribue des objectifs de développement importants.

Nous avons compris que le Gouvernement voulait atteindre l'équilibre d'ici 2022. Mais nous pensons que ses propositions ne sont pas sérieuses. Il ne veut pas reprendre la totalité de la dette, il y aura donc pas un plein effet de baisse de son coût. Madame Borne expliquait hier que la remise en cause du statut des cheminots ferait économiser 100 millions d'euros, chiffre que nous contestons par ailleurs. Mais vous voyez bien que nous sommes loin des 3 milliards nécessaires. Si l'on rajoute à cela le coût des 600 millions d'investissements supplémentaires pour les nœuds ferroviaires des métropoles, le coût de la remise en cause de la trajectoire des péages TGV inscrite dans le contrat de performance SNCF Réseau-État, le coût d'un passage en société par actions qui renchérira le prix de l'argent, vous comprenez que les organisations syndicales ont de quoi s'inquiéter. Ces approximations sont le signe d'un projet de réforme mal travaillé, purement idéologique.

Et si le Président Macron dit qu'il n'y a pas « d'argent magique », nous voyons bien que le Gouvernement va à nouveau agiter la « solution miracle » de la productivité des cheminots.

À ce titre les masses salariales de SNCF Réseau et SNCF Mobilités représentent 7,4 milliards d'euros, soit 1/3 du chiffre d'affaires, ce qui est dans la moyenne basse des grandes entreprises ferroviaires.

Trouver 1,5 milliard de productivité supplémentaire là-dessus d'ici 2022 est totalement fantaisiste. Cela reviendrait à supprimer plus de 20 % du personnel en 2 ans. Cela aurait par ailleurs un effet désastreux sur la qualité du service public.

L'équation gouvernementale fait donc pour l'instant l'objet d'un 0 pointé en matière de rigueur, de cohérence et aussi de défense de l'intérêt général.

En revanche, nous comprenons que la privatisation de l'activité ou de l'entreprise guide sa démarche.

Or, cela ne profite qu'aux actionnaires.

Citons seulement 3 exemples de ce qui a été volé aux citoyens sur les dernières années :

- France Telecom, privatisé, a versé 26 milliards et 760 millions d'euros en 15 ans à ses actionnaires privés !
- EDF, dont l'État est encore largement majoritaire, a néanmoins versé 3,6 milliards à ses actionnaires privés sur les 10 dernières années.
- GDF, fusionné avec SUEZ pour donner ENGIE, a versé 20 milliards et 680 millions d'euros à ses actionnaires privés en 10 ans.

Enfin les sociétés concessionnaires d'autoroute, ont versé 21,4 milliards de dividendes à leurs actionnaires ces 10 dernières années, soit entre 65 % et 100 % de leur résultat.

Pour ces 4 secteurs, ce sont donc plus de 72 milliards en 15 ans qui ont été ponctionnés sur le bien public.

72 milliards en 15 ans, qui auraient pu servir l'amélioration des services publics de l'énergie, des télécommunications et des transports.

Or aujourd'hui, le service s'est-il amélioré par la privatisation et la concurrence ?

L'État est sollicité pour financer l'investissement pour l'installation de la fibre dans 40 % du territoire sans quoi le progrès exclura une large part de nos concitoyens, le réseau routier est globalement dans un état préoccupant, et les prix de l'énergie explosent dans le même temps qu'on nous dit que l'investissement dans de nouvelles centrales augmentera encore la facture.

Prix, état des réseaux, casse de l'emploi, il n'y a aucun bénéfice pour la collectivité. C'est ce qui fait dire à la CGT « rendez l'argent des privatisations ! » et rendez-nous nos services publics efficaces et socialement vertueux.

Pas question qu'un tel gâchis touche la SNCF et le réseau ferroviaire !

Le plus efficace pour la collectivité, ce n'est ni la concurrence, ni la privatisation, c'est la mutualisation des moyens et la péréquation financière du service public.

Donc, oui au désendettement, oui aux financements pérennes, oui à l'utilisation des institutions bancaires pour amoindrir le prix des investissements, dans cette logique de développement du service public.

Laurent BRUN*

Ce texte a été prononcé en conférence de presse à Montreuil le 9 mai dernier.

* Secrétaire général de la fédération CGT des cheminot.

Élections européennes L´enjeu européen au cœur de l´alternative politique

Jean-Marc Durand

En ces temps où à nouveau on a tendance à prendre les loups pour des chiens, traiter de l'enjeu politique autour de la question européenne implique de ne pas se méprendre tant sur les objectifs que l'on se fixe que sur les moyens pour les atteindre. Il ne s'agit pas de sauter sur sa chaise en répétant Europe, Europe, Europe pour que celle-ci soit aussitôt parée de toutes les vertus ou affublée de tous les maux.
Ce qui va retenir tout particulièrement notre attention s'inscrit dans une double perspective. Celle de la prochaine échéance électorale des élections européennes, en 2019, et celle de la préparation de notre congrès puisque l'Europe est un des 5 chantiers qui sont mis en débat dans la phase préparatoire de notre congrès de novembre.

Traiter des élections européennes, c'est-à-dire de notre positionnement global par rapport à cette échéance implique deux choses.

D'une part dresser un bilan de nos choix électoraux précédents, notamment de l'épisode 2017.

De l'autre préciser le contexte, les enjeux et les objectifs politiques que nous nous fixons.

Mais comment ne pas examiner deux jours après le scrutin en Italie, ce qui se passe en Europe, la situation qui en découle et ses causes ?

Cette analyse sera faite à grands traits, l'objectif étant de souligner les principales caractéristiques de la période.

Après le Brexit, après l'installation de plusieurs ministres d'extrême droite en Hongrie, après la montée des forces de droite extrême en Allemagne, après les élections italiennes qui viennent de mettre en tête une alliance droite et extrême droite et en première place des partis, le parti 5 étoiles (M5S), parti anti-système, qui avec 32 % des voix confirme sa montée en puissance, il est peu dire que ça va mal en Europe et que l'Europe va mal.

Car il faut bien voir que dans les motivations poussant les électeurs à se diriger vers ce type de parti, il y a en toile de fond deux causes : l'Europe telle qu'elle apparaît aujourd'hui et la question des migrants ce qui sur le fond idéologique participe d'une problématique identique. C'est le repli sur soi et c'est aussi en quelque sorte le rejet des solidarités. C'est la traduction plus ou moins claire et consciente que ce qui est imposé aux peuples, que les causes de leurs difficultés de vie quotidienne, proviennent finalement aujourd'hui de choix européens, de choix en dehors d'eux. Ce discours martelé dans les principaux textes des mouvements populistes et d'extrême droite, et qui a, il faut bien le dire une partie de vrai ou tout du moins de réalité vécue, trouve un réel écho parmi les peuples même si les solutions proposées risquent au final de précipiter tout le monde dans un chaos beaucoup plus grand encore.

Ce qu'il y a de sur, c'est que cela ne peut plus durer encore longtemps comme cela, c'est que la construction de cette Europe est à l'opposé de la construction du bien être des peuples, de leur développement, de l'activation de coopérations et de solidarité réelles. Cette construction européenne est une construction ultra libérale au service des marchés financiers. Elle est conçue comme un outil pour mieux soumettre les peuples aux exigences du capital et de sa rentabilité et donc pour les contraindre, les asservir plutôt que de les développer et les libérer.

Elle est l'outil dont les représentants du capitalisme financier ont su prendre la maîtrise pour satisfaire leurs besoins de contrôle, de mainmise et d'organisation d'un espace voué à l'argent et à sa domination.

L'Europe aujourd'hui, bras armé du capitalisme mondialisé, est un espace où règne en maître l'ultra libéralisme. Les traités européens sont des hymnes aux intérêts des multinationales et de la finance.

Pire même l'après crise 2008 s'est traduit par une accélération de la domination des dogmes libéraux. Le recours à l'intervention des Etats a été essentiellement conçu comme un moyen de sauver le taux de profit avec des injections massives de liquidités sur les marchés financiers faisant enfler la dette publique de ces Etats dans lesquels se sont ainsi renforcées les politiques d'austérité, (libéralisations, privatisations, réformes du marché du travail, casse des services publics). En même temps s'affirme un autoritarisme de plus en plus marqué, certes il y a l'exemple de la Grèce jusqu'à la caricature mais chaque Etat membre y est aussi confronté certes à des degrés divers. Il n'y a qu'à voir le contrôle budgétaire instauré sur chacun des Etats, la manière de ratifier les traités commerciaux internationaux comme le CETA et les pratiques politiques quotidiennes d'un Macron, mais aussi d'un Mattéo Renzo il n'y a pas si longtemps en Italie.

Dans un contexte où la crise financière mondiale même si on peut se donner un répi d'un an ou deux, a de fortes chances de se traduire par un nouveau krach boursier encore plus dévastateur que le précédent vu le niveau atteint par la dette publique et privée mondiale (192 000 milliards d'euros, 226 000 Mds de dollars, cela fin 2017), l'Europe loin de contribuer à éviter une telle issue, participe par sa fragilisation (dernière zone économique à sortir de la récession, taux de chômage élevé qui peine à retrouver son niveau de 2007) à accélérer les risques de crise majeure et à plonger les peuples de sa zone dans des difficultés encore plus graves.

C'est sur ce fond que la colère monte parmi les peuples se traduisant pour l'heure par les résultats et les comportements électoraux que je citais précédemment.

Même si ces sentiments sont compréhensibles, ils font l'économie d'une réalité elle aussi incontournable : l'Europe et sa gouvernance ne sont finalement que la traduction de ce que pensent et veulent les dirigeants de chacun des pays européens ainsi que des choix libéraux qu'ils incarnent. De ce point de vue, depuis longtemps la question européenne est bien trop absente des campagnes électorales nationales alors qu'entre le niveau national et le niveau européen, il y a une imbrication de plus en plus incontestable. Cette absence de la question européenne des débats nationaux permet ainsi aux dirigeants de chacun des pays européens de se cacher ou plus exactement de cacher leur propre rôle derrière des décisions européennes semblant venir de nulle part et surtout dont on ne peut identifier les décideurs, alors que ces décideurs c'est le Conseil Européen, c'est-à-dire les Présidents et Premiers Ministres de chacun des pays de l'Union. Des responsables politiques mis en place, élus, par les électeurs-rices de chaque pays de l'Union, ce qui renvoie à la responsabilité de toutes et de tous. Il est compréhensible que chacun-e préfère renvoyer les causes des politiques qu'ils subissent à une nébuleuse européenne plutôt qu'aux responsables qu'ils ont élus. C'est plus confortable mais cela ne règle en rien leurs problèmes.

Par exemple, le rôle et la gestion de la BCE pourrait être totalement différents si le Conseil Européen le décidait. L'indépendance de la BCE qui est certes juridiquement réelle l'est dans les faits beaucoup moins politiquement. Certes le Parlement européen ne peut la contrôler mais les dirigeants du Conseil Européen eux, lui donne le tempo politique à partir des objectifs des marchés financiers qu'ils font leur.

Cela mérite d'être dit et souligné mais pour que cette affirmation soit audible et crédible, elle doit reposer sur une issue alternative claire, précise et mise en débat auprès des peuples. En France, comme ailleurs il y a un besoin urgent d'une telle démarche. Et à mon sens, en ce qui nous concerne, le parti communiste, nous devons jouer un rôle moteur et prendre une place décisive dans ce processus de construction d'une autre Europe.

Ce qui signifie tout sauf s'effacer de la scène politique, c'est-à-dire tout sauf effacer les propositions que nous portons du débat politique. En ce sens impossible de s'exonérer d'un bilan des échéances électorales qui se sont déroulées en 2017 si nous voulons faire un choix lucide pour les européennes. Qu'on le veuille ou non les faits sont têtus. Notre choix à la présidentielle de 2017 a directement parti liée avec notre résultat électoral aux législatives. Et ce résultat tient pour une part significative, déterminante, au fait que nous n'avons jamais été, y compris aux législatives, en capacité d'exposer clairement et nettement notre programme, nos propositions, celles sur Europe, ayant été fantomatiques.

Lors de la prochaine campagne des élections européennes, il y aura un vrai besoin d'affirmer des choix clairs, des visions précises, de mener la bataille idéologique contre Macron, la droite et l'extrême droite mais aussi au sein d'un ensemble politique qui se réclame de gauche.

Les européennes, une nouvelle étape de la recomposition politique

La bourgeoisie capitaliste continue la recomposition de sa représentation politique, au plan européen comme au niveau national. D'un côté les droites se cherchent des voies de rapprochement avec les courants et les forces d'extrême droite qui quant à eux, par exemple en France, travaillent un faciès plus présentable, plus euro-compatible, pour s'assurer un plus large soutien des multinationales et du monde de la finance. Mais dans le camp ultra libéral la bataille est engagée avec l'arrivée sur le devant de la scène comme en France par exemple, de forces telles que

En Marche avec Macron en tête de gondole. Ils ont le privilège pour les tenants du système d'offrir une vision soi-disant renouvelée de l'Europe, n'hésitant pas à s'afficher anti-nationaliste et qui, conscients du rejet de l'Europe actuelle, parle ouvertement de refondation de l'Europe et présentent une offre plus ouverte d'une Europe moderne contre les extrêmes.

Dans le camp de ceux qui se réclament de la gauche, voire d'une gauche de transformation, en France comme dans de nombreux pays de l'UE, la situation n'est pas des plus reluisantes. Il faut dire que le choix du Conseil Européen, de la BCE et du FMI d'écraser Syriza n'a pas contribué à ce que quelque chose de clair surgisse de ce côté-là. Cet épisode a même dramatiquement révélé l'incapacité de la gauche européenne dans toute sa diversité, dont le PCF et le PGE, à bâtir un rapport de force en laissant le gouvernement Tsipras et le peuple grec seuls face à leurs agresseurs au premier rang desquels les conservateurs allemands.

En fait à gauche nous courrons le risque de nous retrouver placés face à un débat qui va se polariser autour de deux questions : approfondissement de l'UE libérale autour notamment d'un renforcement du fédéralisme incarné par Varoufakis mais aussi par Hamon ou nationalisme sur fond de rejet du système et repli identitaire qu'on retrouve dans le plan B de J L Mélenchon. La vision dialectique, spécifique, originale du PCF qui propose dans un même mouvement de rompre avec les traités existants pour en refonder de nouveaux, risque de se retrouver prise dans une sorte de situation inextricable si nous pensions pouvoir être le trait d'union pour faire converger ces deux conceptions.

Une nouvelle fois ce serait nos positions, nos propositions qui en pâtiraient et se dilueraient jusqu'à ne plus en reconnaître une ligne. Donc autant de perdu pour la clarté du débat politique qui doit être mené tant avec le peuple français qu'avec les peuples européens. Et autant de perdu pour le Pcf en termes de visibilité et de reconquête de sa place politique dans le pays et en Europe. Il ne s'agit pas en l'occurrence de défendre une chapelle mais bien de penser la reconstruction d'une politique de gauche en France et en Europe à partir d'objectifs clairs, précis, radicaux et réalistes capables de proposer à chaque peuple une alternative crédible.

Après les élections présidentielles et législatives de 2017, les européennes de mai 2019, prochaines élections à caractère national, sont pour nous et pour le pays un moment très important. La réforme du mode électoral européen, seuil d'éligibilité fixé à 5 % et remboursement des frais de campagne à 3 %, nous permettent d'apprécier la situation différemment. De premières estimations indiquent que pour atteindre les 5 % il faudrait obtenir 1 million de voix. Est-ce hors de notre portée ? Allons-nous à nouveau développer le même discours qu'en 2017 ? Pour passer la barre, avoir des élus, il nous faut nous agglomérer avec d'autres. Je voudrais simplement préciser que si nous allions avec La FI, au mieux nous pourrions ambitionner une place de numéro 7 sur une liste commune. Avec Hamon ce ne serait pas le même étiage car il n'avait fait que 6 % à la présidentielle, mais vu la faiblesse extrême de son influence actuelle dans le pays, nous retrouver N° 4 sur une liste commune avec lui ne nous assurerait pas forcément plus d'avoir ne serai-ce qu'un élu. Et aux législatives dans un des pires contextes possibles, nous avons quand même fait plus de 600 000 voix.

Dernière considération politico-stratégique. E Macron souhaite faire des élections européennes une nouvelle étape de la recomposition du paysage politique français. Il a déjà lancé une offensive politique visant l'élargissement de sa base électorale au centre à partir d'un clivage (modérés/extrême ou nationaliste contre pro européens) qu'il manie très habilement. Mais il souhaite aller plus loin en ambitionnant d'éradiquer toute possibilité d'alternative crédible de gauche en France et en Europe. Pour cela, il désigne clairement ses adversaires. Ce sont ceux qu'il présente comme des adversaires de l'Europe qui sont pour le repli et contre l'ouverture et qu'il classe comme extrêmes, à savoir le FN et la FI.

Dans ce contexte, il est essentiel que nous, Pcf, puissions faire la différence, occuper l'espace de l'alternative radicale réelle et pour cela il nous faut donner une véritable visibilité aux propositions originales communistes, à notre vision d'une Europe des peuples, émancipée de la domination des marchés financiers jusqu'au dépassement du capitalisme vers une nouvelle civilisation.

Enjeu de pouvoir majeur la construction européenne actuelle avec ses institutions d'inspiration néolibérale : monnaie unique, BCE indépendante de tout contrôle démocratique sont des instruments de la domination du capital, de l'austérité salariale et budgétaire se traduisant par de graves répercussions sur les peuples : chômage, précarité, pauvreté, dégradation des services publics. Elle est un point d'appui important du capitalisme mondialisé, dune mondialisation qui met en concurrence, qui exclut, qui génère un peut partout des conflits majeurs.

C'est une des causes essentielles de la résurgence et de la montée des nationalismes. C'est pourquoi il nous faut une perspective politique reposant sur un vrai projet de transformation sociale afin d'ouvrir d'autres voies de passage dans un carcan européen qui ne cesse de se resserrer. Comment changer le monde sans changer l'Europe et comment ne pas percevoir qu'il y existe un lien ténu entre changement en France et changement en Europe et vice et versa. L'Europe est un enjeu central pour de nouvelles politiques à la fois dans chacun de ses pays membres et au niveau mondial afin de proposer une autre conception des relations internationales tant sur en matière social, économique et agricole, qu'au plan de l'écologie et de l'action pour la paix.

Notre ambition c'est au plan européen comme national de donner corps à des objectifs sociaux de haut niveau. Pour atteindre un tel but, il faut mobiliser les moyens financiers et construire les pouvoirs nécessaires. Voilà pourquoi il y a besoin d'une campagne autonome du PCF avec ses candidats-es sur une liste ouverte mais toutes et tous fermement décidés à mener campagne sur fond d'une orientation générale mettant clairement en avant les enjeux de classe. Voilà pourquoi dans le débat qui ne manquera pas de s'ouvrir lors de la campagne électorale, il faut un parti qui parle clair sur la sortie de l'euro, un parti qui porte une vision internationaliste nouvelle, un

parti qui se prononce pour une Union en Europe des peuples et de nations libres, souverains et associés, un parti qui aspire précisément à une France libre dans une Europe solidaire. Un parti qui propose une autre vision que celle d'un plan B qui conduit dans les faits à opposer la construction du rapport de force au niveau national à la constitution d'un rapport de force au plan européen alors que ceux-ci sont étroitement associés. Un parti qui propose de vraies ruptures avec l'existant en France et en Europe et dans le monde.

Notre objectif doit également être de construire les bases d'un rassemblement au plan européen des forces progressistes jusque dans le parlement et cela ne peut se faire sans propositions concrètes donnant corps à un contenu alternatif. C'est le meilleur moyen pour créer un groupe parlementaire efficace de la gauche alternative européenne. Qui mieux que nous peut porter des propositions d'une telle nature ? Ce n'est pas nous raconter des histoires ni nous faire gonfler les chevilles. C'est tenir compte de la réalité des forces de gauche de transformation en Europe. Voilà à cette fin les pistes, les propositions que nous pourrions mettre en débat dans la compagne des élections européennes :

1. Nous aspirons à une Europe au service des êtres humains et non des capitaux financiers.

• Une Europe qui contribue à sécuriser l'emploi et la formation pour toutes et tous au lieu de rejeter des millions de salariés sur le marché du travail au gré des stratégies des multinationales et d'organiser le dumping social en opposant les travailleurs entre eux.

• Une Europe agissant pour l'égalité femme/hommes, contre les violences faites aux femmes, pour le droit des femmes à maîtriser leur corps (IVG).

• Une Europe qui aide à répondre au besoin de nouveaux services publics dans les transports, l'énergie, la santé, l'éducation, la recherche, la sécurité, la justice au lieu de les étouffer sous l'austérité budgétaire.

• Une Europe pour réussir la transition énergétique et écologique.

2. Nous voulons une Europe de la démocratie et des coopérations et non une Europe des dominations et de l'autoritarisme.

• Une Europe où les exigences des marchés financiers cessent d'enfermer les politiques nationales dans le carcan de l'austérité sous la férule d'une banque centrale indépendante de tout pouvoir démocratique.

• Une Europe où les citoyens exercent davantage de pouvoirs, depuis l'entreprise jusqu'au niveau national et aux institutions européennes, avec une réduction des prérogatives de la Commission et du Conseil et un renforcement des pouvoirs du Parlement européen et des Parlements nationaux.

3. Nous ambitionnons une Europe ouverte aux coopérations avec le reste du monde, agissant pour la paix et pour le co-développement.

• Une politique hospitalière envers les migrants, mettant en oeuvre les moyens de rompre avec l'Europe forteresse.

à la place des traités de libéralisation des échanges (TAFTA, CETA…), agir pour un traité de maîtrise du commerce international pour une autre mondialisation ayant pour but le développement partagé de toute la planète.

• Une nouvelle politique agricole commune pour sécuriser l'alimentation, bien commun de l'humanité ;

• Une politique internationale qui s'affranchisse de l'OTAN combattant le projet de défense européenne, pour un Helsinki 2 !

• Une alliance avec les pays émergents et en développement pour remettre en cause l'hégémonie du dollar, avec une monnaie commune mondiale pour financer le co-développement.

4. Nous voulons engager dès à présent le combat pour conquérir les moyens financiers, atteindre les objectifs sociaux et écologiques répondant aux attentes des citoyens.

• Une mobilisation de la formidable puissance de création monétaire de la BCE (2 500 milliards de titres achetés depuis trois ans sur les marchés financiers) pour financer le développement des services publics, à travers un Fonds de développement économique, social et environnemental européen finançant des projets démocratiquement décidés dans chaque pays et répondant à des critères précis d'efficacité sociale. À l'appui de la campagne pour l'élection du Parlement européen, nous lançons dès maintenant une pétition citoyenne pour que le gouvernement français prenne l'initiative de porter cette proposition à Bruxelles et à Francfort.

• Une politique monétaire réservant les refinancements privilégiés (taux d'intérêts nuls ou inférieurs à zéro) aux crédits qui favorisent la sécurisation de l'emploi et de la formation et la création de valeur ajoutée dans les territoires, et pénalisant au contraire tout financement bancaire des opérations spéculatives et financières. Dans ce cadre, une autonomie nouvelle des banques centrales nationales est nécessaire pour sélectionner les crédits bénéficiant de ces refinancements privilégiés.

• Plus de moyens aux administrations fiscales et des pouvoirs nouveaux aux salariés dans les entreprises pour combattre l'évasion fiscale.

• Une harmonisation fiscale visant l'efficacité économique et la justice sociale.

Élections européennes : pour une campagne offensive portée par l'alternative à l'ordo-libéralisme de Bruxelles comme à sa consécration nationaliste

Bruno Odent

L'élection européenne de 2019 revêt un enjeu crucial. Pour le Parti communiste français (PCF) il ne faut pas se cacher qu'il peut être existentiel. Reculer devant les populismes serait mortel. Le PCF ne s'en sortira qu'en faisant la clarté, en affichant sa différence. Il n'y va pas que de lui mais de l'avenir du mouvement progressiste français. Cela passe par une campagne des élections européennes, capable d'entraîner une mobilisation inédite. Avec des partenaires dont les énergies et les ressorts sont aujourd'hui sous-utilisés, passés à l'arrière-plan dans un débat médiatique friand de raccourcis démagogiques ou (et) politiciens.

Les communistes doivent jouer de leurs propositions originales pour alimenter une dynamique d'ensemble, ouverte, fondée sur une alternative européenne de progrès et de coopération. Ce choix vise une vraie refondation de l'UE et s'oppose résolument à une dislocation, forcément synonyme de régressions. Ce qui suppose de porter très haut les valeurs et les atouts du PCF. En plaçant sur le même plan ses combats, antilibéral et antinationaliste.

Il ne s'agit pas seulement d'exprimer des positions de principe et des valeurs fondamentales que les communistes ont su porter durant leur histoire. La fusion de ces engagements (de l'antilibéral avec l'antinationaliste) est cruciale au stade actuel de l'évolution de la mondialisation capitaliste pour faire grandir les alternatives révolutionnaires qui arrivent à maturité.

L'acuité de l'affrontement de classe croise la montée des périls liés à une tentative d'adaptation national-libérale qui menace l'Europe de dislocation. Quand la soumission aux logiques de puissance et de concurrence gagne toujours plus de terrain contre celles du partage et de la solidarité, quand la célébration du génie individuel entrepreneurial va de pair avec celle du repli identitaire, quand l'unilatéralisme revendiqué de la première puissance mondiale sape le multilatéralisme de l'ONU et s'efforce de torpiller toute idée de coopération échappant au marchandage d'un deal du fort au faible.

Une banalisation des nationalismes est en marche

La fuite en avant dans l'édification d'un système ordo-libéral dominé par Berlin reste l'option majoritairement privilégiée par les classes dominantes du continent. Mais elle est confrontée à un rejet populaire croissant, instrumentalisé par les démagogues de l'extrême droite. Il n'est qu'à considérer les progressions que les partis de cette obédience ont enregistrées partout en 2017 dans des scrutins majeurs : en seconde position aux législatives des Pays-Bas, au deuxième tour de la présidentielle française, capable d'entrer en force au Bundestag allemand, de bouleverser le paysage politique transalpin et même de se tailler un poids considérable avec des ministères régaliens clés au sein d'une majorité droite/extrême droite à Vienne.

Une préoccupante banalisation de ces forces nationalistes est en marche. Elle s'illustre par le silence ou

même la complaisance dont elles bénéficient dans les medias ou de la part des formations politiques dominantes. Le phénomène est au moins aussi révélateur d'une usure politique et éthique des partis « traditionnels » que de leurs convergences croissantes avec ces forces nationalistes sur le respect de l'orthodoxie libérale. Les classes capitalistes, placées sur la défensive, lorgnent de plus en plus sérieusement sur l'option national-libérale, la tenant encore en réserve mais n'en excluant plus l'usage.

Il est ainsi de plus en plus difficile de faire passer pour une simple parenthèse l'arrivée d'un président nationaliste à la Maison-Blanche. Et d'ignorer combien Wall Street et une bonne partie des milieux dirigeants US sont en train de passer au stade d'une expérimentation franche du national-libéralisme avec Donald Trump, en dépit des multiples travers du personnage. Tout comme le font, sur le vieux continent, les classes dirigeantes polonaises, hongroises, tchèques ou slovaques.

Ce serait donc un terrible contresens, la pire des erreurs de diagnostic que de considérer l'hostilité à « l'establishment » formulée par les populistes de la mouvance nationaliste comme un premier pas antisystème. Quand, totalement soumis aux logiques capitalistes, ils ne cherchent qu'à en renforcer une mythique efficience nationale, y compris en s'appuyant sur des méthodes très autoritaires qui vise à saper toujours plus dangereusement la démocratie, la justice ou (et) les acquis sociaux.

De la même façon les succès de ces forces ne traduisent en rien une mise en cause du modèle capitaliste qui régit l'Union Européenne. Ils sont tout l'inverse : un aboutissement, une consécration de sa loi du plus fort[1]. Les formats monétaristes et libéraux, la concurrence débridée sur le marché mondial ou européen sont au cœur des stratégies de Trump et de ses semblables européens.

Les périls de la fuite en avant « macronienne »

Le modèle ordo-libéral ne saurait se faire passer pour un « moindre mal », lui qui constitue une machine à fabriquer du nationalisme. Et l'alternative à l'euro-libéralisme que prétendent incarner les nationalistes, ne résiste pas à l'examen de leurs programmes ultralibéraux. Le culte invoqué du bon vieil état-nation est une pure légende. Elle se nourrit toujours d'un passé glorifié en ignorant les évolutions globales et celles de la société moderne. Ce qui permet d'évacuer les immenses besoins de changements qui se font jour. Comme un usage élargi des technologies numériques ou un développement inédit des services publics pour qu'ils bénéficient réellement au plus grand nombre. Ce qui suppose de stimuler les solidarités et la coopération dont une UE refondée pourrait être le vecteur.

La xénophobie est la constante essentielle des forces nationalistes, leur mobile clé. Et leur besoin de surenchérir sur ce thème ne va cesser de grandir. Tant il s'agira pour elles d'amplifier les vindictes, les rejets et les haines identitaires, de trouver les boucs émissaires (l'étranger, le réfugié, le musulman etc.), pour créer un écran de fumée sur leurs soumissions aux ressorts libéraux les plus convenus ; comme pour masquer leur alignement sur une logique monétariste qui requiert une discipline de fer et des « sacrifices sociaux ».

Une Europe de la coopération et de nations associées est indispensable à l'heure où Donald Trump fourbit ses armes dans la guerre économique (big bang fiscal US engagé fin décembre 2017, offensive douanière contre la Chine début 2018). Le président étasunien avance sur une stratégie qui place ouvertement le multilatéralisme comme la dislocation de l'Union Européenne dans son collimateur, afin de renforcer la domination ébranlée de l'empire US et de ses multinationales.

L'UE et la France ne résisteront pas à cette offensive en pratiquant une fuite en avant « macronienne » dans les réformes de structure ordo-libérales[2]. S'arrimer sur ces choix-là, c'est se condamner, à terme, à dévaler une pente autoritaire et fédéraliste qui déboule aussi surement, au plan hexagonal, sur une plongée vers la régression nationaliste qu'au plan mondial, sur un renforcement de la domination des forces du capital et de l'impérialisme étasunien.

Le préoccupant choix stratégique de Jean-Luc Mélenchon

Se montrer à la hauteur de des responsabilités dans ce lourd contexte, c'est se montrer capable d'orchestrer la mobilisation de tous les progressistes de l'UE. Leur campagne des européennes prendra une dimension cruciale, voire vitale, pour l'avenir du continent et de chacun des pays membres. Elle ne saurait souffrir la moindre complaisance à l'égard de la mouvance nationaliste. Sous peine de sombrer dans l'inconsistance et de renforcer la crédibilité du courant national-libéral.

À ce titre, en France, la stratégie d'un Jean-Luc Mélenchon est plus que préoccupante. Désireux d'évidence de « draguer » une partie de l'électorat protestataire influencé par la droite et l'extrême droite nationales, il puise dans l'argumentaire d'un François Asselineau, partisan du frexit, pour déplorer que la France ait un solde négatif auprès de l'UE qui la conduit à verser quelques 8 milliards pour financer « les ponts roumains ou les autoroutes baltes. »[3] Et de renvoyer de façon explicite et assumée, au fameux « I want my money back » de Margareth Thatcher dont la position de repli, fondée sur le dogme monétariste qui interdit formellement tout versement solidaire dès lors que l'on s'éloigne, chez soi, de l'équilibre budgétaire.

Outre-Rhin l'Alternative pour l'Allemagne (AFD), le tout jeune parti d'extrême droite qui vient d'entrer au Bundestag, s'est construit sur une logique monétariste analogue. À son lancement en 2013 il a prospéré sur le refus de toute « Union de transfert » exigeant un germanexit : c'est-à-dire le retour à un Deutsche Mark plus fort que l'euro actuel. Les nationalistes allemands y voient le moyen de renforcer la domination des groupes germaniques sur le grand marché européen en leur fournissant, grâce à la monnaie nationale restituée (ou à un « euro du nord ») une force de frappe capitalistique décuplée. Et ils veulent empêcher le moindre versement solidaire, disqualifié comme une « prime au laxisme », vers la Grèce et les zones les moins développées du continent.

1. *Europe, état d'urgence, La régression nationaliste consécration de l'ordo-libéralisme*, Bruno Odent, Le temps des cerises, 2016.

2. « Le national-libéralisme et l'Europe », Bruno Odent, *La Pensée*, décembre 2017.

3. Interview de Jean-Luc Mélenchon au quotidien *Les Échos* du 11.12.2017.

La démarche de Jean-Luc Mélenchon qui s'empare ouvertement de certains des thèmes revendiqués par les nationalistes, n'est pas seulement dommageable dans sa dimension politicienne. Elle donne, sur le fond, du crédit à des nationalistes, prêts à rajouter un dumping monétaire (sortie de l'euro) aux dumpings social, fiscal et environnemental déjà en cours.

Pour que les partisans de « base » de la France Insoumise, les progressistes français ne se retrouvent pas piégés par cette manœuvre à très haut risque de l'ex ministre de François Mitterrand, le besoin d'une clarification politique émerge. Celle-ci passe forcément par l'affirmation aux prochaines européennes d'un PCF et d'une force de gauche aussi résolument antilibérale qu'antinationaliste. Selon une cohérence maximum puisque, on l'a vu, ces deux combats sont si voisins qu'ils peuvent être « fusionnés ».

C'est dire combien il est crucial pour le PCF d'aborder le scrutin de 2019 avec la plus grande autonomie à l'égard de Jean-Luc Mélenchon. Ses atouts et ses propositions, souvent sous-utilisés dans la période récente, doivent être d'autant plus largement déployés qu'ils constituent aussi ses meilleurs arguments pour rassembler.

Le PCF ne gagnera pas seulement sur sa détermination à ne rien lâcher à gauche sur le rejet du nationalisme. Mais en faisant une démonstration de ce que les peuples français et du vieux continent auraient à gagner de la mise en œuvre d'une solidarité européenne concrète. Il est plus urgent que jamais de faire vivre des propositions et des exigences de transformation de l'UE.

Parmi ces propositions, citons en quelques-unes parmi les plus saillantes à travailler et à développer avec d'autres :

– L'appel à transformer le « quantitativ easing » de la Banque centrale européenne (BCE). Pour financer avec les crédits gratuits que la BCE déverse aujourd'hui sur les marchés financiers (30 milliards d'euros par mois début 2018 après 60 milliards en 2017) les investissements indispensables dans les services publics, la recherche, la lutte contre le réchauffement climatique. Et en soutenant tout particulièrement les pays aujourd'hui les plus exsangues de la zone euro comme la Grèce. La création d'un fonds ad hoc de développement social et environnemental européen comme relais pourrait permettre de réagir immédiatement et donc de répondre à l'urgence sans avoir à attendre un hypothétique changement de statut de la BCE.

Un appel lancé en France sur ce thème pourrait être largement relayé dans nombre d'autres pays, membre de la zone euro (comme l'Allemagne) ou de l'UE (Italie, Espagne, Portugal, Irlande).

– Une pétition contre le dumping social et fiscal pourrait constituer également un outil d'action majeure au sein de toute l'UE. En lien avec des propositions communes pour harmoniser vers le haut les droits sociaux et l'instauration d'un véritable SMIC européen. On peut trouver là encore d'immenses convergences (et pourquoi pas des grands meetings communs) avec les forces de gauche antilibérales et antinationalistes d'Europe. Et non des moindres sans doute avec le labour du britannique Jeremy Corbyn. Comme l'illustra la forte présence de ses représentants au forum européen de Marseille en novembre 2017.

– Il faudrait également approfondir un travail commun avec les associations de défense des droits des migrants. Et pourquoi ne pas proposer à l'une de ses figures françaises de « candidater » en position éligible sur la liste présentée par le PCF.

– Le combat contre les démontages des codes du travail peut constituer également un socle de rassemblement des gauches antilibérales et antinationalistes. Si l'on prend bien soin de s'appuyer sur des perspectives alternatives fortes (comme le souhaitent, par exemple, de plus en plus ouvertement nombre de syndicalistes allemands qui ont fait la douloureuse expérience « Hartz » et ne veulent plus s'en laisser compter par le SPD au plan politique, singulièrement quand il s'englue dans une nouvelle grande coalition avec la CDU d'Angela Merkel.

On peut passer à l'offensive et changer radicalement de logique en branchant les réformes non plus sur les intérêts du « happy few » capitaliste mais sur celui de l'immense majorité des citoyens. Il s'agit de répondre aux besoins, partout aussi objectifs que lancinants, de sécurisation des parcours professionnels et de promotion des formations tout au long de la vie. Il s'agit, en même temps, d'aller au devant des aspirations diffuses des mêmes citoyens à une nouvelle qualité de démocratie au sein de laquelle ils puissent eux, qui sont à la fois le plus grand nombre et les premiers concernés, piloter souverainement leur avenir économique comme celui de leur entreprise et en finir avec une soumission d'un autre âge.

Outre-mer : « L'heure de nous mêmes a sonné » (Aimé Césaire)

Dominique Besson SouBou

2018 : une année qui marquera très probablement l'histoire des outre-mer. Notamment par le référendum d'autodétermination prévu en Nouvelle-Calédonie, en octobre ou novembre. Ce scrutin doit permettre aux Calédoniens de se prononcer entre d'une part, le maintien du « Caillou » dans le « giron français », ou d'autre part « l'obtention de son indépendance », et autrement formulé son accession à la pleine souveraineté. Une occasion de s'interroger sur le rapport que nous, communistes, avons sur les « anciennes colonies » françaises.

La Nouvelle Calédonie, depuis les accords de Nouméa, est entrée dans un processus de décolonisation progressif. L'État français vit ainsi un événement totalement inédit depuis Djibouti en 1977 et Vanuatu en 1980 : la possible indépendance d'une ancienne colonie.

Car il s'agit bien de décolonisation : cela figure dans le préambule de l'accord de Nouméa : « Le passé a été le temps de la colonisation. Le présent est le temps du partage, par le rééquilibrage. L'avenir doit être le temps de l'identité, dans un destin commun. »

À quelques mois du prochain congrès, le PCF ne devrait-il pas s'interroger sur les évolutions que connaissent les outre-mer et tout particulièrement la Nouvelle Calédonie ? Non pour donner une quelconque ligne directrice, mais pour prendre la mesure d'un passé, d'un présent et d'un avenir. L'évolution de la Nouvelle-Calédonie signifie-t-elle la fin du droit commun ?

N'avons-nous pas à réfléchir, en 2018, sur ce qu'impliquent ce côté « un et indivisible » de la France, en prenant garde de ne pas confondre « un » et « uniformité » ? Pourquoi tant de frilosité de la part des communistes, lorsqu'il s'agit de se positionner sur les demandes récurrentes des outre-mer ? À savoir celles de plus de responsabilités, plus de compétences et de pouvoirs ? En quoi l'octroi de nouvelles responsabilités confiées aux collectivités d'outre-mer (au sens générique du terme) serait-il synonyme d'anarchie ou de remise en cause d'une « unité » nationale ?

Devons-nous rester sur les positions prises par les élus communistes, dont la prudence s'est notamment affirmée lors de la révision constitutionnelle de 2003 ? Une abstention résolue des élus communistes sur les alinéas de l'article 73 de la Constitution. Alinéas qui donnent aux ex colonies françaises de Guadeloupe, Martinique, Guyane, la possibilité d'édicter leurs propres lois et règlements dans un champ très encadré, et afférant à des compétences qu'elles exercent déjà ? [1]

Aimé Césaire, comme Paul Vergès, dénonçaient cette fâcheuse habitude des pays européens (et colonisateurs), notamment la France, à faire pour les outre-mer, à penser à leur place. Aujourd'hui, cette volonté d'émancipation traverse l'ensemble des outre-mer. Et qui plus est, provient des partis de droite comme de gauche.

S'approprier une histoire commune

Pouvons-nous continuer à légiférer, à penser, comme si la République n'était que le territoire hexagonal ? N'est-il pas temps de changer de logique ? N'est-il pas temps de décoloniser nos mentalités ?

Nous ne pouvons le faire que si, préalablement, nous nous attachons à reconnaître notre histoire, avec ses périodes esclavagiste et coloniale. Sommes-nous prêts à admettre, dans nos analyses et comportements, le choc, le traumatisme vécus par les peuples (peuples, pour reprendre la terminologie contenue dans la Constitution de… 1958) des outre-mer ?

Et donc non seulement d'assumer notre histoire, avec ses périodes d'esclavage et de colonisation, ce qui serait déjà un premier pas, mais aussi aller au-delà. Arrêter d'écrire une histoire qui se centre exclusivement sur l'Hexagone, oubliant « les confettis de l'Empire », « les danseuses de la République », ces territoires qui « coûtent cher à la France », ces « anachronismes de l'histoire contemporaine ».

Oui, l'appropriation par tous d'une histoire COMMUNE est indispensable, mais cela restera une histoire mutilée tant que chacune et chacun ne s'y sera pas reconnu. Quand admettrons-nous, par exemple, que l'histoire coloniale de la France ne s'arrête pas en 1962 (fin de la guerre d'Algérie) ?

1. La Réunion n'est pas concernée par ces dispositions, à cause de l'alinéa 5 de ce même article.

N'est-il pas l'heure d'envisager les outre-mer autrement que dans une vision totalement désuète : la dispersion, sur les trois océans, de quelques millions de personnes, loin de « la mère patrie ». Des femmes et des hommes dont on ne parle que lorsqu'il y a des éruptions volcaniques… ou sociales. Ou lors de la visite de présidents de la République.

Appropriation d'une histoire commune et décolonisation de nos mentalités. Mais les habitudes ont la vie dure. On entend encore parler, y compris dans la sphère communiste, des « DOM-TOM ». Les deux mots liés par un trait d'union, histoire de renforcer une similitude qui n'a d'ailleurs pas lieu d'être. Il y a 11 entités, et aucune n'est identique à l'autre. Et qui plus est, les TOM n'existent plus depuis la réforme constitutionnelle de 2003.

Le PCF ne devrait-il pas prendre sa place dans ce travail de décolonisation de la société, des mentalités françaises ?

Décoloniser les mentalités

Les rapports entre le PCF et les outre-mer ne se baseraient-ils pas sur des supposés ? Une petite histoire qui couvrirait d'un voile pudique la (dure) réalité des choses ? À titre d'exemple, la raison réelle de la rupture entre Aimé Césaire et le PCF. Cette cassure vient de la prise de position de Guy Mollet ; les pleins-pouvoirs lui avaient été donnés ; ils serviront à l'accroissement de la répression au Maghreb.

Dans sa lettre de démission du PCF (24 octobre 1956) destinée à Maurice Thorez alors secrétaire général du PCF, Aimé Césaire fustigeait un parti communiste qui « porte encore les stigmates de ce colonialisme qu'il combat », un « communisme français » qui cherche à s'imposer aux peuples colonisés. Dont les départements et collectivités d'outre-mer français.

Ce que voulait Césaire, c'était que « marxisme et communisme soient mis au service des peuples noirs, et non les peuples noirs au service du marxisme et du communisme ». Est-on sûr que, aujourd'hui, nous n'appliquons pas la même dialectique ?

Certes, le PCF participe aux semaines de la décolonisation. Par exemple, il a signé l'appel « Contre toutes les formes de colonialisme et de racisme » lors du rassemblement du 19 mars 2017, appel qui comportait cette phrase : « Pour la décolonisation et les droits politiques, économiques, sociaux et culturels des dernières colonies françaises, en Kanaky, Polynésie, dans les Caraïbes et l'Océan indien ».

Mais est-ce une simple déclaration de principe ? Y a-t-il eu des réflexions, des analyses, des recherches sur ce que cela signifie ?

Que mettons-nous dans ces mots si souvent jetés là, comme un dogme : « les outre-mer sont une chance pour la France et pour l'Europe » ? N'y aurait-il pas lieu également de se demander comment rompre avec une société postcoloniale qui organise – ou maintient – l'inégalité institutionnelle ?

Un néocolonialisme mondial

Ne devrait-on pas réfléchir à ce qu'est aujourd'hui la République ? Une République qui voit des populations parler différentes langues ? Pratiquer d'autres cultures ? Ne devrait-on pas s'interroger sur la question de la multiculturaliste, l'interculturalité ? Ou pourquoi pas, comme le disait Paul VERGES en parlant de La Réunion de « l'interculturalité » ?

Les outre-mer sont sortis du statut colonial, mais le néocolonialisme y est omniprésent. Car l'ex puissance coloniale maintient, par des moyens détournés, la domination (économique, culturelle, etc.) sur ses anciennes colonies. Ce sont les politiques commerciales, économiques et financières qui permettent ce contrôle. Le système néocolonial repose sur les transfert des fonds publics envoyés dans les outre-mer pour y être transformés en profit pour des sociétés privées. Une grande opération de recyclage.

Le terme néocolonianisme ne pourrait-il pas aussi qualifier les politiques d'institutions financières internationales comme la Banque mondiale, le Fonds Monétaire International ou le G8 ? Par leur choix d'accorder ou non des prêts ou des aides économiques, elles contraignent les pays pauvres à prendre des mesures structurelles qui accroissent la pauvreté tout en favorisant les intérêts financiers des pays riches et des multinationales.

Autrement dit, la mondialisation ne serait-elle pas une nouvelle forme de colonisation ?

États généraux du progrès social : Propositions communistes pour dynamiser les lutes sociales

Le 3 février dernier, le PCF initiait les États généraux du progrès social. Plus de 1000 personnes sont venues assister et participer aux cinq débats publics organisés simultanément dans plusieurs villes d'Ile-de-France. Les économistes communistes sont intervenus sur chaque thématique abordée par ces débats (argent, travail et emploi, industrie, services publics, logement), en développant les éléments de propositions du PCF permettant d'appuyer les luttes sociales et de construire les perspectives politiques pour les dynamiser.
Toutes ces interventions sont disponibles sur le site du PCF dédié aux États généraux du progrès social, *Économie et Politique* a donc choisi de publier dans ses colonnes la contribution de Frédéric Boccara sur l'argent, qui est transversale à tous ces débats.

L'argent, un enjeu politique, de pouvoir et de sens

Frédéric Boccara

Cher.e.s amis, cher.e.s camarades, chères toutes et tous,

Emploi, protection sociale, services publics, logement, industrie : l'argent est un enjeu majeur qui traverse chacun de ces domaines, et qui a traversé chaque atelier ce matin.

Il faut continuer et faire monter cela.

C'est un enjeu politique, c'est-à-dire un enjeu de pouvoir et de sens.

Chacun de ces domaines est soumis à la logique de l'argent pour l'argent, et en souffre. C'est la logique du profit et de l'accumulation, celle de l'argent transformé en capital financier.

Cela, au lieu de l'argent pour permettre la création de richesses réelles et le développement des services publics, l'argent au service des besoins sociaux, de l'épanouissement humain et de l'écologie.

Il commence à être de plus en plus évident que la domination de l'argent sur les valeurs humaines et de vie est ce qui gangrène nos sociétés. Cette logique de l'argent pour l'argent au mépris de tout, au mépris des vies humaines, de la nature et de la planète comme de toute morale, doit être remise en cause.

C'est contre elle qu'ont buté toutes les tentatives progressistes et de gauche – même ambitieuses, comme en 1981 ou le Front populaire – c'est en s'affrontant à elle qu'elles ont pu réussir dans le passé – notamment à la Libération.

C'est la soumission à « la finance » qui révolte en France tous ceux qui souffrent et veulent que cela change, de l'ouvrier de l'automobile ou d'Alstom à l'étudiant, de l'infirmière d'un EPAHD ou d'un hôpital, au cadre de l'aéronautique, de l'enseignant au jeune livreur précaire, du médecin au technicien de chez Air France, du jeune chômeur d'une cité populaire au retraité en passant par l'ouvrier licencié de chez Uniroyal, le comme la salariée d'un service public qu'il ou elle soit à la SNCF, enseignant ou en hôpital, ouvrier, employé, cadre, chercheuse ou chercheur. Voyons comme ce sentiment est mondial et partagé.

Même le pape a fait là-dessus des déclarations édifiantes !

Mais il ne suffit pas de dire « c'est la finance », « c'est l'argent ». Nous disons, nous devons dire, où saisir la finance et comment. C'est pour notre part, ce que nous voulons apporter à notre peuple, à la gauche, pour une vie meilleure.

C'est une question fondamentale de démocratie et de développement humain.

Les Ateliers de ce matin ont fait percevoir que cela rassemble dans les luttes en cours… À condition qu'on éclaire ces luttes… À condition qu'on prenne des initiatives précises de lutte, jusqu'au niveau nationale, qui favorisent leurs convergences.

L'argent, comme on dit, c'est quoi ? C'est cinq ensembles :

– Les profits des entreprises.

– Les fonds sociaux, liés aux cotisations sociales.

– L'argent public.

– L'argent des banques, jusqu'à la BCE.

– L'épargne des ménages.

Il doit suivre une autre logique : aussi bien pour le prélèvement – qui doit être différent selon qu'un revenu provient du travail ou du capital, et pas seulement entre riches et pauvres – que pour son utilisation – en favorisant celles allant à l'emploi, aux services publics et à la création de « bonnes » richesses.

Mais pour « saisir l'argent », les banques sont quand mêmes décisives, vu l'ampleur des dégâts et vu l'ampleur des besoins. Les banques constituent ces nouveaux « tanks » apparemment pacifiques mais si meurtriers qui se sont illustrés pour mettre la Grèce à genoux. Il faut maîtriser le crédit pour qu'elles développent le bien commun avec l'argent de tous, le nôtre à chacune et chacun, qu'elles gèrent, utilisent et avec celui qu'elles créent sur cette base.

Bien sûr, dans le capitalisme, l'argent semble ne pas avoir de morale, ou plus exactement, la « morale » profonde du capitalisme, c'est que l'argent doit faire de l'argent un point c'est tout. Ce serait donc folie de croire qu'il est possible de « moraliser » le capitalisme.

Il faut en réalité une tout autre morale : une morale où les citoyens ont prise sur l'argent, où la politique se préoccupe de que font les banques, de ce à quoi sert l'argent. Où les politiques disent « les banques, c'est une question politique, une question de démocratie ». Bref une civilisation où l'argent est maîtrisé pour des buts de vie, de paix, pour développer toutes les sécurités et l'émancipation humaine. C'est une question de pouvoir.

Le cœur des choses, c'est la logique – la morale si l'on veut – dont est porteur l'argent : pour développer les êtres humains ou pour soutenir les profits ? Il doit être utilisé pour développer les gens : l'emploi, les richesses utiles et les services publics, dont l'écologie.

Il ne suffit pas limiter cette logique, la « moraliser » en mettant quelques garde-fous, quelques pénalités et taxes illusoires et prétendument compensatrices. Ni État libéral, ou social-libéral, au service de l'austérité et de la baisse du dit « coût du travail », ni État éclairé, plus ou moins social-démocrate, voire national-populiste, mais ne touchant pas à ce que font les grandes entreprises, ni à ce que font les banques.

Il faut maîtriser l'argent en s'appuyant sur tout le savoir social et citoyen des habitants et des travailleurs-ses, permettant transparence et démocratie. Nous proposons de créer de véritables nouvelles institutions. C'est une vraie question de civilisation : face à cette morale folle née sur la base de ce que l'homme a créé – une monnaie qui en apparence est libre et peut tout, y compris détruire – mettre en œuvre une autre « morale » pour maîtriser cette création sociale.

La maîtrise des banques et de la création monétaire est une question clé qui permet de donner cohérence à un triangle de combat, dans lequel nous voulons englober la production et les activités sociales. Ce triangle, sa pointe avancée est constituée des objectifs sociaux, appuyés par la conquête de pouvoirs sur les moyens financiers.

Il s'agit de conquérir les pouvoirs politiques non pas pour les exercer en soi, mais pour agir sur le couple banques-entreprises, leur l'utilisation qu'elles en font, en France et en Europe.

Cela demande une toute nouvelle culture qui constitue une bataille à la fois sociale et culturelle. Elle concerne toute la gauche, et – au-delà – tous les hommes et femmes de progrès et de bonne volonté.

Partout le critère qui doit permettre de juger l'utilisation de l'argent c'est : combien d'emplois et de richesses communes créés, combien de vies sécurisées, quel vrai développement des services publics, etc. Au lieu de soutenir la spéculation financière et le profit égoïste, ce que Roosevelt appelait « l'esprit de lucre ».

Comment ?

Eh bien. L'argent créé par les banques et avancé, prêté, aux entreprises pour leurs investissements matériels et de recherche le sera à un taux d'autant plus abaissé que plus d'emploi et de richesses réelles et écologiques seront programmées et effectivement créés. Ceci, au lieu que les banques, les marchés financiers et les actionnaires vampirisent l'activité économique, spéculent ou appuient l'évasion plus ou moins fiscale des profits. De même pour l'argent avancé par les banques à l'État, s'il développe effectivement les services publics et l'emploi. La réalisation de ces objectifs doit être suivie par des institutions publiques et sociales nouvelles, pas par une bureaucratie, et appuyées par les services publics.

Cela implique de s'attaquer au coût du capital pour réaliser ces nouvelles dépenses.

Car, avec la révolution informationnelle, ce sont progressivement les dépenses pour les êtres humains et leur développement qui deviennent décisives, y compris comme facteur d'efficacité économique. C'est cela le monde nouveau ! Ce monde nouveau qui veut advenir et que Macron et consors veulent faire entrer à tout prix dans le vieux monde mortifère du capital financier… !

Nous ferons tout pour avancer dans le sens de la conquête de pouvoirs sur l'utilisation de l'argent, avec des nouveaux pouvoirs des salariés dans les entreprises comme des usagers et citoyens dans les services publics :

– aussi bien du côté des luttes sociales.

– que du côté des initiatives politiques.

Bien sûr, il y a nos propositions, que je cite juste en 5 ensembles :

– Un fonds national pour développer et sécuriser l'emploi et la formation, accompagné de la suppression du CICE et des exonérations de cotisations sociales.

– Une autre fiscalité, et une autre conception de la dépense publique.

– Un progrès du système de cotisations sociales et une suppression de la CSG.

– Un pôle public bancaire et financier, pour impulser un tout autre crédit.

– Sur la mondialisation : Nos propositions de refonte du FMI et de traités internationaux pour une autre mondialisation, ou encore au niveau de la BCE.

Mais il y a deux urgences : l'industrie et les services publics.

Pour l'industrie, il est indispensable de hausser le ton : contre les actionnaires et la prédation financière internationale, pour que l'État et la BPI agissent et prêtent avec une autre stratégie, une autre logique

Pour les Services publics, l'urgence est peut-être encore plus forte. Ils sont dans un état de grande disette. On nous dit que l'État manque de ressources, mais il paie environ 45 milliards par an, aux marchés financiers, en seules charges d'intérêt de sa dette ! 45 milliards, c'est autant qu'un second budget de l'éducation nationale !

Il faut mettre en cause l'austérité et tout particulièrement la BCE et ce que fait l'Union européenne.

La BCE crée en effet 30 milliards d'euros chaque mois. Vous avez bien entendu : 30 milliards chaque mois. Et elle les prête à 0 % voire à -0,4 %… !

Ces euros doivent aller aux services publics de chaque pays de la zone euro. C'est ce que nous proposons à travers un Fonds européen, non fédéraliste et démocratique.

C'est possible à partir des traités existants qui l'autorisent même si bien sûr cela va contre la logique actuelle de l'UE.

Raison de plus pour dire aux dirigeants actuels, les Macron et consors : « ils ne le font pas, ce n'est pas parce qu'ils ne peuvent pas, mais parce qu'ils ne le veulent pas », « ils doivent le faire » !

Je propose que nous prenions une initiative de lutte là-dessus, pourquoi pas une pétition européenne ? C'est urgent et cela peut grandement rassembler et faire bouger les lignes.

Comment renforcer l'action des parlementaires communistes sur les questions de santé après les annonces des ministres E. Philippe et A. Buzin ?

Jean-Claude Vaslet*

* Membre de la commission nationale Santé du PCF et expert auprès des IRP du secteur public hospitalier.

Alors que le gouvernement va vers toujours plus de destruction du service public, toujours plus de recul de la sécurité sociale, toujours plus de marchandisation du soin, s'efforcer de mieux comprendre pour mieux agir.

Comment ne pas voir dans les annonces du gouvernement du 13 février et leur mise en scène, une réponse politique aux luttes sociales qui dénoncent les conséquences des politiques d'austérité dans la santé et la protection sociale ?

L'arnaque de la hausse du pouvoir d'achat par la baisse des cotisations sociales commence à être élucidée. Le hold-up opéré sur les retraités via la hausse de la CSG ne passe pas !

De nombreux conflits éclatent dans les hôpitaux publics aux cris de « On n'en peut plus ! ». La journée d'action dans les EHPAD est un succès inégalé. Une autre est annoncée.

Le tour de France des parlementaires communistes est autant de promesses de témoignages, de rassemblements de contestation et de montées des exigences pour des solutions démocratiques et populaires.

Le gouvernement vient de répondre. Il n'a pas l'intention de faiblir dans l'application de son programme ultra-libéral tant l'appétit des groupes multinationaux et des fonds de pensions est insatiable. L'ambiance pro-business que veut créer Macron ne peut se satisfaire de la sécurité sociale et de services publics !

D'ailleurs le préambule du discours ministériel est clair. Il reprend la litanie déjà entendue depuis trop longtemps : «… nous ne devons pas considérer

l'excellence comme acquise, ou reposant uniquement sur les ressources financières que nous lui allouons. Il nous faut au contraire l'adapter aux enjeux de notre époque. »

Ils confirment ainsi la poursuite et l'aggravation de la politique d'austérité inscrite dans le budget de la sécurité sociale 2018, qui entérine la baisse des ressources de l'hôpital de 1,2 milliard d'euros pour la seule années 2018. Et pour être certain d'avoir été bien entendus, alors que nos deux édiles prétendent avoir compris les effets pervers de la T2A, ils en remettent une louche en annonçant une nouvelle baisse des tarifs de la T2A.

C'est dans ce contexte que doivent s'analyser ces annonces pour décrypter les finalités du « plan de bataille du gouvernement pour réformer l'hôpital en profondeur. »

L'objectif de l'annonce ministérielle est donc double :

– Gagner du temps en espérant que les non-annonces calmeront la colère des soignants et de la population.

– S'appuyer sur le mécontentement et la colère pour avancer, dans quelques mois, vers une redistribution de l'offre de soins et de la protection sociale en faveur du privé lucratif.

C'est pourquoi le mouvement social ne doit pas se laisser endormir. Le PCF doit redoubler d'efforts pour soutenir les luttes qui se développent, obtenir des avancées concrètes en élargissant le mouvement, en faisant partager les propositions immédiates et de plus long terme qui permettent de sortir de l'impasse libérale.

Nous devons travailler rapidement à la déclinaison locale d'un plan d'urgence pour l'hôpital public et pour les EHPAD, notamment en termes d'emploi, de formation et de garantie statutaire.

Combattre leur forfaiture idéologique

Malgré la cure d'austérité imposée et une technostructure qui vampirise une partie des ressources, le système tient bon, notamment par un engagement sans faille des professionnels de santé ! De ce point de vue, ne laissons pas croire que la crise du système serait due à un management délétère qui mènerait au *burnout*. Il suffirait donc de couper des têtes et de reconnaître le *burnout* comme maladie professionnelle pour que cela change. Il s'agit là d'une chimère, d'une fausse route qui mène à l'impasse. Ce qui mène au *burnout*, ce sont les conditions de travail délétères, le manque de personnel, les journées à rallonge, la charge de travail, les injonctions paradoxales, l'impossibilité de faire son travail. Si bien entendu il faut réparer les dégâts, par la reconnaissance du *burnout* comme maladie professionnelle, il faut surtout empêcher leur survenue, en conduisant une véritable politique de prévention des risques professionnels, en donnant plus de moyens aux CHSCT, c'est-à-dire l'inverse de ce que fait le gouvernement.

Ce ne sont donc pas les fondements de notre système de santé qui sont à bout de souffle, comme ils le prétendent, mais les fondements libéraux de la politique d'austérité qui est appliquée sans discontinuer depuis des décennies.

C'est la sécurité sociale, extraite des services marchands depuis 1945 qui a permis le développement du service public de santé reconnu mondialement comme le plus performant pour les citoyens et le plus performant en termes de dépenses.

Part de la consommation de soins et de biens médicaux dans le PIB et gain en espérance de vie

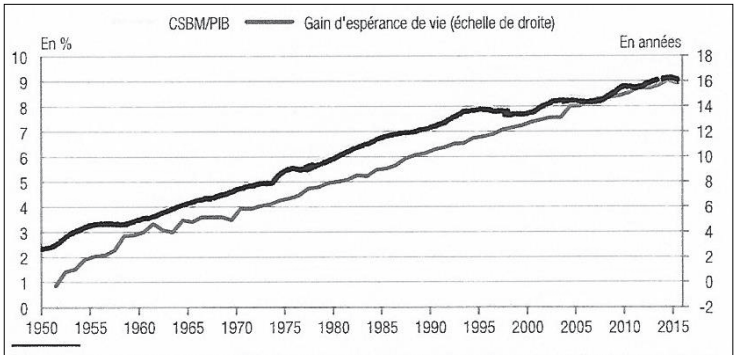

Note • Le gain d'espérance de vie est l'écart d'espérance de vie à la naissance (moyenne simple femme-homme) par rapport à celle de 1950.
Sources • DREES, comptes de la santé pour la CSBM ; INSEE pour le PIB base 2010 et l'espérance de vie à la naissance.

Comme le montre le graphique, l'accroissement de l'espérance de vie est tout à fait corrélé à l'accroissement des dépenses de santé (mesuré ici en % du PIB). On peut aussi constater que les effets des politiques d'austérité engagées depuis plusieurs années se font sentir, mais avec un décalage important dans le temps. Récemment, la courbe de l'espérance de vie a tendance à s'inverser. Dans ces conditions, une nouvelle expansion de ces dépenses est d'autant plus nécessaire que ses effets peuvent mettre un certain temps à se manifester, tandis que les effets négatifs des décisions passées se font de plus en plus sentir avec le temps et le vieillissement des personnes concernées.

Contrairement à ce que nous répètent en permanence les gouvernements qui se sont succédé, l'augmentation des dépenses de santé été en France la moins forte de tous les pays de l'OCDE depuis 1995. Certes, cette moindre augmentation pourrait être attribuée aux politiques d'austérité conduites depuis cette époque et appliquées aux seules dépenses socialisées.

Il n'en est rien. Partout c'est lorsque le secteur marchand est dominant (assurance maladie, dépenses de

Comparatif - Évolution des dépenses de santé

Pays	1995	2014	Augmentation
Allemagne	9,4	11,3	20,21 %
Danemark	8,1	10,8	33,33 %
États-Unis	13,1	17,1	30,53 %
France	10,1	11,5	13,86 %
Royaume Uni	6,7	9,1	35,82 %
Suède	8	11,9	48,75 %

Pays	Dépenses de santé en % du PIB	Dépenses de santé par habitant en dollar PPA (à parité de pouvoir d'achat)	Espérance de vie des femmes
OCDE	9,5 %		
France	11,8 %	3 980	84,5
Pays-Bas	12,0 %	4 915	82,7
Suisse	11,4 %	5 145	84,6
Allemagne	11,6 %	4 220	83,0
Royaume-Uni	9,8 %	3 490	82,5
États-Unis	17,4 %	7 960	80,6
Japon	8,5 %	2 870	86,4

médicaments, dépenses d'hospitalisations, etc.), que la hausse est importante, avec un point culminant aux États-Unis.

Et que dire de l'efficacité de ces dépenses au regard de l'espérance de vie.

Il faut le reconnaître et en tirer tous les enseignements. On ne dépense pas trop d'argent comme le disent Philippe et Buzyn. On n'en dépense pas assez !

Bien entendu, nous ne sommes pas naïfs. Nous savons bien que santé et protection sociale sont un enjeu de classe du 21e siècle. En effet, le capital ne se satisfera jamais de dépenses de santé qui ne lui rapportent pas ! Mais pour nous, pour les professionnels de santé, pour la majorité de nos concitoyens la santé et la protection sociale ne sont pas des marchandises ! Elles constituent une part destinées à la vie de l'être humain qui ne peut relever que de l'intérêt général.

Réorienter les ressources vers l'emploi et la formation, démocratiser le système

Lorsqu'une infirmière ou une aide-soignante, par manque d'effectif, ne peut pas répondre à une sonnette pour aider un patient, ça, c'est du gaspillage ! Lorsque le médecin est débordé et que la fille d'attente s'allonge, là est encore le gaspillage.

Lorsque le patient est atteint de maladie chronique, voire atteint de multiples affections, et qu'il doit multiplier les séjours d'une journée à l'hôpital, ou revenir aux urgences parce qu'il a été viré du service au nom de la réduction de la durée moyenne de séjour, voilà où est le gaspillage et l'inconfort pour le patient. ! Là est la perte de qualité de service que dénoncent les professionnels. L'amélioration de la qualité ne passe pas par la tenue de tableaux Excel ou la profusion de procédures inapplicables. L'amélioration de cette qualité s'obtiendra par la conquête de nouveaux moyens et de nouveaux droits, à la fois pour les personnels concernés et pour les usagers.

Alors la solution ne consiste pas à supprimer l'infirmière au détour d'une nième restructuration. Elle ne consiste pas à supprimer le patient, en repoussant les structures des soins toujours plus loin des bassins de vie, en fermant les structures de proximité. Elle ne consiste pas plus à remplacer le médecin par un algorithme ou faire des hôpitaux sans patient. La solution est dans l'embauche et la formation !

Une part des dépenses de santé est gaspillée dans de nombreux domaines pour répondre aux injonctions de l'austérité :

– Mise en place et entretien de structures technocratiques aux sigles barbares. Depuis plusieurs décennies, le nombre de ces agences et structure technocratiques a littéralement explosé (ARS – HAS – ANAP- ATIH, ANSP, ANSES, SPF, etc.). Les conseillers et cabinets internationaux qui tournent autour des établissements publics tels des rapaces sont aussi légion. (PricewaterhouseCoopers, KPMG, etc.). Ces structures très opaques accaparent la production et l'exploitation des données sociaux-économiques, sociales et politiques. Elles combattent sans relâche toute forme de démocratisation de la prise de décision politique et des gestions.

– Restructurations incessantes de l'hôpital, des structures de la sécurité sociale : fermetures de lits, transferts de services, fermetures de services et/ou mutualisation, externalisations d'activité, créations de GCS et de GIE. La psychiatrie est au même régime.

– Baisse de qualité des produits et matériels utilisés par les équipes, moindre entretien des locaux et du matériel médical qui entraînent des dépenses supplémentaires, des gaspillages, des pertes de qualité, etc.

– Augmentation des dépenses médicales du fait de l'utilisation par certaines corporations de leur position dominante.

– Politique d'externalisation qui conduit à un renchérissement des prix pratiqués par les sociétés notamment de nettoyage.

– Marchandisation de l'aide à domicile qui entrave la fluidité des parcours de soins et du lien ville-hôpital.

Notre système de santé n'est pas malade de ses fondements démocratiques. Il est malade des politiques d'austérité et de la volonté de marchandiser l'ensemble de la filière. Il est malade de la frénésie bureaucratique de la toute-puissance technocratique. Il est malade de la domination de la loi du capital assoiffé de profit.

Il faut en finir avec les décisions prises par des structures aussi opaques que coûteuses, qui ne rendent de comptes à personne.

Il faut en finir avec « l'hôpital entreprise » inscrit dans l'ordonnance de 2005 avec le déploiement de la T2A, la nouvelle gouvernance et la création de l'EPRD. Il est urgent d'instaurer un nouveau lien entre investissement et fonctionnement (ce point fera l'objet d'une prochaine note).

Il faut en finir avec les groupes privés des industries pharmaceutiques et biomédicales qui pillent les ressources et phagocytent la recherche dans l'intérêt de plus en plus exclusif de leurs actionnaires. La proposition de création d'un pôle public du médicament et du biomédical est plus que jamais d'actualité.

La définition et la conduite des projets régionaux de santé doivent être placées dans les mains des citoyens,

de leurs représentants, des représentants de salariés et de ceux des patients.

Il faut redonner les moyens aux instances des établissements de prendre les décisions, de valider ou de rejeter les budgets, de contrôler les actes de gestion des managers.

Exit la tarification à l'acte pour une tarification à la capacité : une décision perverse

La ministre semble découvrir aujourd'hui les effets pervers de la T2A. Or, dès les prémisses à sa mise en place, en 1985, des économistes avaient alerté. Plus la T2A était déployée, plus ses effets se faisaient sentir. Mais les déficits générés par ce mode de tarification ont été utilisés pour imposer des suppressions de postes massives, engager la réduction des capacités hospitalières publiques, la privatisation d'activité via les « Groupements de Coopération Sanitaire », la concentration des structures hospitalières publiques au détriment de la proximité.

La promesse de modification de la T2A en une T2A au parcours de soins ne peut en aucun cas répondre aux attentes et aux besoins de financement. Le bonus envisagé pour encourager l'ambulatoire n'est qu'une nouvelle arme de destruction massive des capacités hospitalières publiques. De plus, ce bonus ira directement gonfler les profits des groupes hospitaliers privés qui pratiquent déjà l'ambulatoire pour des prises en charge standardisées et techniquement simples. Il va conduire à la privatisation/marchandisation de la prise en charge des suites chirurgicales ou médicales et peser sur les relations soins de ville-hôpital.

Le financement au parcours de soins est une version du panier de soins de Douste-Blazy. Il est en fait une attaque contre le remboursement à 100 % des Affections Longues Durées. Ces ALD sont dans la ligne de mire des gouvernements depuis plusieurs décennies.

Aujourd'hui, ce dont l'hôpital public a besoin, c'est d'un plan d'urgence : 4 milliards pour l'hôpital, 1 milliard pour les EHPAD

Mais urgence il y a. L'hôpital ne sortira pas de la crise dans laquelle il a été plongé par des demi-mesures, ou pire, par des recettes déjà utilisées. Il faut faire du neuf, et maintenant ! Une chose est certaine, plus nous tarderons à populariser et rassembler autour de propositions alternatives et réalistes, plus nous nous enfoncerons dans le marasme !

Stopper l'hémorragie de lits et ouvrir de nouvelles structures de proximité

Entre 2005 et 2012, ce sont 62 établissements de proximité publics et 32 000 lits d'hospitalisation qui ont été supprimés. Exigeons :

– Un moratoire immédiat sur toutes les restructurations.

– L'arrêt du déploiement des GHT.

– La réouverture des lits, sites ou services fermés ;

Création de nouvelles structures de proximité dont les centres de santé.

Il s'agit donc d'un plan d'investissement et de dépenses de fonctionnement très important, mais qui présente aussi l'intérêt de lancer une dynamique économique globale positive.

Développer l'emploi et la formation

Dans l'hôpital public, tandis que les besoins grandissent proportionnellement au vieillissement de la population, à la dégradation des conditions de travail dans tous les secteurs, à la paupérisation d'une partie de plus en plus grande de la population, le nombre de séjours à l'hôpital a été multiplié par deux en 10 ans, les effectifs n'ont pas progressé dans les mêmes proportions et ont été fortement précarisés dans les différentes catégories (IDE, AS, ASH, mais aussi médicales). Il manque aujourd'hui plus de 100 000 postes pour faire face aux besoins courants. Prendre en compte ces données, la modernité est là !

– L'embauche immédiate pour 2018 de 100 000 soignants.

– Le doublement du nombre des entrées en formation pour les médicaux et paramédicaux.

– La titularisation immédiate des milliers de précaires.

– Le déploiement d'un plan massif de formations qualifiantes (IDE/ASD) dans chaque établissement.

Garantir l'emploi public par un statut n'est pas un combat d'arrière-garde. C'est au contraire doter les services publics d'agents compétents, formés, correctement rémunérés. C'est à cette condition seulement que ces agents pourront être inventifs, engagés pour servir au mieux l'intérêt général. Aux contraintes de la précarité et de la flexibilité des hommes et des femmes, opposons la créativité, la souplesse et l'agilité professionnelles que permet la stabilité dans l'emploi. Ce doit être un moyen de favoriser les mobilités professionnelles ascendantes et de donner une forte attractivité à tous les métiers concernés. Engager un plan massif de formation, c'est moderne et le plus sûr moyen de garantir une qualité des soins optimum, de combattre le mal-être des soignants.

C'est 1 milliard d'euros supplémentaires par an pour financer les EHPAD

Si l'on considère qu'il y a actuellement autour de 590 000 places en EHPAD publiques, que le ratio minimum devrait être de 1 soignant pour 1 résident,

que ce ratio est actuellement de 0.6 pour 1, cela veut dire que l'on doit embaucher 236 000 soignants.

Dès 2018, il faut embaucher 25 000 salariés. Cela représente 900 millions nécessaires immédiatement. Cela va en outre demander d'accroître le nombre de formateurs et les dépenses de formation initiale et continue.

Vers un nouveau maillage territorial des structures de soins

Le «nouveau monde» de E. Macron, E. Philippe et A. Buzyn utilise les mêmes anciennes méthodes pour nous faire avaler les mêmes pilules de l'austérité et masquer l'échec des politiques d'austérité dans la satisfaction des besoins des populations.

Aujourd'hui, les actes non pertinents, qu'il faudrait éradiquer, au nombre de 20 % nous dit-on, ont remplacé la surconsommation de médicament, le nomadisme médical, etc.

Culpabiliser, montrer du doigt telle ou telle catégorie de citoyens a été le moyen utilisé pour dé-rembourser massivement les médicaments, imposer des franchises et masquer les cadeaux faits au patronat.

Aujourd'hui, il ne s'agit plus d'individus mais d'organisations. Ce serait le lien ville-hôpital-médicosocial qui serait en cause. Et ce concept flou, inattaquable en soi parce qu'il recouvre tout et rien, permet de passer sous silence l'engorgement des urgences, le manque de lits d'hospitalisation, les renoncements aux soins, etc. Il est censé résonner aux oreilles du médecin des urgences ou du cadre de soins confrontés à la gestion des difficultés bien réelles engendrées par la casse de l'hôpital public et ainsi calmer sa colère ou son inquiétude.

Si l'on veut véritablement s'attaquer au problème de renoncement aux soins, du manque de place en EHPAD et en gériatrie en général, aux files d'attente, il faut reconstituer un maillage territorial en s'appuyant sur la construction de centres de santé aux missions élargies, par bassin de vie, fondés sur le salariat des médecins et le non lucratif. Il convient à ce sujet de revenir sur l'ordonnance permettant aux centres de santé d'être gérés par des opérateurs privés à but lucratif. Ces centres de santé doivent être en lien avec un hôpital général (Médecine/chirurgie/Obstétrique) et ainsi devenir le pivot des parcours de soins.

Il est aussi plus qu'urgent de supprimer le *numerus clausus* dans le recrutement des étudiants en médecine.

Face à l'urgence et à la gravité de la situation, mobiliser des ressources nouvelles nécessaires est impératif

Pour financer ces besoins, permettre les investissements nécessaires, plusieurs actions sont possibles dès aujourd'hui en élevant le niveau d'exigences populaires.

Pour cela, nous devons rassembler dans les luttes, faire grandir les consciences. Le parti et ces élus doivent être mobilisés sur cet objectif central afin de contraindre les forces du renoncement à ouvrir le débat sur ces questions.

Ces actions de financement peuvent être articulées autour de 5 axes.

• Obtenir qu'une partie des euros créés chaque mois par la Banque centrale européenne[1] soient utilisés pour développer le service public hospitalier et de soins en France (et dans toute l'Europe). C'est possible en créant un Fonds européen pour les services publics, démocratique et non fédéral, que la BCE alimenterait avec un taux de 0 %, voire moins, au lieu que cet argent aille à la spéculation. Rien aujourd'hui ne s'y oppose dans les Traités existants, si ce n'est la volonté politique.

• Supprimer la CSG et augmenter la masse de cotisations perçue en instaurant une taxe spécifique sur les revenus financiers des entreprises et des banques (recette : plus de 30 milliards d'euros[2]), et en introduisant une modulation des cotisations sociales à la hausse, par un bonus/malus en fonction de l'effort de l'entreprise pour l'emploi et la formation (licenciements/embauches, notamment).

• Augmenter dès aujourd'hui la part patronale de la cotisation maladie de 0.5 % sur tous les salaires, sans exonération possible sauf pour les TPE. Ce sont 4.9 milliards d'euros de recettes supplémentaires pour la sécurité sociale.

• Conquérir de nouveaux droits et pouvoirs pour les salariés, leurs représentants, la population, les patients et leurs élus. Il faut ainsi renforcer les pouvoirs du CTE, du CHSCT, redonner toute sa place et son autorité au Conseil d'Administration des Établissements.

• Donner à la sécurité sociale démocratisée, la mission de conduire la nouvelle politique de santé dans notre pays.

Ce plan d'urgence s'inscrirait alors dans l'engagement d'une nouvelle politique publique de santé prenant en compte tous les aspects de la santé, la prévention, la formation, le travail, la perte de d'autonomie, l'hôpital public, l'aide à domicile.

À l'écoute des personnels, des besoins émergents, des dysfonctionnements actuels, des déserts médicaux, des problématiques de la santé au travail, il y a lieu d'intégrer les questions de santé publique dans l'ensemble des Services Publics.

1. L'État paie actuellement plus de 40 Md€ par an de charges d'intérêts sur sa dette, et les taux d'intérêt remontent…

2. Sur la base des chiffres de 2016 : 34 Md€, par le biais d'une taxation à 12 % des 189 Md€ de dividendes et intérêts reçus par les entreprises et des 95 Md€ d'intérêts nets et des dividendes reçus par les banques et institutions financières. L'hypothèse de taxation à 12 % est à peu près le taux de cotisation assurance-maladie.

Prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu : on entre dans le vif du sujet !

Jean-Marc Durand

La campagne de déclaration de l'impôt sur le revenu bat son plein. Elle revêt cette année une dimension particulière car elle coïncide avec le lancement au 01/01/2019 du prélèvement à la source.

Au fur et à mesure que s'approche la date de mise en route de ce prélèvement, les masques tombent même si le gouvernement se garde bien de livrer les évolutions réelles que va entrainer ce nouveau mode de prélèvement de l'impôt des personnes. En vérité deux raisons essentielles sont à l'origine de ce projet lancé par F Hollande et repris in-extenso par E Macron dont on connaît par ailleurs la faible empathie pour les réformes progressistes.

Transformer radicalement la structure des prélèvements fiscaux et sociaux.

Depuis la création de la CSG par Michel Rocard en 1991, l'objectif politique principal à atteindre est de transformer en profondeur la structure des prélèvements sociaux et fiscaux dans notre pays. Il s'agissait de trouver un financement à minima de la protection sociale, notamment de la branche santé, et autrement que par les cotisations sociales, c'est-à-dire par l'impôt afin de faire baisser les prélèvements sur les entreprises, plus exactement sur la valeur ajoutée qui s'y crée. Au sens de Maastricht cela participerait en plus à réduire la dépense publique. C'est pourquoi depuis sa création, il est question de fusionner cette CSG avec l'impôt sur le revenu et le bon moyen politico-technique pour parvenir à cette fusion est le prélèvement à la source qui offre en outre bien d'autres avantages.

Quelles traductions pour les personnes physiques ?

En poussant vers la fusion entre un impôt progressif (L'IR) et un impôt proportionnel (la CSG), le prélèvement à la source transformerait des millions de citoyens non imposables car disposant jusque-là de trop faibles revenus, en contribuables de ce nouvel impôt fusionné. Autant de personnes qui deviendraient ainsi captives et soumises aux aléas des hausses de taux de CSG notamment, voir les retraités lors de la loi de finances 2018, et/ou des variations de tranches.

Plus profondément, c'est l'architecture de l'impôt sur le revenu et les fondements de la politique familiale qui pourraient être très fortement transformés. L'objectif est d'en finir avec la notion de foyer fiscal et avec elle mettre fin à l'existence du quotient familial et du quotient conjugal. C'est ce que porte de manière sous-jacente la fameuse déclaration individuelle. Dans la préparation de la loi de finances 2019 il semblerait que figure en bonne place la remise en cause du quotient familial. Est-ce un hasard ?

D'ores et déjà on peut constater que derrière le taux neutre, la possibilité offerte à chaque membre du foyer fiscal de choisir son type d'imposition ouvre la voie à une remise en cause de la notion de foyer fiscal et donc avec lui des quotients conjugal et familial. Cela fait de nombreuses années qu'à divers prétextes, y compris de l'égalité femme/homme et de l'équité fiscale, les notions de quotient conjugal et de quotient familial sont attaquées. S'il est nécessaire de réfléchir aux moyens de préserver notamment en matière fiscale, l'égalité femme/homme et d'agir pour mieux mettre à contribution les hauts revenus, il est

un fait avéré que la suppression du quotient conjugal entraînerait une augmentation globale de l'impôt sur le revenu payé par un couple et celle du quotient familial rendrait perdants plus de 9 millions de foyers fiscaux. (Rapport des services de Bercy de 2013). Et naturellement cela ne pèserait pas sur les plus aisés, qui eux, ont organisé la gestion de leurs biens de sorte qu'ils payent le moins possible d'impôts.

Pour autant, là ne s'arrêtent pas les évolutions que peut induire l'installation du prélèvement à la source. Même si aujourd'hui seul l'impôt sur les revenus salariaux entre dans l'épure de ce système, d'autres comme les impôts locaux, mais aussi comme le financement de la protection sociale, pourraient suivre.

À terme rapproché, il s'agit en effet de soumettre à ce type de prélèvement non seulement la fiscalité directe des personnes mais aussi une partie du financement de la protection sociale (branche santé) confirmant la fiscalisation des recettes de la protection sociale et demain, d'y inclure une part de la fiscalité locale. En effet, la suppression de la taxe d'habitation laisserait place à un financement par une sorte de pot-pourri d'impôts d'État (CSG, TVA et taxes écologiques) qui entrerait dans le champ du prélèvement à la source du fait de la fusion qui existerait entre l'impôt sur le revenu et la CSG.

Quelles traductions pour les personnes physiques morales ?

Le prélèvement à la source par la fusion IR/CSG qu'il sous-tend est un moyen de franchir un nouveau pas vers la fiscalisation des recettes de la protection sociale, notamment de la branche santé et donc d'accélérer le désengagement du patronat de ce financement. Dans un premier temps, ce sont 25 Mds d'euros, montant des allégements de cotisations sociales patronales, que le gouvernement souhaiterait « barémiser » et de la sorte graver dans la loi de financement de la protection sociale, préparant ainsi le terrain à un passage de cotisations sociales prélevées sur les entreprises à une contribution fiscale des personnes.

Tout revient à changer la structure des prélèvements fiscaux et sociaux pour continuer à en désengager au maximum les entreprises. C'est ce que renvoie la fiscalisation de la protection sociale par la fusion IR/CSG et c'est ce que prépare une future réforme de la CET (contribution économique territoriale des entreprises : ex TP). En discussion dans le cadre de la préparation de la loi de Finances 2019, la réforme de la fiscalité locale concernerait également les entreprises qui pourraient à nouveau enregistrer une évolution de leurs prélèvements locaux. Le prétexte sera tout trouvé. Une fois la taxe d'habitation supprimée, les personnes physiques ne supporteront plus qu'un seul prélèvement direct local : la taxe foncière. Pourquoi alors les entreprises continueraient-elles à supporter deux prélèvements directs locaux ? La taxe foncière et la CFE une des composantes de la CET avec la CVAE ; une CFE qui, en plus, est très voisine de la taxe foncière ? Sans faire un trop gros effort d'extrapolation, il est aisé d'imaginer l'argumentation qui pourra être développée sur la logique commune qui existe entre la CFE acquittée par les personnes morales et la TH

payée par les personnes physiques. Tout cela est actuellement dans les tuyaux.

Mettre la dépense publique au service des entreprises

Le faux prétexte de la régularité des rentrées fiscales

En matière de simplification, de sécurité et de régularité du recouvrement des rentrées fiscales, l'administration dispose avec la déclaration pré-remplie et la mensualisation d'outils efficaces. Sur 17,5 millions de contribuables imposés à l'IR, 73 % sont mensualisés, nombreux sont également ceux qui ont opté pour la mensualisation de leurs impôts locaux. Mais cette mensualisation résulte d'un choix du contribuable sur lequel il peut revenir quand il le souhaite.

Par contre pourra-t-on en dire autant des versements effectués par les entreprises transformées pour l'occasion en collectrices de l'impôt. On peut déjà apprécier le sérieux de ces dernières dans les versements de la TVA dont elles sont également collectrices. La fraude à la TVA n'a en effet pas disparu même si le contrôle fiscal mis en œuvre par les services de la Direction Générale des Finances Publiques a largement participé à stopper ces pratiques. Mais vu que le contrôle fiscal est voué à disparaître… En tout cas, lors de procédures de liquidation judiciaire, les entreprises ou leurs mandataires ne s'acquittent quasiment jamais de la TVA due. On peut imaginer qu'il n'en sera pas différemment en ce qui concerne l'impôt sur le revenu.

De nouveaux cadeaux aux entreprises

Un fait est manifeste, la collecte du prélèvement à la source par les entreprises représente un nouveau moyen de mettre à leur disposition de l'argent public. En effet, entre le prélèvement sur le salaire et le versement au Trésor public un délai va s'écouler qui pourrait aller, selon la taille des entreprises, d'une semaine à quinze jours, voire jusqu'à plusieurs mois (3mois pour les TPE). Un moyen comme un autre d'offrir de la trésorerie gratis aux entreprises, par exemple aux PMI et PME très régulièrement

rendues exsangues par leurs donneurs d'ordres que sont souvent les multinationales, et pour l'État de se substituer à nouveau au rôle des banques dont la première responsabilité est de soutenir et de développer l'activité économique du pays, en proposant du crédit à très bas coût. Au total cela représente quand même entre 40 et 50 milliards de liquidités qui peuvent ainsi être mises gratuitement et plus ou moins longuement à la disposition des entreprises… Une manière comme une autre de répondre au vœu du Medef de voir les entreprises rétribuées pour gérer le prélèvement à la source!

On mesure ainsi mieux combien l'argument de la régularité des rentrées fiscales est peu fondé et comment les modalités proposées par le prélèvement à la source n'offriront aucun avantage nouveau aux citoyens-contribuable. Pire que cela, cette opération en poursuivant l'objectif de réduction permanente de la dépense publique contribuera à aggraver la situation des citoyens dans l'ensemble du pays.

Dépeçage du ministère des Finances pour réduire la dépense publique…

Cela n'est un secret pour personne. Le gouvernement qui veut encore supprimer 20 000 agents au Ministère des Finances après que 36 000 aient disparu en 15 ans, compte bien utiliser le prélèvement à la source pour réduire la voilure dans les services d'encaissement de l'impôt. Après 1 200 suppressions d'emplois en 2017, 1 648 en 2018, combien sont à attendre en 2019 avec l'entrée en vigueur du prélèvement à la source? Les trésoreries locales disparaissent à vue d'œil, les emplois fondent comme neige au soleil. Mais une chose est sûre, s'il n'y a plus d'agents pour encaisser l'impôt, cela voudra dire plus de renseignements directs sur toutes ces questions. Cela voudra dire que pour les autres impôts il va falloir se débrouiller pour payer par voie électronique. C'est d'ailleurs pour cela que les paiements par chèque sont de moins en moins recommandés et que ceux en liquide sont quasiment prohibés! Cela au prétexte d'éviter la triche! De qui se moque-t-on lorsqu'il s'agit de personnes qui sont interdits bancaires par exemple ou qui ne peuvent disposer d'une carte de crédit ou encore qui ne peuvent avoir à disposition un ordinateur pour effectuer leurs versements?

Enfin contrairement à ce qui est dit, les actes de gestion de l'impôt sur le revenu ne seront pas allégés par le prélèvement à la source. Ils vont se complexifier. D'une part parce que les contribuables rempliront toujours une déclaration et qu'il faudra vérifier les montants déclarés et les montants payés. D'autre part parce que vont perdurer divers types de paiement de l'impôt ainsi que diverses niches de réduction de l'impôt et d'autre part, parce qu'il faudra répondre trimestriellement aux demandes de régularisation des contribuables, ce qui rappelle utilement que le prélèvement à la source n'est qu'un acompte sur l'impôt dû. Un acompte qui en 2019, risque d'être difficile à digérer pour bon nombre de contribuables qui ne pourront espérer la prise en compte et la régularisation de leurs déduction fiscale qu'au dernier trimestre 2019. Pendant 9 mois certains auront ainsi payer le double d'impôt qu'ils n'auraient dû. Elle n'est pas belle la vie sous le parapluie du prélèvement à la source!

Qui sont les modernes?

Frappé du sceau de la modernité le prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu, s'il participe de l'allégeance «macronienne» à la direction de l'UE ou ce dispositif est majoritairement usitée, n'est en France pas vraiment nouveau. Déjà en 1991 alors que la CSG naissait, cette perspective était évoquée. Mais plus concrètement, un mécanisme de prélèvement à la source avait été mis en place en 1940 sous le nom de «stoppage à la source». Cette expérience devait finalement prendre fin en 1948 (voir le rapport du Conseil des Prélèvements Obligatoires de 2012). Outre le triste souvenir que cette période nous rappelle, n'étant pas forcément synonyme de progrès et d'expansion, on ne peut s'empêcher de faire un parallèle avec l'acharnement que mettent aujourd'hui les forces du capital financier à plonger l'ensemble de la société dans une crise terrible de civilisation aux issues aussi incertaines que dangereuses.

Les dossiers
d'*Économie et Politique*

Entreprise, le retour des critères de gestion

Présenté en Conseil des ministres le 23 mai, le projet de loi PACTE (Plan d'Action pour la Croissance et la Transformation des Entreprises) a pour ambition déclarée de « donner aux entreprises les moyens d'innover, de se transformer, de grandir et de créer des emplois ».

Pour cela, il s'appuie tout particulièrement sur le rapport N. Notat/J.-D. Sénard et sur certains travaux universitaires, qui développent une idée phare : l'entreprise est en crise de légitimité, elle ne peut plus être incarnée par la seule défense des intérêts des actionnaires et la recherche du profit ; elle doit pouvoir être conçue comme « un objet d'intérêt collectif » et se vivre comme une « communauté d'acteurs dans un projet commun ».

Reformulation modernisée d'une visée intégratrice des salariés conforme aux objectifs capitalistes, ce projet de loi remet ainsi sur le métier une vieille idée patronale : éteindre l'opposition de classes dans l'entreprise et mobiliser les travailleurs pour faire croître les résultats de l'entreprise, en mobilisant cette fois le principe d'une « raison d'être » de l'entreprise qui définirait son but collectif, mais en développant dans le même temps la financiarisation du rapport salarial par l'élargissement de l'intéressement et de la participation. Ce qui ne manquera pas de renforcer l'emprise des marchés financiers sur les gestions d'entreprise.

Reste que le constat de départ ouvre une perspective politique nouvelle. La mobilisation sociale le confirme, l'entreprise est effectivement en crise de légitimité. Mais c'est clairement celle de l'autorité du capital et de sa logique qui est la cible des travailleurs.

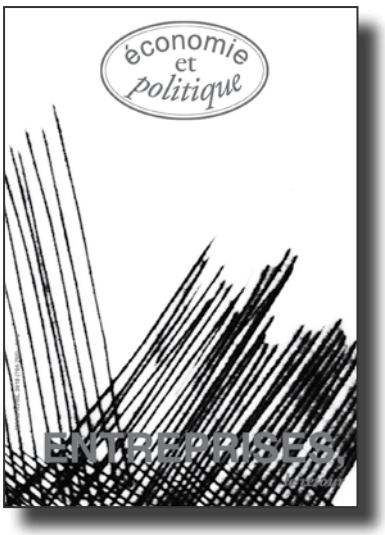

Dès lors, si le principe de « codétermination » ou de « cogestion » développé par le projet de loi reste une illusion pour sortir de la crise de l'entreprise tant qu'il ne remet pas en cause le critère du taux de profit comme régulateur de l'entreprise, il pose aussi la question du pouvoir des salariés sur les objectifs et les moyens de gestion de l'entreprise. Et par extension, l'enjeu d'une redéfinition des critères de gestion de l'entreprise visant à faire émerger un nouveau type de croissance de la productivité fondé sur le développement des capacités humaines et l'économie sur la ressource naturelle prend toute sa dimension.

La question des pouvoirs d'intervention des salariés et des critères de gestion de l'entreprise est donc bien au cœur du projet de loi.

Le projet de loi sur l'entreprise (PACTE) : « réparer le lien » entre la « culture du profit » et les Français ?

Denis Durand

« Je souhaite que l'année prochaine, on ouvre une vraie discussion sur ce qu'est l'entreprise, avait déclaré Emmanuel Macron en octobre 2017 [1]. L'entreprise, ça ne peut pas être simplement le rassemblement des actionnaires ; notre Code civil la définit comme ça. L'entreprise est un lieu où des femmes et des hommes sont engagés. Certains apportent du capital, d'autres du travail. Je veux qu'on réforme la philosophie qui est la nôtre de ce qu'est l'entreprise. » Ces propos faisaient suite à certains aspects de son action à Bercy au cours du quinquennat précédent. Ils se sont traduits par la préparation d'un projet de loi baptisé PACTE (« plan d'action pour la croissance et la transformation des entreprises »), dont la présentation au Conseil des ministres, annoncée de longue date pour le 18 avril, a été reportée au mois de mai [2]. Faut-il voir là un des signes d'hésitation montrés par le gouvernement face à la puissance des mobilisations sociales ?

La préparation de la loi s'est voulue « participative ». Elle a commencé par une consultation dans six ateliers thématiques dont chacun était animé par un parlementaire et un chef d'entreprise. Les six thèmes étaient les suivants : « Création, croissance, transmission et rebond », « Partage de la valeur et engagement sociétal des entreprises », « Financement », « Numérisation et innovation », « Simplification », « Conquête de l'international ».

Le projet de loi a été également préparé par un rapport présenté par Nicole Notat, présidente de l'agence VIGOE-EIRIS après avoir dirigé la CFDT, et Jean-Dominique Sénard, président du groupe Michelin[3]. Les références – théorie des « parties prenantes », « codétermination » – qui nourrissent ce rapport se présentent comme critiques des conceptions néolibérales qui se sont imposées avec la mondialisation financière.

La « crise de l'entreprise », un enjeu politique

L'idée qu'une entreprise n'existe pas seulement pour les propriétaires de son capital mais aussi pour d'autres acteurs économiques et sociaux, dont les intérêts devraient être conciliés avec ceux des actionnaires, est presque aussi ancienne que le capitalisme. On peut rechercher ses origines dans les premiers courants socialistes ou dans le catholicisme social d'un Lamennais. Sans remonter si loin, on en trouve l'inspiration en 1912 dans ce propos d'Aristide Briand : « les conditions mêmes d'une concurrence commerciale intensifiée rendent chaque jour plus évident l'avantage [que les travailleurs] trouveraient à ce que les ouvriers cessent d'être désintéressés du sort et des résultats de l'entreprise, et soient au contraire incités à donner à leur travail son maximum de rendement, en quantité et en qualité » [4].

Depuis un horizon idéologique diamétralement opposé, le général de Gaulle lui fait écho dans son discours aux mineurs de 1948 : « l'association, qu'est-ce à dire ? D'abord, ceci que, dans un même groupe d'entreprises, tous ceux qui en font partie, les chefs, les cadres, les ouvriers, fixeraient ensemble, entre égaux, avec arbitrage organisé, les conditions de leur travail, notamment les rémunérations. Et ils les fixeraient de telle sorte que tous, depuis le patron ou le directeur, jusqu'au manœuvre inclus, recevraient, de par la loi et suivant l'échelle hiérarchique, une rémunération proportionnée au rendement global de l'entreprise. C'est alors que les éléments d'ordre moral qui font l'honneur d'un métier ; autorité pour ceux qui dirigent, goût du travail bien fait pour les ouvriers, capacité professionnelle pour tous, prendraient toute leur importance, puisqu'ils commanderaient le rendement, c'est-à-dire le bénéfice commun. C'est alors qu'on verrait naître, à l'intérieur des professions, une

1. Emmanuel Macron, interview sur *TF1*, le 15 octobre 2017.

2. Audrey Tonnelier, « La loi Pacte portée par Bruno Le Maire peine à s'imposer à l'agenda politique », *Le Monde*, 6 avril 2018.

3. Nicole Notat et Jean-Dominique Sénard, « L'entreprise, objet d'intérêt collectif », rapport aux ministres de la Transition écologique et solidaire, de la Justice, de l'Économie et des Finances et du Travail, 9 mars 2018.

4. A. Briand, préface à l'ouvrage d'Antonelli, *Les actions de travail dans les sociétés anonymes à participation ouvrière*, Paris, 1912, cité par Jean Lojkine, *Le tabou de la gestion*, Éditions de l'Atelier, Paris, 1996.

autre psychologie que celle de l'exploitation des uns par les autres ou bien celle de la lutte des classes »[5]. Ces conceptions inspireront les projets de « participation » des salariés au capital, aux bénéfices (ordonnances de 1959 et de 1967) et aux « responsabilités » que la Ve République tentera de traduire dans l'ordre législatif jusqu'à l'échec du référendum de 1969, puis à l'enterrement du rapport Sudreau en 1975.

Ce qu'il y a de nouveau, dans le débat actuel, c'est la conception de l'entreprise comme une communauté dont les membres sont réunis par un même but. La théorie des « parties prenantes » dont Emmanuel Macron s'inspire après Nicole Notat, Jean-Dominique Sénard et de nombreux travaux juridiques, sociologiques, économiques dont les plus importants, en France, ont été menés dans le cadre du collège des Bernardins, répond à ce qui est diagnostiqué comme une véritable « crise de l'entreprise ». Concevoir l'entreprise, de façon néolibérale, comme un simple « nœud de contrats » entre des individus que seul l'intérêt matériel réunit, ne permet pas de répondre aux exigences « sociétales » et écologiques qui font la substance de ce qu'on appelle la responsabilité sociale des entreprises. Cela ne permet pas davantage de prendre efficacement en compte les aspirations à l'autonomie, à un travail émancipé du lien de subordination constitutif du salariat, qui montent avec la révolution informationnelle et auxquelles l'efficacité économique commanderait pourtant de répondre.

Une partie importante du grand patronat est très sensible à la dimension politique de cette crise des entreprises. Jean-Dominique Sénard a pu dire à un colloque organisé par le collège des Bernardins, le 17 mars, que la perte de confiance de l'opinion envers les entreprises était porteuse d'un danger pour la démocratie… Cette façon d'identifier « ce qui est bon pour la France » à « ce qui est bon pour Michelin » recouvre également une angoisse non feinte sur l'avenir du capital européen dans une mondialisation où le succès semble plutôt sourire à l'ultralibéralisme anglo-saxon ou à un capitalisme étatique

La solution avancée pour répondre à la crise de l'entreprise est la « codétermination », traduction littérale du terme allemand *Mitbestimmung*, qu'on traduisait plutôt, jusque-là, par « cogestion », et qui recouvre concrètement une présence accrue des salariés dans les conseils d'administration.

Un appel en faveur d'une codétermination à la française a été lancé en octobre 2017 par Christophe Clerc, avocat chez Descartes Legal, Olivier Favereau, professeur d'économie à Paris Nanterre et co-directeur du département Économie et Société du Collège des Bernardins, Laurent Berger, secrétaire général de la CFDT, François Hommeril, président de la CFE-CGC, Joseph Thouvenel, vice-président de la CFTC et quatre-vingt-dix personnalités du monde syndical, politique et universitaire.

Ce que proposent Nicole Notat et Jean-Dominique Sénard

Le rapport Notat-Sénard se situe dans ce courant. Il formule quatorze recommandations exprimant trois idées principales :

1. Renforcer les dispositions qui contribuent à rendre crédible l'exercice par les entreprises de leur responsabilité sociale et environnementale

Le rapport préconise d'introduire une mention des « enjeux sociaux et environnementaux » dans l'article 1833 du Code civil, qui se contente, depuis 1804, de stipuler que « toute société doit avoir un objet licite et être constituée dans l'intérêt commun des associés ». Il suggère d'intégrer des critères de RSE dans la rémunération des dirigeants, et de faire juger les performances de l'entreprise en matière de RSE par un « comité des parties prenantes » indépendant du conseil d'administration.

2. Introduire la notion de « raison d'être » d'une entreprise, matérialisant l'engagement collectif des différentes parties prenantes en faveur d'un but commun

Selon Nicole Notat et Jean-Dominique Sénard, « chaque entreprise a […] une raison d'être non réductible au profit. C'est d'ailleurs souvent lorsqu'elle la perd que les soucis financiers surviennent. De même que la lettre schématise l'esprit, le chiffre comptable n'est qu'un révélateur d'une vitalité de l'entreprise qui se joue ailleurs. La raison d'être se définit comme ce qui est indispensable pour remplir l'objet social, c'est-à-dire le champ des activités de l'entreprise. Elle est à l'entreprise ce que l'affectio societatis, bien connu (*sic*) des juristes, est aux associés : une volonté réelle et partagée. » Du point de vue de la bataille idéologique, on peut voir là une trouvaille particulièrement ingénieuse : la « raison d'être » peut passer pour une référence sincère à la responsabilité sociétale de l'entreprise mais sous une forme tellement vague et peu contraignante qu'elle ne portera guère ombrage au *business as usual* de la rentabilisation du capital !

Le rapport propose donc d'introduire la notion de « raison d'être » dans l'article L225-35 du Code du commerce qui définit les prérogatives du conseil d'administration, et de prévoir dans l'article 1835 du Code civil la possibilité pour une entreprise – mais non l'obligation : le MEDEF a clairement signifié que ce serait inacceptable pour le patronat – de « préciser sa raison d'être » dans ses statuts.

> « L'idée qu'une entreprise n'existe pas seulement pour les propriétaires de son capital mais aussi pour d'autres acteurs économiques et sociaux, dont les intérêts devraient être conciliés avec ceux des actionnaires, est presque aussi ancienne que le capitalisme. »

5. Charles de Gaulle, discours aux mineurs de Saint-Étienne, 4 janvier 1948.

Cette disposition permettrait de reconnaître dans la loi l'« entreprise à mission » ayant inscrit sa « raison d'être » dans ses statuts, sur le modèle des *benefit corporations* américaines. Ces intentions ont inquiété le milieu de l'économie sociale et solidaire, qui y voit le risque d'une atteinte à la spécificité de l'ESS[6]. La crainte existe aussi que des « entreprises à mission » ne servent de cheval de Troie des intérêts privés [7] dans des domaines qui devraient relever du service public exercé par des entreprises publiques. Le ministre de l'Économie et des Finances a toutefois indiqué que l'intention du gouvernement n'était pas de créer une nouvelle catégorie d'entreprise.

3. Ouvrir la voie à une « codétermination » des choix de l'entreprise associant les salariés

Le rapport propose d'augmenter très modérément le nombre de représentants salariés dans les conseils d'administration, et de généraliser le principe de cette présence, en particulier dans les sociétés anonymes simplifiées de plus de 5 000 salariés.

Enfin, le rapport Notat-Sénard préconise d'engager « une étude concertée sur les conditions auxquelles les normes comptables doivent répondre pour servir l'intérêt général et la considération des enjeux sociaux et environnementaux ».

La mise en lumière de ces travaux par le gouvernement donne une « tonalité RSE » au projet de loi mais ce qu'on sait de son contenu, dans son état actuel, est aussi une collection de mesures réactionnaires de libéralisation et d'intégration des salariés en faveur de la rentabilisation du capital privé.

Le projet du gouvernement : derrière le drapeau de la RSE, entraîner encore plus l'entreprise dans la financiarisation

On se fonde dans les paragraphes qui suivent sur des informations parues dans la presse [8], à un stade d'élaboration du projet de loi dont le gouvernement a souligné qu'il n'était pas définitif.

Le ministre de l'Économie et des Finances Bruno Lemaire a confirmé que certaines des préconisations les plus significatives du rapport Notat-Sénard seraient prises en compte dans le projet de loi : « Nous avons suivi les recommandations de Jean-Dominique Senard et Nicole Notat qui ont fait un travail remarquable. L'objectif est de mettre en adéquation notre droit avec la réalité des entreprises en France et leur donner toute la place qui leur revient. L'entreprise ne se limite pas à la recherche du profit mais elle a aussi un rôle social et environnemental. Cette nouvelle place repose sur un élément clef : la raison d'être de l'entreprise. L'article 1833 du Code civil sera modifié en ce sens. Quant à l'article 1835, il précisera que les statuts de l'entreprise peuvent définir une raison d'être dont la société entend se doter pour décrire son activité. Ce ne sera pas une contrainte. Cette définition se déclinera dans le Code du commerce par une modification des articles concernant les compétences du conseil d'administration et du directoire (L. 225-35 et L. 225-64). » [9] Il faut souligner que cette disposition n'aurait rien de contraignant ; il y a là, conformément aux recommandations du rapport Notat-Sénard, de quoi rassurer le patronat si besoin était. « Cette réécriture du Code civil s'inscrit dans notre volonté de faire du capitalisme européen un des modèles de développement économique de la planète », insiste le ministre.

Le ministre a également confirmé que la loi porterait à deux le nombre de représentants salariés dans les conseils d'administration comptant huit à douze membres : pas de quoi révolutionner la gestion des entreprises.

D'autres dispositions, moins mises en avant dans l'opinion publique que le rapport Notat-Sénard, n'en sont pas moins significatives des objectifs réels visés par le projet de loi.

Certaines de ces dispositions se réclament de l'« allégement des contraintes administratives et fiscales pesant sur les chefs d'entreprises » : « faciliter la création d'entreprise en substituant aux différents réseaux des Centres de formalité des entreprises (CFE) un guichet unique électronique », simplifier la procédure de dépôt des brevets.

Sous prétexte de faciliter la transmission des entreprises lors de la retraite de leurs dirigeants, un souci traditionnel dans le milieu des PME, le gouvernement envisage d'assouplir le pacte Dutreil, du nom de l'ancien secrétaire d'État aux PME de Jacques Chirac, qui permet depuis 2003 aux dirigeants actionnaires d'une entreprise familiale de la transmettre à leurs enfants avec, pour le calcul des droits de mutation, un abattement de 75 % sur la valeur des titres. « Il est proposé de substituer le critère de maintien des fonctions de direction au sein de l'entreprise éligible au pacte Dutreil par un autre critère tel qu'un engagement de conservation des titres et de développement de l'entreprise »,

> “Ces mesures s'inscrivent clairement dans la politique de baisse du coût du travail qui a inspiré les attaques contre le droit du travail et la Sécurité sociale. Elles visent tout autant à augmenter la dépendance de l'économie française envers la Bourse et les marchés financiers.”

6. Voir *Coopératif*, <ess-pcf.fr> bulletin bimestriel réalisé par le groupe de travail ESS du PCF, mars-avril 2018, et la prise de position d'Hugues Sibille, président du Labo de l'ESS, le 9 février 2018 : <http://www.lelabo-ess.org/l-entreprise-l-ess-et-l-interet-general.html>.

7. Bertrand Valiorgue et Xavier Hollandts, « Le jour où Bayer-Monsanto deviendra une entreprise à mission », *La Tribune*, 29 mars 2018.

8. Grégoire Normand, « Loi Pacte : quels sont les leviers pour faire grandir nos entreprises ? », *La Tribune*, 27 mars 2018, <https://www.latribune.fr/economie/france/loi-pacte-quels-sont-les-leviers-pour-faire-grandir-nos-entreprises-773098.html> et *Information Europe 1*, « Loi Pacte : le plan du gouvernement pour booster les entreprises », 5 avril 2018, <http://www.europe1.fr/economie/information-europe-1-loi-pacte-le-plan-du-gouvernement-pour-booster-les-entreprises-3618809>.

spécifie le document issu de la consultation publique.

Simultanément, les dispositifs visant à faciliter la reprise d'une entreprise par les salariés seraient rendus encore plus attractifs.

Au nom de la compétitivité, de l'exportation et de l'innovation, le Premier ministre a confirmé au mois de février la création de guichets communs à Business France et aux Chambres de commerce et d'industrie, sous l'autorité des régions.

Édouard Philippe avait précisé au mois de février que le gouvernement allait demander « aux investisseurs étrangers de solliciter une autorisation lorsqu'ils souhaitent investir dans une entreprise d'un secteur d'avenir : intelligence artificielle, spatial, stockage de données… », au-delà des secteurs stratégiques déjà placés sous semblable protection par les décrets Montebourg.

Bercy propose également de simplifier « l'implication des chercheurs dans une activité économique liée à leurs travaux de recherche ». Cela pourrait passer par « un assouplissement de certaines exigences actuelles […] dans le respect des règles de déontologie ».

Relèvement des seuils sociaux et fiscaux : une nouvelle attaque contre les droits des salariés ?

On ne sait pas ce qu'en pensent Nicole Notat et Jean-Dominique Sénard… mais une des dispositions les plus inquiétantes du projet de loi PACTE devrait consister en un assouplissement des seuils à partir desquels les entreprises sont assujetties à des obligations sociales et fiscales. Une voie envisagée serait de maintenir pendant cinq ans les exonérations dont bénéficie l'entreprise lorsque le seuil de 20 salariés est franchi, afin, dit-on, de faciliter la croissance des « entreprises de taille intermédiaire » (ETI).

Le gouvernement pourrait répondre qu'il se préoccupe des salariés… puisqu'il prévoit de simplifier et d'élargir l'intéressement et la participation. Le but, dit-on à Bercy, serait d'améliorer « le partage de la valeur ajoutée » !

La consultation organisée préalablement à la loi débouche ainsi sur la proposition « d'unifier les produits d'épargne retraite en deux produits de placement, un compte avenir individuel et un compte avenir d'entreprise, avec la possibilité de transférer du capital de l'un à l'autre ». Bruno Le Maire a confirmé « une transformation en profondeur de l'épargne retraite » avec :

– une portabilité et une transférabilité totales des produits au cours de la vie professionnelle ;

– un rapprochement des règles d'abondement et de la fiscalité des produits d'épargne retraite, dans le respect des spécificités des produits existants ;

– une souplesse accrue sur le retrait des sommes épargnées à l'âge de la retraite, pour mieux tenir compte du souhait de nombreux épargnants de disposer d'un capital au moment où ils partent à la retraite ;

– une capacité accrue à changer de prestataire tout au long de la vie du contrat, pour assurer plus de concurrence entre les prestataires. » [10]

Emmanuel Macron a enfin annoncé, sur *TF1* le 12 avril, la suppression du forfait social pour les entreprises de moins de 250 salariés qui ont un accord d'intéressement ou de participation. La suppression de cette taxe, dont le taux est actuellement de 20 %, réduirait de 200 millions les recettes de l'État.

Benjamin Coriat résume la situation en ces termes : « le projet Pacte introduit aussi une nouvelle avancée de la financiarisation du rapport salarial. Il veut accroître les composantes financières aléatoires (partage des bénéfices, actionnariat salarié…), qui dépendent des performances de l'entreprise, en substitution du salaire (fixe, garanti), qui donne lieu, grâce aux prélèvements sociaux, à des droits futurs comme la retraite. Pour le salarié, cela peut paraître une aubaine, car il apparaît peu fiscalisé, mais à long terme ça peut être un désastre parce que ses droits diminuent. » [11]

Ces mesures s'inscrivent clairement dans la politique de baisse du coût du travail qui a inspiré les attaques contre le droit du travail et la Sécurité sociale. Elles visent tout autant à augmenter la dépendance de l'économie française envers la Bourse et les marchés financiers.

L'entreprise en action (s)

« Au cœur de PACTE, comme de cet événement, une intuition centrale : nos entreprises ont besoin de développer leurs fonds propres », « colonne vertébrale du développement économique de l'entreprise ». Ainsi Bruno Lemaire a-t-il conclu, le 28 mars, le forum « l'entreprise en action (s) », en regrettant que 7 % seulement des Français détiennent des actions aujourd'hui alors qu'ils étaient 14 % en 2008. Le message est clair : pour avoir des fonds propres, il faut de la rentabilité, soit pour les accroître en les accumulant des profits, soit pour attirer de nouveaux actionnaires. Si l'on ne sait pas ce qu'est la « raison d'être » des entreprises, voilà au moins qui nous éclaire sur la « raison d'être » de la politique gouvernementale : elle est à chercher à la Bourse plutôt que dans la responsabilité sociétale des entreprises.

Le ministre annonce ainsi, outre les mesures relatives à l'épargne salariale signalées plus haut, le renouvellement du fonds Eurocroissance destiné à attirer l'épargne de l'assurance-vie vers des contrats plus risqués, et des mesures visant à faciliter la cotation des PME et des ETI.

De façon parfaitement cohérente, le fonds de 10 milliards d'euros en capital pour encourager l'« innovation de rupture », dont Bruno Le Maire a annoncé au début du mois de janvier la création, doit être en partie financée par de nombreuses cessions d'actifs et privatisations telles celles de la Française des jeux ou du groupe ADP (ex-Aéroports de Paris).

Enfin, Bruno Le Maire « souhaite que les investisseurs institutionnels publics donnent l'exemple et mobilisent davantage leurs capacités d'investissement en direction des entreprises ». Les financements apportés par BPI France resteront « pleinement additionnels aux interventions du marché » : pas question d'un pôle financier public qui vienne contester la dictature des marchés sur le financement des entreprises ! Et « le projet de loi PACTE présentera une réforme modernisant la gouvernance de la Caisse des dépôts et consigna-

9. Bruno Le Maire, « L'entreprise a aussi un rôle social et environne-mental », interview aux *Échos* du 9 avril 2018.

10. Bruno Le Maire, discours de clôture du forum « L'entreprise en action (s) », 28 mars 2018.

11. Benjamin Coriat, « L'objet social de l'entreprise sous domination de la finance », entretien réalisé par Kareen Janselme, *l'Humanité*, 28 février 2018.

tions» qui sera pour la première fois placé sous la surveillance de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR), une mesure très symbolique de la banalisation voulue du rôle de cette institution publique, placée depuis 1816 sous la surveillance du Parlement.

Les prises de position politiques et syndicales

Les représentants de LREM s'expriment avec prudence en attendant les arbitrages qui seront rendus à l'Élysée. La droite aura du mal à critiquer un projet aussi favorable aux intérêts du capital.

Le MEDEF, en effet, n'a pas trop de raisons de se plaindre de ce qu'on sait des intentions du gouvernement. Pierre Gattaz n'en continue pas moins de mettre en garde contre toute tentation d'«ouvrir la boîte de Pandore» en modifiant le Code civil: «quels comportements veut-on faire changer, quels sont les problèmes? Les TPE, les PME et les ETI sont souvent patrimoniales et ne sont pas guidées par des logiques financières court-termistes. Quant aux sociétés cotées, elles respectent déjà les engagements du code AFEP-MEDEF dont tout le monde a salué l'ambition et l'efficacité. On veut modifier la loi sans avoir identifié le problème et son ampleur.» [12] Pourtant, il ne fait pas de doute que les négociations vont bon train dans les antichambres ministérielles.

À gauche, le groupe Nouvelle gauche (socialiste) a déposé une proposition de loi qui reprend de façon très fidèle les thèmes de la théorie des «parties prenantes», tels qu'ils ont pu être formulés au collège des Bernardins ou dans une note récente de la fondation Terra Nova[13].

Dans le monde syndical, la CFDT est engagée à fond dans le soutien au rapport Notat-Sénard. La CGC est plus critique. Elle met en évidence que la participation des salariés à la gestion doit s'accompagner de changements dans les choix et les critères de gestion des entreprises. La CGT a fait le choix de ne pas entrer dans le jeu du gouvernement. Elle a publié sa propre vision de «l'entreprise autrement», qui insiste sur la prise en compte de la «dimension travail». Elle met aussi en avant les revendications figurant dans la *Charte* de ses administrateurs salariés[14]. L'année dernière, l'UGICT-CGT avait publié un *manifeste pour la définanciarisation de l'entreprise*[15].

Sortir de la crise de l'entreprise ? Oui, avec de nouveaux pouvoirs sur l'argent pour viser de nouveaux objectifs sociaux

Le projet PACTE vise avec prudence, mais avec beaucoup d'ambitions, à intégrer les salariés et leurs représentants dans la gestion capitaliste des entreprises en agitant le drapeau de la RSE, *et en même temps* à renforcer encore l'emprise des marchés financiers sur ces gestions.

Le mouvement social en cours peut bousculer ces ambitions. La mobilisation des salariés à la SNCF ou chez Carrefour, y compris celle des cadres, confirme que la «crise de l'entreprise» est une crise de légitimité de l'autorité du capital. Le Parti communiste dispose d'atouts considérables pour apporter une contribution utile à la bataille d'idées et aux luttes concrètes, de la rue au Parlement lorsque le projet de loi viendra en discussion, pour imposer une autre conception de l'entreprise, au-delà des limites de la théorie des parties prenantes et des illusions sur la «codétermination».

Les mesures de régression sociale contenues dans le projet de loi doivent bien sûr être combattues sans faiblesse mais l'ensemble des dispositions annoncées méritent attention.

En premier lieu, c'est le moment d'imposer à nouveau dans le débat public et dans les luttes au sein des entreprises la bataille pour de nouveaux critères de gestion, s'opposant à la rentabilité capitaliste dans une confrontation visant à faire prédominer les objectifs sociaux et la régulation publique de l'économie.

Les différentes théories des «parties prenantes» et de la codétermination, qu'elles se placent ouvertement dans l'optique d'une intégration des salariés aux gestions capitalistes, ou qu'elles se veuillent plus radicales, ont en commun de reconnaître, dans les faits, le taux de profit comme critère central de l'efficacité économique. Or la richesse créée dans les entreprises, ce n'est pas le profit qui la mesure, c'est la valeur ajoutée! La prise en compte de cette réalité peut donner leur efficacité aux luttes pour changer l'entreprise au bénéfice des salariés et pour prendre le pouvoir en son sein.

Les travaux amorcés par Paul Boccara depuis la fin des années 1970 ont montré comment un critère d'efficacité sociale, le ratio valeur ajoutée/capital matériel et financier, peut matérialiser l'émergence d'un nouveau type de croissance de la productivité fondé sur le développement des capacités humaines et sur l'économie de ressources naturelles et de moyens financiers.

À partir de ces gains d'efficacité, de nouveaux critères peuvent alors inciter à augmenter la valeur ajoutée disponible pour les salariés, la protection sociale et les services publics, en faisant croître la valeur ajoutée et diminuer, en son sein, la part qui revient aux profits.

Ces critères conduisent eux-mêmes à faire croître, au-delà des normes salariales, sociales et fiscales en vigueur, la valeur ajoutée disponible pour les salariés (augmentation des salaires) et pour la population au sein de laquelle l'entreprise agit.

L'usage de ces critères dans les luttes sociales est aujourd'hui encore plus pertinent qu'il ne l'était au moment où ils ont été pour la première fois conçus.

Jouir de la propriété des moyens de production, c'est exercer le pouvoir de décider de l'utilisation de l'argent des entreprises.

L'autre point aveugle des théories conciliatrices de l'antagonisme entre travail et capital réside dans l'occultation de cette réalité: jouir de la propriété des moyens de production, c'est exercer le pouvoir de décider à quoi sera utilisé l'argent mis à la disposition de l'entreprise par les actionnaires, les banques, les marchés financiers et les pouvoirs publics.

On doit être particulièrement attentif aux annonces du ministre sur «l'orientation de l'épargne des Français vers les entreprises». Non seulement il y a là un risque pour la sécurité de l'épargne déposée en assurance-vie mais les intentions gouvernementales vont dans le sens de demandes de la profes-

12. Marie Bellan, «Le MEDEF s'oppose à la redéfinition de l'objet social de l'entreprise», *Les Echos*, 10 avril 2018.

13. Martin Richer, *L'entreprise contributive, 21 propositions pour une gouvernance responsable*, Terra Nova.

14. «Une charte pour les administrateurs salariés: propositions de la CGT», *Note économique*, n° 145, <http://www.cgt.fr/Note-economique-no-145-Une-charte.html>.

15. UGICT-CGT, *Manifeste pour définanciariser l'entreprise et restaurer le rôle contributif de l'encadrement*, <http://ugict.cgt.fr/entreprise/>.

sion bancaire et des milieux de la finance pour accroître encore l'emprise des marchés sur les entreprises.

Face à ce programme réactionnaire, le PCF a un rôle irremplaçable à jouer pour aider le mouvement social à s'emparer de la proposition d'une nouvelle orientation du crédit aux entreprises. Nous pouvons nous appuyer sur l'avis de Frédéric Boccara sur le financement des PME-TPE voté à une très large majorité au CESE, sur la revendication d'un droit des entreprises au crédit avancée par la CGT Banque de France (voir dans ce numéro l'article de Philippe Lac), ou encore sur la proposition de loi d'expérimentation « entreprise et territoire » mise en débat par le groupe de travail animé par Sylvie Mayer, Hervé Defalvard et Denis Durand, que nous reproduisons dans ce dossier.

De la crise de l'entreprise aux nouveaux critères de gestion : tour d'horizon des propositions en présence

Denis Durand

« La responsabilité sociale de l'entreprise consiste à accroître ses profits »[1] : cette sentence de Milton Friedman, l'inspirateur sans doute le plus influent des politiques néolibérales, continue de ressembler à une provocation, un demi-siècle après avoir été énoncée.

Elle pousse à l'extrême la conception libérale[2] de l'entreprise : dans une vision du monde où « la société, ça n'existe pas », selon l'expression de Margaret Thatcher, et où une entreprise ne peut donc être qu'un « nœud de contrats » entre individus ne visant que leur propre intérêt. La « théorie de l'agence » [3] décrit alors les conditions dans lesquelles un *principal* (ici, les actionnaires) peut imposer à un *agent* (ici, les dirigeants de l'entreprise) de se conformer à la « responsabilité sociale de l'entreprise » au sens où Friedman l'entend, c'est-à-dire à la recherche du profit maximum, à partir du principe que ces dirigeants peuvent toujours être soupçonnés de poursuivre des intérêts différents de ceux des actionnaires.

Le postulat de Friedman exprime, à sa façon, une caractéristique fondamentale du système économique capitaliste dans lequel nous vivons : sa régulation par le taux de profit. Marx a montré comment cette régulation, quelque puissante qu'elle soit, comporte une contradiction radicale. Elle pousse à l'accumulation de capital matériel en vue d'augmenter la part revenant au capital dans les richesses créées par les salariés. Elle fait naître, par-là, une tendance à la suraccumulation de capital au regard du profit qui peut être retiré du travail humain. C'est l'origine des crises récurrentes qui caractérisent l'histoire économique depuis deux siècles, et tout particulièrement de la crise particulièrement profonde et durable que nous connaissons depuis cinquante ans. C'est donc aussi l'origine des critiques et des contestations qui ont été opposées à la conception de l'entreprise exprimées par Milton Friedman.

Après avoir caractérisé plus précisément le rôle central du taux de profit dans la régulation du système économique capitaliste, cet article cherche à mettre en perspective les différentes propositions, plus ou moins radicales, qui ont été formulées pour contester la conception néolibérale de l'entreprise.

Une première contestation peut consister à souligner que d'autres « parties prenantes » que les détenteurs du capital sont fondées à revendiquer une reconnaissance de leur place dans l'entreprise. C'est ce point de vue qui a inspiré différents travaux dont le gouvernement Macron se réclame dans l'élaboration de son projet de loi PACTE [voir dans ce dossier l'article de D. Durand, Loi entreprise : Réparer le lien entre la culture du profit et les français ?]. Ils ont en commun de ne pas remettre en

1. Milton Friedman, « The Social Responsibility of Business is to Increase its Profits », *The New York Times Magazine*, 13 septembre 1970.

2. Ce terme est pris ici dans le sens précis emprunté à Paul Boccara (P. Boccara, *Neuf leçons sur l'anthroponomie systémique*, Delga, Paris, 2017) : la civilisation contemporaine peut être décrite comme formée du système anthroponomique libéral et du système économique capitaliste.

3. M. C. Jensen et W. H. Meckling, « Theory of the Firm : Managerial Behavior, Agency Cost, and Ownership Structure », *Journal of Financial Economics*, 3 (4), 1976.

cause le taux de profit comme critère d'efficacité économique.

Des contestations plus radicales peuvent alors faire valoir que ce n'est pas le profit mais la valeur ajoutée qui mesure la création de richesses dans l'entreprise. Le seul usage de la valeur ajoutée ne suffit toutefois pas à définir des critères de gestion répondant à des objectifs sociaux et écologiques ; cet usage, étendu à l'ensemble d'une économie sous la forme du PIB, a fait l'objet d'une série de critiques revendiquant la prise en compte d'« autres indicateurs de richesse ».

Le tour d'horizon proposé dans cet article aboutit à la synthèse proposée par Paul Boccara autour de nouveaux critères de gestion visant, à partir des données concrètes qui servent aux gestions d'entreprises actuelles, à nourrir les luttes pour une prise de pouvoir sur l'utilisation de l'argent des entreprises et des banques afin que la création de richesses contribue à la réalisation de nouveaux objectifs sociaux.

Le taux de profit, régulateur central du système économique capitaliste

Adopter un critère de gestion comporte au moins deux étapes. La première consiste à définir les indicateurs, chiffrés ou non, qui donneront une information sur l'état de l'entreprise et sur son fonctionnement. La seconde est de déterminer comment ces indicateurs doivent être combinés pour guider la prise de décisions : celles-ci consistent à faire des choix entre différents objectifs pouvant être assignés à l'entreprise et entre différents moyens de les atteindre.

Un point fort du capitalisme, en comparaison de modes de production qui l'ont précédé, est précisément sa capacité à fonder ses décisions sur un calcul économique, rendu possible par la généralisation des échanges de marchandises contre des sommes d'argent, qui peuvent être comparées et mises en relation entre elles.

Un examen des pratiques de gestion en vigueur montre qu'elles sont universellement inspirées par un critère fondamental : la rentabilité des capitaux avancés à l'origine de toute décision relative à la production, aux investissements ou aux placements financiers, c'est-à-dire le taux de profit. On peut se guider ici sur ce que Marx a appelé la « formule générale du capital » *A-M-P-M'-A'* où le point de départ de la production *P* est la mise à disposition d'une somme d'argent *A* et le but à atteindre la vente de marchandises *M'* pour une somme d'argent *A'* supérieure à la valeur des marchandises *M.* engagées dans le processus de production. L'usage de *A* sera d'autant plus profitable qu'il conduira à rendre plus élevé le rapport du profit au capital avancé (A'-A)/A. Philippe Benollet et Claude Laridan[4] transcrivent cette formule dans les termes de la comptabilité d'entreprise sous la forme du schéma ci-dessus.

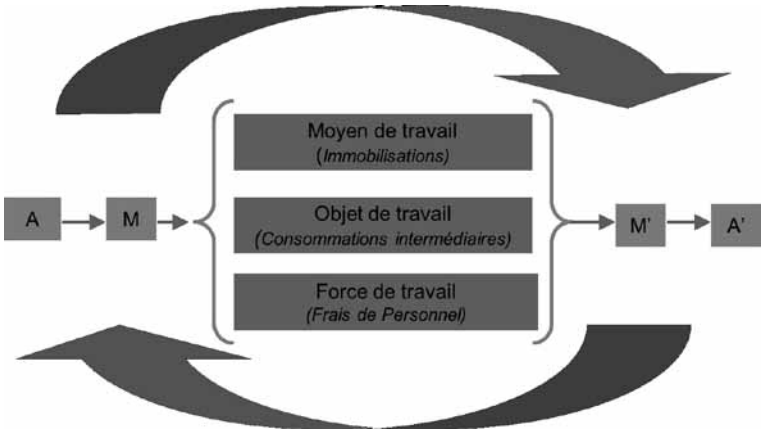

Auri sacra fames… *de quoi parle-t-on au juste ?*

S'il est bien vrai, comme l'écrit Friedman, que le but de l'activité économique en régime capitaliste est le profit, il convient de définir plus précisément comment ce principe se traduit en termes de critères de gestion.

Observons en premier lieu que la part du profit versée aux actionnaires ne se limite pas aux dividendes. « Un élément central de la rémunération de l'actionnaire est le versement de dividendes mais […] ce n'est pas le seul élément. S'y ajoutent, en cas de cession des titres par son détenteur, l'évolution de leur valorisation et, occasionnellement, les rachats d'actions », note le rapport sur le coût du capital présenté en 2015 par un groupe de travail du CNIS[5] [6].

Ensuite, les actionnaires ne sont pas les seuls à apporter des capitaux à l'entreprise et à en retirer une part de profit. Les fonds prêtés par les créanciers sont aussi du capital qui attendent une rémunération sous forme d'intérêts. Les créanciers ne sont pas seulement les banques mais aussi, pour les grandes entreprises, les différents acteurs qui placent leur argent sur les marchés obligataires ou monétaires : compagnies d'assurance, fonds de placement, fond de pension, groupes multinationaux disposant d'une trésorerie à gérer, banques centrales acheteuses de titres privés dans le cadre de « politiques monétaires non conventionnelles »…

Enfin, lorsqu'il s'agit de prendre des décisions en matière de productions, d'investissements ou de placements financiers. c'est, non pas le montant absolu du profit attendu mais le rapport de ce montant à la mise initiale d'argent avancée par les détenteurs du capital qui sert alors de critère[7]. En situation de choisir entre deux utilisations possibles de l'argent mis à la disposition de l'entreprise, ses dirigeants opteront pour celle qui rapportera le profit le plus élevé au regard du capital avancé par ses actionnaires et ses créanciers.

Le taux de profit est donc un rapport entre deux grandeurs : la quantité d'argent consacrée à un investissement matériel, immatériel ou financier, et les revenus futurs (à un horizon qui peut être très court ou infiniment éloigné selon la nature de l'investissement) que les propriétaires de cet argent attendent de cet investissement. C'est en fonction de ce critère – et sous la surveillance attentive des actionnaires, des créanciers et des concurrents – que les dirigeants d'une entreprise industrielle, par exemple, décideront, soit d'étendre leur production avec les embauches et les actions corrélatives de formation de la main-d'œuvre, soit d'investir dans des technologies qui conduiront à des suppressions d'emplois, soit… de ne pas investir du tout et de

4. Philippe Benollet et Claude Laridan, *Pour une gestion radicalement nouvelle*, Éditions Notre Temps, Paris, 2013.

5. Olivier Garnier, Ronan Mahieu Jean-Pierre Villetelle, *Coût du capital*, rapport du groupe de travail du Conseil national de l'Information Statistique (CNIS), juillet 2015.

6. Renaud Du Tertre, Université Paris Diderot *La Rentabilité économique et financière des grands groupes non financiers cotés en France, de 1992 à 2010*, présentation au groupe de travail du CNIS sur le coût du capital, 10 septembre 2014, <https://www.cnis.fr/wp-content/uploads/2017/10/DC_2014_GT_K_Du_Tertre.pdf>.

7. « Quant au capitaliste individuel, il est bien évident que la seule chose qui l'intéresse, c'est le rapport de la plus-value, ou de l'excédent de valeur qu'il obtient en vendant sa marchandise, au capital total qu'il a avancé pour

la production de celle-ci » (Karl Marx, *Le capital*, livre III, chapitre II, Éditions Sociales, 1976).

8. Paul Boccara, Le Capital *de Marx, son apport, son dépassement,* Le Temps des Cerises, Paris, 2012.

9. Karl Marx, *Le Capital,* livre III, chapitre IX, Éditions Sociales, 1976.

10. Olivier Garnier, Ronan Mahieu Jean-Pierre Villetelle, *op. cit.*

11. *Cf.* Laurent Cordonnier, Thomas Dallery, Vincent Duwicquet, Jordan Melmiès, Franck Vandevelde *Le Coût du capital et son surcoût. Sens de la notion, mesure et évolution, conséquences économiques*, CLERSÉ, Université Lille 1, 2013. Les auteurs montrent que la montée des rendements des titres financiers depuis le début des années quatre-vingt a instauré une norme de rentabilité écartant des investissements qui auraient pu être économiquement efficaces.

12. Jacques Richard, *Refonder l'entreprise, la société anonyme et l'intérêt social par la comptabilité environnementale,*

placer la même somme en titres financiers.

C'est en cela que le taux de profit est une composante fondamentale du système économique capitaliste. Il régule les opérations par lesquelles ce système transforme des ressources naturelles en produits destinés à satisfaire des besoins humains[8]. C'est aussi en cela que la recherche de critères de gestion autres que le taux de profit constitue une réponse révolutionnaire aux contradictions du capitalisme.

Le taux d'intérêt comme norme de profit. Le taux d'actualisation

Cette régulation se manifeste dans chaque décision individuelle concrète. Elle s'objective, si on considère l'ensemble de l'économie, dans la formation d'un « taux de profit général » que la concurrence entre capitaux individuels tend à aligner sur le taux de profit moyen, c'est-à-dire sur le rapport entre le total des profits réalisés dans l'économie et le total du capital avancé par les différents capitalistes[9].

C'est sous cet angle qu'on peut comprendre la référence souvent faite, dans les études préalables aux décisions d'investissement, à la notion de *taux d'actualisation* : il s'agit de comparer la rentabilité attendue d'un projet avec la rentabilité d'un placement financier de même montant. « Investir dans une entreprise représente un risque qui ne sera couvert que sous réserve d'une rentabilité suffisante. En ce sens, le coût des fonds propres est un coût d'opportunité non-observable, estimé par la rémunération à laquelle les actionnaires renoncent lorsqu'ils apportent des fonds dans l'entreprise ou lorsqu'ils acceptent le maintien dans l'entreprise d'une fraction du résultat », expliquent ainsi les rapporteurs du groupe de travail du CNIS sur le coût du capital[10]. Le taux d'intérêt, exprimant ici le rapport entre les revenus futurs attendus d'un placement considéré comme « sans risque » et le montant de la mise de fonds initiale, est pris comme norme indiquant la rentabilité minimum en-dessous de laquelle aucun projet ne peut satisfaire les critères de gestion capitalistes[11].

L'usage du taux de rentabilité comme critère de gestion s'observe dès les premières entreprises commerciales privées de l'Antiquité mais c'est l'épanouissement du capitalisme – un régime économique qui peut être défini précisément par une accumulation infinie de propriétés en argent, guidée par la recherche du taux de profit maximum – qui en a fait le régulateur d'ensemble de toute la vie économique.

La comptabilité d'entreprise, outil pratique du calcul du taux de profit

Pour exercer dans les faits sa fonction de régulation, le taux de profit doit pouvoir trouver une traduction opérationnelle dans des calculs concrets. On peut ainsi distinguer trois niveaux d'analyse : celui auquel nous nous sommes situés jusqu'à présent, faisant référence à l'analyse de l'accumulation du capital dans son expression théorique abstraite, comme « valeur se mettant en valeur » ; celui qui se manifeste dans les échanges de marchandises, où leur *valeur* abstraite se manifeste sous forme de *valeur d'échange*, le prix exprimant la valeur d'échange entre une marchandise donnée et la monnaie ; et celui des indicateurs concrets tirés de la comptabilité des entreprises qui donnent une image plus ou moins fidèle des phénomènes concrets intervenant dans la production et la circulation des marchandises.

De fait, le système de la comptabilité dit « en partie double », conçu à l'aube du capitalisme moderne[12], est consubstantiel à son développement du XIIIe siècle à nos jours.

Ces techniques donnent lieu à des raffinements infinis dans les méthodes de gestion caractéristiques du capitalisme financiarisé contemporain. Il n'en reste pas moins que l'exercice se ramène toujours à rapporter un indicateur de profit, réalisé ou attendu, à un indicateur du montant de capital investi pour obtenir ce profit.

L'expression comptable du capital est classiquement le montant des engagements envers les détenteurs de titres leur donnant accès à une part future de profits : associés, actionnaires des sociétés anonymes. Comme on l'a indiqué plus haut, il ne s'agit cependant que d'une partie du capital avancé, qui comprend également les fonds apportés par différents types de créanciers. Le calcul de rentabilité peut donc, selon le point de vue adopté, rapporter le profit soit au capital apporté par les actionnaires (*ROE* ou *Return on Equity*) soit à une définition pouvant être aussi large que le total du bilan de l'entreprise (*ROA* ou *Return on Assets*).

L'expression du flux de profit enregistré au cours d'un exercice comptable peut également varier selon le point de vue adopté. Si l'on considère par exemple le bénéfice net après impôt, sur lequel les dividendes versés aux actionnaires sont directement prélevés, l'analyse est centrée sur l'entreprise en tant que lieu de production de valeur. La part des profits qui sert à maintenir la valeur du capital productif (mesurée en comptabilité par les dotations nécessaires aux amortissements) n'est pas considérée comme devant faire partie des bénéfices susceptibles d'être distribués aux actionnaires. Cette conception est aujourd'hui supplantée par une autre, inspirée par la mondialisation financière, qui consiste à considérer l'entreprise dans son ensemble comme un patrimoine à valoriser[13].

C'est cette vision financière de l'entreprise qui inspire les importants changements apportés depuis 2005 dans les normes comptables internationales. Les groupes européens qui exercent une activité sur les marchés internationaux sont désormais tenus de présenter leurs comptes de la façon qui convient aux opérateurs des marchés financiers, c'est-à-dire selon les normes IFRS (*International Financial Reporting Standards*), établies par un organisme privé installé à Londres, l'IASB (*International Accounting Standards Board*).

Dans cette représentation de l'entreprise, on s'intéresse essentiellement aux variations de valeur de son actif net, quelle qu'en soit l'origine : excédent brut d'exploitation, solde des ventes et achats d'actifs, et même plus ou moins-values virtuelles résultant de l'évaluation des actifs à leur cours de marché (comptabilisation *mark to market*). La mesure des profits privilégie alors des notions larges des flux de trésorerie baptisées *cash flow*, *EBITDA* ou capacité d'autofinancement.

Les gestions sous l'emprise de la mondialisation financière

L'évolution concrète des pratiques de gestion des entreprises traduit ainsi la prise de pouvoir des marchés financiers sur l'économie, organisée depuis le tournant des années soixante-dix et quatre-vingt en réponse à la crise durable de l'accumulation capitaliste dont les premiers signes s'étaient fait sentir dans la deuxième moitié des années soixante. La puissance de la finance de marché a eu pour objet d'éliminer de la gestion des entreprises et des politiques publiques tout ce qui, dans la période d'essor de l'après-guerre, avait pu partiellement déroger au critère de rentabilité du capital : faibles taux d'intérêt, marge d'initiative laissée aux managers pour viser des objectifs de croissance de la production…

Les buts ainsi visés ont été en partie atteints : les choix de gestion des entreprises ont privilégié les investissements économisant la main-d'œuvre, la précarisation de l'emploi, les placements financiers. Ils ont permis, dans tous les pays développés, une montée de la part des profits dans la valeur ajoutée, favorable à une restauration de la rentabilité des capitaux, mais au prix de coûts sociaux (chômage de masse, précarité, montée des inégalités) et écologiques élevés. Le prix à payer a aussi consisté en une instabilité financière chronique matérialisée par les krachs financiers de 1987, 1997 et 2007, et finalement en une perte d'efficacité économique mise en évidence par la « grande récession » de 2008-2009, et plus structurellement par des tendances déflationnistes qui ont remis au goût du jour la théorie d'une « stagnation séculaire » de l'économie capitaliste.

Cette situation – et ses effets sur l'état des opinions publiques – a nourri un regain de critiques axées sur l'idée qu'il existe une responsabilité sociale de l'entreprise distincte de celle qu'elle assume vis-à-vis de ses actionnaires.

La responsabilité sociale de l'entreprise confiée à ses parties prenantes ?

Au XXIe siècle, plusieurs facteurs viennent renforcer l'urgence d'une redéfinition du rôle de l'entreprise. La révolution écologique donne une nouvelle actualité à la prise en compte du rôle de la nature comme « mère des richesses » dont le travail humain est le « père ». La révolution informationnelle met en évidence les limites du type de croissance de productivité caractéristique du capitalisme, fondé sur la recherche du degré le plus élevé d'exploitation de la main-d'œuvre, et fait entrevoir la possibilité concrète d'un autre type de croissance de la productivité, fondé sur le développement des capacités humaines, l'autonomie et la capacité d'initiative des travailleurs et sur l'émergence d'un principe de partage des informations, des pouvoirs et des richesses. La difficulté durable des gestions capitalistes à prendre en compte ces nouvelles réalités fait naître un sentiment d'urgence jusque dans les milieux dirigeants du monde économique.

La « théorie des parties prenantes »

La façon contemporaine de traduire ce point de vue emprunte son vocabulaire à R. Edward Freeman, professeur à la Wharton School puis à l'université de Virginie[14]. Elle consiste à opposer, à la conception néolibérale de l'entreprise vouée aux intérêts des seuls actionnaires (*shareholders*), celle d'une prise en compte des différentes « parties prenantes » (*stakeholders*) que sont les salariés, les clients, les fournisseurs, les habitants des territoires où l'entreprise est implantée[15].

Ce point de vue part d'une contestation de la conception néolibérale de l'entreprise conçue comme un « nœud de contrats ». Il met en lumière une différence fondamentale entre la société commerciale, sujet de droit créé par décision des associés, ou actionnaires[16], et l'entreprise, définie comme un dispositif de « création collective ». Il aboutit à une contestation de la financiarisation de l'économie qui traite l'entreprise comme un actif financier. Il va jusqu'à affirmer que la focalisation sur la maximisation de la « valeur actionnariale » sous la pression d'actionnaires organisés (investisseurs institutionnels tels que fonds de pension, fonds de placement, compagnies d'assurance) conduit la gestion des entreprises à s'écarter de l'intérêt général tel qu'il pourrait se formuler en termes de responsabilité sociale et écologique, et qu'elle conduit à une « crise des entreprises et de leur place dans la plupart des pays développés » [17].

En France, les travaux menés dans cette optique, en particulier depuis neuf ans au collège des Bernardins, aboutissent à préconiser la « codétermination » – traduction littérale du terme allemand *Mitbestimmung* – comme solution à ces problèmes. Olivier Favereau, professeur à l'université de Paris-Nanterre, définit la codétermination par la présence de salariés dans les conseils d'administration à égalité de prérogatives avec les représentants des actionnaires. Elle a pour corollaire la reconnaissance d'un rôle spécial à deux des « parties prenantes » de l'entreprise qui sont alors qualifiées de « parties constituantes » : les actionnaires et les salariés (les dirigeants de l'entreprise pouvant être, ou non, considérés comme une troisième « partie constituante »).

La RSE, un critère de gestion ?

Si l'on cherche les changements dans la gestion des entreprises que devrait apporter la codétermination, une source d'inspiration qui vient naturellement à l'esprit est l'ensemble des principes définissant ce qu'il est convenu d'appeler la responsabilité « sociétale » des entreprises. Les entreprises françaises sont tenues depuis la loi « Grenelle II » de 2010 de présenter leurs résultats en la matière à l'appui de leur rapport annuel, dans un document qui porte désormais le nom de « déclaration de performance extra-financière » [18]. Les principes de la RSE ont été codifiés dans la norme internationale ISO 26 000 adoptée en 2010 dans 71 pays (mais pas par les États-Unis) [19]. La responsabilité sociétale y est définie comme « la responsabilité de l'organisation vis-à-vis des impacts causés par ses décisions et ses activités sur la société et l'environnement ». Cette définition est cohérente avec la définition microéconomique classique des « parties prenantes » comme étant les agents économiques susceptibles de subir un tort du fait des décisions prises par l'entreprise. Il est toutefois précisé que cette norme « n'est pas une norme de système de management. Elle n'est pas destinée ni appropriée à des fins de certification ou à une utilisation

article CFDC, 2015, <http://www.alliance-respons.net/bdf_fiche-document-247_fr.html>.

13. « *Fair value*, le troisième stade du capitalisme comptable ? le cas de la France », in *Analyses et documents économiques*, n° 95, p. 7561 et n° 96, p. 43-47, 2004, cahiers du centre confédéral d'études économiques et sociales de la CGT.

14. Robert Edward Freeman, *Strategic Management : A Stakeholder Approach*.

15. Daniel Bachet, *Les Fondements de l'entreprise*, éditions de l'Atelier, Paris, 2007.

16. Jean-Philippe Robé, *L'entreprise et le droit*, Collection « Que-Sais-Je », PUF, Paris, 1999.

17. Blanche Segrestin, « Gouvernement, Participation et Mission de l'entreprise », synthèse du colloque organisé les 16 et 17 mars 2018 au collège des Bernardins.

18. Transposition par l'ordonnance n° 2017-1180 du 19 juillet 2017 et le décret n° 2017-1265 du 9 août 2017 de la directive européenne du 22 octobre

réglementaire ou contractuelle». Elle n'impose pas de certification ni de procédure. Les principes qu'elle énonce ne comportent pas d'obligation, et ils ne sont jamais présentés comme une alternative au critère de rentabilité[20].

De fait, en général la théorie des parties prenantes critique la recherche de la rentabilité financière du point de vue de ses effets sociaux et écologiques mais ne la conteste pas radicalement comme critère d'efficacité économique.

Traiter la nature et les êtres humains comme du capital ?

La mise en avant d'un rôle symétrique des salariés et des apporteurs de capital renvoie à la description néoclassique de l'économie où la production résulte automatiquement de la mise en présence de deux facteurs de production, le travail et le capital.

Cette description prend dans les modèles néoclassiques la forme d'une *fonction de production* : $Y = f(K, L)$ justifiant que K (le capital) ait droit à sa part de Y (le revenu tiré de la production) au même titre que L (« le travail») en fonction de la productivité marginale de chacun de ces « facteurs de production». La « fonction de production» ainsi écrite laisse entièrement dans l'ombre le processus qui fait apparaître la création d'une valeur supplémentaire, susceptible d'être distribuée sous forme de revenu, comme si cette création résultait de la seule mise en présence des facteurs de production (ou à la rigueur du talent du dirigeant qui les met en présence). Ce qui est ainsi occulté, c'est la nature tout à fait spéciale de la force de travail humaine, capable d'accroître la valeur des marchandises au-delà de la valeur à laquelle elle est achetée aux salariés, à la différence du « travail mort» incorporé dans les moyens de production.

Mettre ainsi sur le même plan le rôle des « parties constituantes» de l'entreprise conduit ainsi à concevoir la reconnaissance de la responsabilité sociale et environnementale des entreprises sous la forme d'une prise en compte des intérêts des salariés au titre d'un « capital humain» et des impératifs écologiques au titre d'un « capital naturel». C'est le parti adopté dans le rapport remis en 2009 à Nicolas Sarkozy par la « commission sur la mesure de la performance économique et du progrès social» animée par Joseph Stiglitz, Amartya Sen et Jean-Paul Fitoussi.

Le rapport Stiglitz-Sen-Fitoussi raisonne au niveau d'une économie nationale, voire de l'économie mondiale. Mais le problème peut se traduire en termes de critères de gestion si on mène le même raisonnement au niveau d'une entreprise. Il s'agit alors d'étendre aux « parties prenantes» le traitement réservé aux moyens de production matériels par le capital financier, à travers une évaluation en monnaie d'un « stock de richesses» humaines et d'un « stock de richesses» naturelles. La mesure de la performance économique porte alors sur la capacité à maintenir, voire à améliorer ces différents stocks, ou plutôt le total de ces différents stocks puisqu'exprimés en termes monétaires ils sont considérés comme interchangeables entre eux.

C'est ce qu'exprime la notion d'« épargne nette ajustée» conçue par la Banque mondiale et préconisée par le rapport Stiglitz-Sen-Fitoussi. On peut ainsi imaginer qu'une augmentation très forte de la richesse matérielle sera jugée efficace si elle compense une dégradation corrélative du « capital humain» et du « capital naturel»… Tout à l'opposé d'une mise en cause du critère de rentabilité du capital, ce calcul conduit à soumettre artificiellement à une logique de marché les êtres humains et la nature. C'est la critique qui a été opposée aux conclusions du rapport Stiglitz-Sen-Fitoussi.

Le modèle CARE (Comptabilité Adaptée au Renouvellement de l'Environnement) conçu par Jacques Richard et Alexandre Rambaud[21] propose une façon d'échapper à cette critique, tout en s'appuyant sur la reconnaissance des capacités humaines et de la nature comme de nouvelles formes de « capital». À la performance centrale de l'entreprise, mesurant la capacité à faire face à ses obligations que sont les passifs financiers, c'est-à-dire sa solvabilité financière, s'ajouteraient une solvabilité sociale et une solvabilité écologique consistant à maintenir, respectivement, la valeur du capital humain et du capital matériel. Les critères de gestion implicitement proposés visent à éviter les dangers présentés par la notion d'épargne nette ajustée : seraient condamnés, et qualifiés de surprofits, les profits qui seraient obtenus au prix d'une diminution de valeur de l'une ou de l'autre catégorie de capital.

Une difficulté dans l'application de ce modèle réside dans la mesure, en termes monétaires, de la valeur du capital humain et du capital matériel. Les auteurs proposent d'utiliser à cet effet le coût de remplacement. Par exemple, la valeur du capital humain serait mesurée par les dépenses nécessaires pour garantir un niveau de vie « décent» aux salariés de l'entreprise. On observera surtout qu'un modèle ainsi conçu est compatible avec une gestion fondamentalement inspirée par la recherche de la rentabilité maximale du capital financier, la préservation du capital naturel et du capital humain ne constituant qu'une limite aux excès possibles

> « Si l'on cherche les changements dans la gestion des entreprises que devrait apporter la codétermination, une source d'inspiration qui vient naturellement à l'esprit est l'ensemble des principes définissant ce qu'il est convenu d'appeler la responsabilité « sociétale» des entreprises. »

2014 relative à la publication d'informations non financières.

19. Hervé Defalvard et Julien Deniard, *L'expérimentation d'une ISO 26 000 de territoire dans le Gâtinais Val de Loing*, rapport de recherche, Université Paris-Est Marne-la-Vallée, chaire d'économie sociale et solidaire, octobre 2014.

20. Frédéric Boccara, « Économie et écologie : pour une vraie alternative», *La Pensée*, n° 365, janvier-mars 2011.

21. Alexandre Rambaud et Jacques Richard, *La prise en compte d'éléments environnementaux dans la mesure de la performance*, 6es états généraux de la recherche comptable, 12 décembre 2016 ; Jacques Richard, « Refonder l'entreprise, La société anonyme et l'intérêt social par la comptabilité environnementale», Centre français de droit comparé, tome 19, 2016.

d'une telle gestion. La méthode n'apparaît donc pas fondamentalement hétérodoxe par rapport aux tentatives de conciliation entre le capital (au sens habituel du terme) et les autres parties prenantes.

De fait, les auteurs décrivent diverses dispositions institutionnelles visant à mettre à égalité de pouvoir, dans les organes de direction de l'entreprise, les représentants des « trois capitaux ». Jacques Richard souligne que « le courant progressiste du droit des sociétés est à la recherche d'une justice qui tient compte d'un « équilibre » ou d'une « balance » voire d'une « communauté » des « intérêts » en présence. Cet équilibre est respecté dans la méthode CARE à plusieurs égards. »[22].

R. Edward Freeman est quant à lui tout à fait catégorique. Il affirme avec beaucoup d'insistance, dans ses controverses avec ses contradicteurs néolibéraux [23], que la théorie des parties prenantes n'est pas contraire à l'efficacité économique mesurée par le taux de profits, et qu'elle lui est même favorable : les perspectives de rentabilité (mesurée par le taux de profit) d'une entreprise seront d'autant plus favorables qu'elle sera attentive à sa responsabilité sociale et écologique. Philippe Varin, PDG d'Areva après avoir dirigé PSA, lui fait écho au Collège des Bernardins en mars 2018 : « des salariés dans le conseil d'administration ne posent pas de problème ; il n'y a pas de projets différents, la différence est entre court terme et long terme ».

C'est au fond un point de convergence entre les différentes préconisations tendant à « reconnaître comptablement la contribution à la création de valeur des êtres humains et de la nature » [23] au même titre que celle qu'on attribue au capital, sans qu'un rôle particulier soit reconnu au travail dans la création de valeur.

Une critique plus radicale suppose de remettre en cause le taux de profit, non seulement du point de vue de ses dégâts, sociaux ou écologiques mais aussi dans sa légitimité à servir d'indicateur d'efficacité économique.

Rôle clé de la valeur ajoutée

Un point de départ simple peut consister à observer que ce n'est pas le profit qui mesure la valeur créée dans l'entreprise, c'est la valeur ajoutée, source de tous les revenus distribués par l'entreprise, non seulement aux actionnaires et aux créanciers mais aussi aux salariés, et à la collectivité sous forme d'impôts et de cotisations sociales.

La notion de valeur ajoutée n'est pas absente de la comptabilité privée mais elle n'y est pas nécessairement mise en avant. Ainsi, elle est occultée dans la présentation des comptes préconisée par les normes IFRS. En revanche, elle est indispensable en comptabilité nationale. Si l'on veut calculer la production totale d'une nation, on ne peut pas, sous peine de doubles comptes, se contenter d'additionner les chiffres d'affaires de toutes les entreprises. Il faut en déduire, pour chaque entreprise, les dépenses occasionnées par l'achat des marchandises entrant dans le processus de production : matières premières, énergie, produits divers dont la valeur est incorporée à celle du produit final vendu.

La valeur ajoutée, expression comptable de la valeur en économie marchande capitaliste

Cette définition fait de la valeur ajoutée l'expression comptable d'une notion assez proche de la notion marxiste de valeur puisqu'elle reflète l'augmentation de la valeur des marchandises apportée par le travail humain. Elle emporte en effet une conception de la production tout à fait différente de celle qu'affichent les fonctions de production néoclassiques. Dans cette vision de l'économie, s'il est vrai que les ressources naturelles et le travail humain sont nécessaires pour produire des richesses, le travail est par définition la seule source de valeur, c'est-à-dire de ce qui rend les différentes marchandises comparables entre elles et règle, en moyenne, leurs valeurs d'échange observables sur les marchés.

En termes de critères de gestion, la prise en compte de la valeur ajoutée ouvre la possibilité de définir un autre objectif à l'entreprise que de rendre maximum le taux de profit : l'efficacité économique sera mesurée par la quantité de valeur ajoutée obtenue à partir des ressources mises en œuvre dans la production. Rien n'oblige à ne considérer que la seule part qui revient aux apporteurs de capitaux (actionnaires et créanciers).

Une conception non marxiste de la valeur ajoutée : la « valeur ajoutée directe » de Paul-Louis Brodier [25]

Paul-Louis Brodier critique les gestions inspirées par la maximisation du profit pour les actionnaires. Il insiste sur l'importance de la valeur ajoutée comme lien entre la gestion des entreprises et la comptabilité nationale.

L'originalité de son propos est d'introduire une distinction, au sein des consommations intermédiaires, entre les achats « incorporés » dans les biens et services vendus (par exemple, la farine qui compose le pain) et les achats « détruits » par le fonctionnement de l'entreprise (par exemple, le fioul servant à chauffer le four où le pain est cuit).

Son concept central pour la gestion des entreprises est alors ce qu'il appelle la « valeur ajoutée directe ». La valeur ajoutée d'une entreprise est la somme des « valeurs ajoutées directes » apportées par les biens et les services vendus, diminuée de la « consommation de fonctionnement ».

Il en déduit divers critères de gestion concrets : un « indicateur de la santé économique de l'entreprise », Le *Taux d'équilibre économique* ou *TEE*, rapport entre la valeur ajoutée directe des ventes et le coût de structure, et un critère indiquant quels produits doivent être produits en priorité, le ratio « valeur ajoutée directe/besoin en fonds de roulement direct », le BFR direct étant le besoin de fonds de roulement lié à chaque produit identifié.

La logique de la distinction entre valeur ajoutée et valeur ajoutée directe est de pouvoir affecter à chaque unité de produit les quantités de matière qu'elle incorpore. C'est donc une logique physique et non économique.

On voit mal, en revanche, la pertinence de cette distinction dans l'analyse économique de la création de la valeur au cours du processus de production. Pour s'en tenir à cet exemple, les matières premières comme l'énergie pos-

22. Jacques Richard, *op. cit.*

23. R. Edward Freeman, Andrew C. Wicks, Bidhan Parmar, « Stakeholder Theory and "The Corporate Objective Revisited" », *Organization Science* 15 (3) : 364-369, 2004,. <https://doi.org/10.1287/orsc.1040.0066>.

24. Jacques Richard, *op. cit.*

25. Paul-Louis Brodier, « La logique de la valeur ajoutée, une autre façon de compter », *L'Expansion Management Review* 2013/1 (n° 148).

sèdent une valeur marchande issue de l'exercice d'un travail humain pour les produire. Cette valeur est transmise au produit final, quel que soit le sort physique réservé à ces différentes consommations intermédiaires. En revanche, toutes ces marchandises se distinguent de la force de travail humaine par sa capacité à transmettre au produit plus de valeur qu'elle n'en incorpore elle-même.

> « À partir de ces gains d'efficacité, de nouveaux critères peuvent alors inciter à augmenter la valeur ajoutée disponible pour les salariés, la protection sociale et les services publics, en faisant croître la valeur ajoutée et diminuer, en son sein, la part qui revient aux profits. »

Les critiques de la valeur ajoutée à travers la critique du PIB

On a signalé plus haut que la révolution écologique et la révolution informationnelle faisaient naître le besoin d'un renouvellement des indicateurs économiques, au-delà de ceux qui avaient été construits dans un monde où la préoccupation première était de mesurer l'activité productive des entreprises industrielles.

La réflexion sur les gestions d'entreprises ne peut pas ignorer ces interrogations, d'autant qu'elles prennent la forme d'une critique du PIB qui est la somme des valeurs ajoutées.

On peut résumer les arguments qui alimentent cette critique en remarquant qu'une augmentation de la valeur ajoutée ne traduit pas nécessairement un accroissement du bien-être individuel ou collectif :

– la mesure du PIB ne rend pas compte des inégalités économiques et sociales ;

– le PIB (et la valeur ajoutée) ne donnent pas d'indication sur l'adéquation des biens et services produits aux besoins des consommateurs, ni sur leurs conséquences écologiques ;

– le PIB (et la valeur ajoutée) sont des flux qui ne tiennent pas compte du patrimoine.

Jean Gadrey et Florence Jany-Catrice[26], fondateurs du Forum pour d'autres indicateurs de richesses (FAIR), recherchent ainsi des indicateurs intégrant, au-delà de la dimension économique mesurée par la valeur ajoutée, des dimensions environnementales, sociales ou sociétales. Parmi les plus connus il faut citer l'indice de développement humain du PNUD qui intègre PIB par habitant, espérance de vie et niveau d'éducation, ou encore le BIP40 qui est une moyenne pondérée de 40 indicateurs sociaux. Leurs recherches ont inspiré des travaux remarqués sur l'élaboration d'indicateurs de richesses territoriaux, tels que l'« indicateur de santé sociale » des régions françaises expérimenté à partir de recherches menées dans le Nord-Pas-de-Calais[27].

Il s'agit bien là d'indicateurs statistiques et non de critères de gestion. Mais on peut considérer que les critiques adressées au PIB s'adressent de ce fait à la valeur ajoutée, jusque dans son utilisation dans la définition de critères de gestion : faire croître la valeur ajoutée ne peut donc pas suffire à fonder une alternative aux gestions inspirées par la recherche du taux de profit.

Une synthèse : les nouveaux critères de gestion élaborés par Paul Boccara

La force de la conception néolibérale de l'entreprise exprimée par Milton Friedman ne réside pas tant dans sa fidélité à la réalité – les preuves que l'entreprise est tout autre chose qu'un « nœud de contrats » abondent dans l'expérience quotidienne comme dans l'analyse économique – que dans sa cohérence. La multitude de décisions inspirées du critère de rentabilité à chaque instant et en tout point du marché mondial donne sa force au pouvoir du capital. Le monde n'en va pas mieux pour autant ; mais l'absence d'une cohérence équivalente affaiblit les contestations de ce pouvoir, qui restent dispersées.

On peut cependant trouver dans ce qui précède les éléments d'une cohérence radicalement opposée à celle des gestions capitalistes. Trois conditions sont à réunir pour cela

– donner à l'entreprise d'autres buts, sociaux et écologiques, que l'accroissement du capital apporté par les actionnaires et les créanciers ;

– rendre une telle responsabilité sociale des entreprises possible en mobilisant efficacement les moyens d'une production répondant à ces objectifs. Il s'agit au fond de faire prévaloir un nouveau type de croissance de la productivité, fondé sur le développement des capacités humaines plutôt que sur l'accumulation de capital matériel et financier ;

– s'appuyer sur cette cohérence pour conquérir, dans l'entreprise et partout où des choix économiques et sociaux se décident, le pouvoir d'intervenir dans ces décisions.

Il est alors nécessaire, pour combattre les gestions capitalistes à armes comptables égales, de disposer d'outils permettant de traduire pratiquement, dans les luttes sociales, des notions aussi abstraites que la valeur des marchandises et l'efficacité du capital.

Les nouveaux critères de gestion proposés par Paul Boccara : un chemin concret pour dépasser le capitalisme jusqu'à son abolition

Les travaux amorcés par Paul Boccara depuis la fin des années 1970 ont montré comment un critère d'efficacité sociale, le ratio valeur ajoutée/capital matériel et financier, peut matérialiser l'émergence d'un nouveau type de croissance de la productivité fondé sur le développement des capacités humaines et sur l'économie de

26. Jean Gadrey et Florence Jany-Catrice, *Les Nouveaux indicateurs de richesse*, collection Repères, La Découverte, Paris, Édition 2012.

27. Florence Jany-Catrice, Grégory Marlier, « Évaluer la santé sociale des régions françaises : entre enjeux économiques, épistémologiques et politiques », *Revue d'Économie Régionale & Urbaine* 2013/4 (octobre).

28. Paul Boccara, *Transformations et crise du capitalisme mondialisé, quelle alternative ?* Le Temps des Cerises, Paris, 2009.

ressources naturelles et de moyens financiers.

À partir de ces gains d'efficacité, de nouveaux critères peuvent alors inciter à augmenter la valeur ajoutée disponible pour les salariés, la protection sociale et les services publics, en faisant croître la valeur ajoutée et diminuer, en son sein, la part qui revient aux profits.

Ces critères conduisent eux-mêmes à faire croître, au-delà des normes salariales, sociales et fiscales en vigueur, la valeur ajoutée disponible pour les salariés (augmentation des salaires) et pour la population au sein de laquelle l'entreprise agit.

La stratégie qui en découle consiste alors à utiliser ces critères, dans les luttes sociales concrètes mais aussi dans les programmes politiques, pour contester les décisions inspirées par la recherche du taux de profit maximum et créer les rapports de forces capables de faire prévaloir, au contraire, des objectifs sociaux assis sur une utilisation économiquement et écologiquement efficace des moyens de production. Il s'agit d'instaurer, dans le fonctionnement des entreprises et dans la société, une mixité conflictuelle, au sein de laquelle des étapes et des ruptures successives imposeraient une prédominance publique et sociale à la place de la domination de la rentabilité privée. Dans ce processus conflictuel, l'usage de nouveaux critères de gestion et leur appropriation créative par les travailleurs et leurs représentants syndicaux serait de nature à donner leur vraie portée révolutionnaire aux nationalisations, bien au-delà du transfert à l'État de la propriété juridique du capital.

Avec le développement de nouveaux services publics, exercés dans des entreprises publiques, l'usage des nouveaux critères de gestion donnerait un contenu concret au dépassement du marché des produits, l'un des quatre grands marchés qui constituent le système économique capitaliste, en cohérence avec le dépassement du marché du travail par la sécurisation de l'emploi et de la formation, avec le dépassement du marché de l'argent à partir d'un nouveau crédit bancaire, et avec le dépassement du marché mondial par une nouvelle mondialisation[28].

Capital avancé, valeur ajoutée, VA/C et VAd

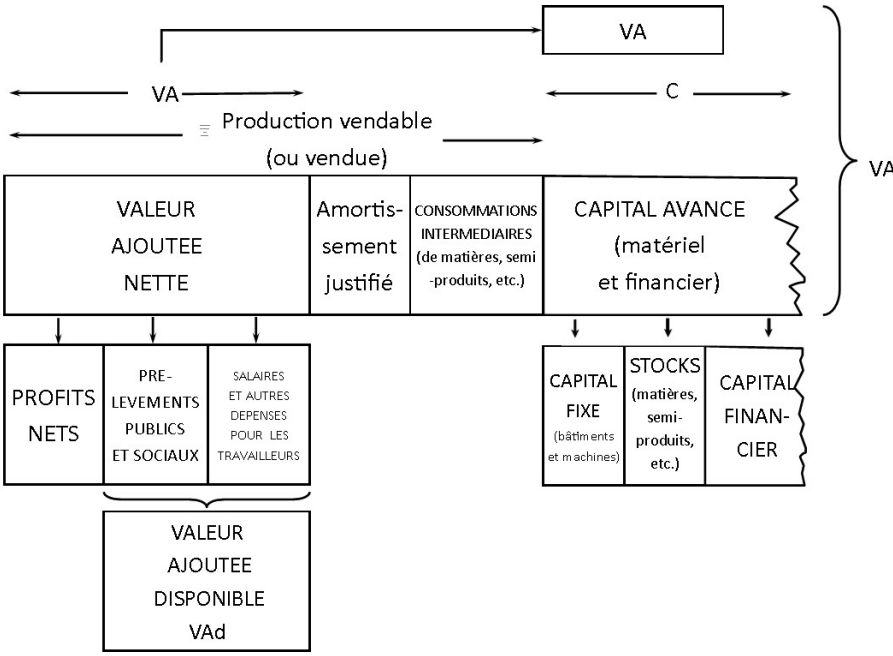

Source : Extrait de Boccara (P), *Intervenir dans les gestions avec de nouveaux critères*, 1985, Éditions Sociales, Paris.

Des outils disponibles dans la pratique

La source la plus complète d'inspiration sur l'usage de nouveaux critères de gestion réside, encore aujourd'hui, dans les travaux fondateurs de Paul Bocccara[29]. On se contente ici d'en rappeler brièvement les principaux éléments.

Il s'agit d'abord, dans chaque entreprise, d'opposer à la rentabilité capitaliste (profit rapporté au capital) un critère d'efficacité des capitaux, résumé dans le ratio VA/CMF, valeur ajoutée rapportée au capital matériel et financier : il s'agit d'économiser les moyens financiers et matériels (par exemple en profitant des nouvelles techniques qui réduisent fortement le coût des équipements ainsi que les dépenses en matières premières et en énergie) pour une création de richesses donnée.

Mais le but est bien de faire croître, sur cette base, les richesses disponibles pour les êtres humains et leur développement ; aussi doit-on disposer d'un critère d'efficacité sociale, mesuré par la valeur ajoutée disponible pour les salariés et la population (Vad) : c'est la part de la valeur ajoutée qui n'est pas accumulée sous la forme de profits par les dirigeants et les propriétaires de l'entreprise. C'est donc la somme des salaires et des cotisations sociales, des dépenses de formation et de recherche, des impôts (qui contribuent à financer l'éducation, la recherche, la protection sociale).

Le schéma ci-dessus montre comment ces calculs peuvent être menés à partir des données de la comptabilité d'entreprise.

Il ne s'agit pas, cependant, d'augmenter aveuglément les salaires, sans se préoccuper de l'efficacité des dépenses, y compris des dépenses pour les êtres humains : les gains ainsi procurés aux salariés seraient bien vite perdus faute d'une production de richesses réelles suffisante. Il convient donc de distinguer, au sein de la VAd, une partie « nécessaire » (VAdn), correspondant aux normes en vigueur en matière de salaire à une date donnée, et une partie « supplémentaire » (VAds), qui peut être définie comme la partie des bénéfices (fruits de la productivité de tous les facteurs) qui ne se transforme pas en profits. Faire croître la VAds par une efficacité plus grande de la production permet de financer, par exemple, des augmentations de salaires qui ne

29. Paul Boccara, *Intervenir dans les gestions avec de nouveaux critères*, Messidor/Éditions sociales, Paris, 1985. Pour une première approche, voir la conférence du même auteur, « Éléments sur de nouveaux critères de gestion d'efficacité sociale des entreprises », rééditée dans *Économie et politique*, n° 756-757, juillet-août 2017.

soient pas illusoires. Cela incite à une forme d'amélioration de la productivité très différente de celle qu'inspire la recherche de la rentabilité capitaliste.

Enfin, ces nouveaux critères de gestion obéissent à une logique sociale, et non corporatiste. La croissance de la productivité ne doit pas bénéficier seulement aux salariés qui travaillent dans l'entreprise : fondamentalement, elle doit servir à l'ensemble de la population. Aussi la gestion de l'entreprise est-elle appelée à se guider sur ce qu'elle peut apporter au potentiel d'augmentation de la valeur ajoutée disponible dans une zone géographique donnée (un bassin d'emploi, une région, une nation, une région du monde et, le cas échéant, le monde entier), rapportée à la population qui vit dans cette zone géographique. Concrètement, ce critère trouve sa traduction dans la croissance de l'emploi, de la formation, des ressources disponibles pour le développement des services publics et des institutions sociales, et pour disposer de ces biens communs que sont la préservation du climat, la salubrité de l'air et de l'eau, la biodiversité.

Un rôle crucial de ces critères serait alors de favoriser une mise en cohérence des choix décentralisés issus de l'intervention des travailleurs dans l'entreprise, des citoyens dans la gestion des collectivités publiques, prenant la forme de ce qu'on pourrait appeler une planification démocratique décentralisée et souple.

Des prolongements à développer

L'usage de nouveaux critères de gestion s'étend de façon assez naturelle aux critères de financement. L'allocation des crédits bancaires dérive aujourd'hui du critère de rentabilité capitaliste : les entreprises accéderont plus facilement aux crédits bancaires si elles annoncent une rentabilité élevée de leurs investissements, ou si elles sont capables de gager leurs emprunts par des garanties résultant d'une accumulation antérieure de capital : biens matériels, propriétés foncières, etc. La pression des marchés financiers (et des politiques monétaires à leur service) sur le fonctionnement du système bancaire (favorisée par la privatisation des banques commerciales) durcit encore cette sélectivité du crédit, à laquelle la prégnance universelle des critères de rentabilité capitalistes donne l'apparence d'un comportement spontané des banques.

L'existence de critères de gestion alternatifs permet pourtant d'imaginer une autre sélectivité du crédit. Elle favoriserait les projets tendant à faire croître la valeur ajoutée supplémentaire des entreprises, sur la base d'économies sur les dépenses en capital matériel et financier.

En effet, le crédit contribuerait ainsi à améliorer l'offre, en considérant la formation et la recherche comme des investissements à financer. Du même mouvement, la croissance de la valeur ajoutée supplémentaire pourrait servir à augmenter et à sécuriser les salaires, stimulant à la fois la consommation – la demande – et l'épargne.

Les risques auxquels les banques se trouvent par nature confrontées seraient ainsi diminués, à la fois par la réduction de l'incertitude sur les débouchés et sur la solvabilité des entreprises et par la consolidation des dépôts des salariés, permettant d'équilibrer la croissance des crédits par des ressources meilleur marché et moins aléatoires que celles que les établissements de crédit ont aujourd'hui tendance à aller chercher sur les marchés monétaires et financiers. Le métier de banquier deviendrait ainsi moins dangereux et exigerait donc moins de fonds propres, c'est-à-dire moins de rentabilité…

On reconnaît là une manifestation de la cohérence que de nouveaux critères de gestion et de financement peuvent opposer à la cohérence perverse du capitalisme financiarisé et à ses cercles vicieux.

Sur cette base, le but n'est pas de faire mieux fonctionner le capitalisme, mais de le dépasser radicalement à la faveur d'un dépassement de l'économie de marché. C'est pourquoi un autre prolongement naturel des nouveaux critères d'efficacité exprimés dans les termes monétaires de la comptabilité d'entreprise consiste à envisager le développement de critères non marchands tendant à remplacer les calculs monétaires par des calculs d'efficacité ou, pour commencer, à les compléter. Services publics et entreprises publiques seraient des lieux privilégiés pour expérimenter ce dépassement de l'économie de marché. « De nouvelles mesures de productivité et d'efficacité pourraient rapporter ainsi le travail dépensé non plus seulement à un produit physique utile donné (ni *a fortiori* à des agrégats de produits additionnés par leurs prix) mais à des fonctions utiles sociales des produits et des services permettant des équivalences entre produits ou services concrets différents mais répondant à *une même utilité* » […] À travers l'insistance nouvelle et grandissante éventuelle sur les valeurs d'usage, la *satisfaisabilité* des produits et des services et, encore plus, la satisfaction des travaux et de toutes les activités de la vie, à travers l'importance nouvelle des services, c'est toute une régulation d'ensemble de type non marchand qui est concernée et qui peut se développer graduellement […] . Dans l'économie non marchande, de façon corrélative, les comptabilités en temps seraient fondamentales », écrit Paul Boccara, esquissant les caractères d'une nouvelle civilisation autrement riche que l'anthroponomie totalitaire d'un Milton Friedman ramenant les comportements individuels à ceux de *l'homo œconomicus*.

“ Enfin, ces nouveaux critères de gestion obéissent à une logique sociale, et non corporatiste. La croissance de la productivité ne doit pas bénéficier seulement aux salariés qui travaillent dans l'entreprise : fondamentalement, elle doit servir à l'ensemble de la population. ”

Sécurité d'emploi et de formation : la construire dans les territoires*

La proposition de loi pour une sécurité de l'emploi et de la formation, déposée le 25 janvier 2017 par André Chassaigne et ses collègues députés du Front de gauche, comporte en ses articles 14, 15 et 16 une série de dispositions instaurant de nouveaux pouvoirs des salariés et de leurs représentants pour opposer des contre-propositions aux plans de licenciements et pour intervenir dans la gestion de leurs entreprises. Ces pouvoirs vont jusqu'à la mobilisation de crédits bancaires pour le financement des projets de développement des entreprises ainsi élaborés. La conquête de pouvoirs par les salariés et la population dans les territoires est un aspect important de ces dispositions (voir ci-joint). Dans le prolongement des travaux qui ont abouti au dépôt de la proposition de loi, les échanges sur « les territoires dans la transition post-capitaliste » engagés au sein d'un groupe de travail animé par Sylvie Mayer (secteur Économie sociale et solidaire du PCF), Hervé Defalvard (professeur à l'université Paris Est – Marne-la-Vallée) et Denis Durand, codirecteur d'*Économie et politique*, ont abouti à proposer une loi d'expérimentation dont nous publions dans ce numéro le contenu et l'exposé des motifs.

* Proposition élaborée par le groupe de travail animé par S. Mayer, H. Defalvard, D. Durand, et présentée lors d'une rencontre au Sénat le 29 mai 2018 en présence de P. Laurent, secrétaire national du PCF.

Loi d'expérimentation entreprises de territoires et nouvelle régulation démocratique

Préambule
Une nouvelle donne locale pour la sécurisation des activités et des emplois

Depuis vingt ans, la France perd 70 000 emplois industriels par an selon un rapport de la DG Trésor[1]. Si les raisons en sont multiples, deux nous paraissent essentielles : la domination de la mondialisation financière aux effets délétères sur l'entreprise et le travail (Favereau, 2016) [2] et ce qui apparaît comme une incapacité de l'État, dans ce contexte, à mener une politique industrielle, si ce n'est celle qui consiste à « baisser le coût du travail ». Si le mal est grand, il n'y a pas de fatalité en la matière comme le montrent des exemples de réindustrialisation sur les territoires comme ceux des *Jeans 1083* dans l'Isère, des *Jeannettes* en Normandie ou des *Fralib* dans la région de Marseille. Dans ces exemples comme dans beaucoup d'autres, nous retrouvons des initiatives, de type *bottom up*, qui s'ancrent sur les territoires en y développant une logique de coopération entre acteurs autour d'intérêts communs. Certaines relèvent de l'économie sociale et solidaire d'autres non. La plupart par contre font coopérer des acteurs de divers statuts, privé ESS, privé hors ESS ou public, comme dans les pôles territoriaux de coopération économique. Notre projet de loi d'expérimentation s'inspire de ces initiatives pour offrir aux acteurs sur les territoires des ressources et de nouvelles régulations pour que ces initiatives ne restent pas des cas isolés mais nourrissent l'émergence d'un nouveau mode de développement ancré sur les territoires et non plus soumis aux impératifs des marchés financiers.

Notre projet de loi d'expérimentation s'inscrit dans le prolongement de la proposition de loi pour la sécurisation de l'emploi et de la formation déposée en janvier 2017 par André Chassaigne, qui comporte des dispositions reconnaissant des pouvoirs nouveaux aux salariés et aux acteurs des territoires.

Ce projet propose donc que les territoires deviennent un nouvel espace de la valorisation économique, sociale et environnementale des entreprises en se plaçant dans le cas précis et concret des entreprises qui se trouvent abandonnées ou menacées. Les enjeux du nouveau statut d'entreprises de territoire qu'il institue ainsi que des régulations qui l'accompagnent sont multiples. Sans ordre de priorité, ils se situent au niveau des savoirs, des savoir-faire et des compétences dont il est urgent d'assurer la pérennité et la disponibilité sur les territoires ainsi que leur dynamisation par l'innovation. Cet enjeu est étroitement lié à ceux de la qualité des emplois, de leur sécurisation et de celle des parcours professionnels appuyée sur le développement de la formation tout au long de la vie. Un autre enjeu des nouvelles régulations des entreprises de territoire concerne leur financement avec une territorialisation des décisions par ses acteurs aussi bien privés que publics et qui incluent les

1. Demmou L. 2010, *La désindustrialisation en France*, Document de travail de la DG Trésor, n° 01.

2. « L'impact de la mondialisation financière sur les entreprises et plus particulièrement sur les relations de travail avril 2016 », rapport BIT.

nouveaux acteurs du financement participatif. Il s'agit en particulier de mettre à la disposition des territoires des outils pour responsabiliser les banques dont on connaît la réticence à prendre en compte l'apport des PME et TPE au développement des territoires[3]. Ces enjeux se situent aussi et surtout dans la prise en compte de l'utilité sociale et environnementale des activités qui sont développées sur les territoires. Enfin, notre projet de loi d'expérimentation porte un enjeu de démocratie lié à la participation des parties prenantes du territoire à la régulation de son développement.

Notre proposition exprime une nouvelle vision de la valeur des activités développées par les entreprises, qui ne la mesure plus par le profit généré pour les actionnaires mais par sa valeur ajoutée pour le territoire et ses parties prenantes. Elle exprime une autre vision de l'efficacité économique et sociale, rapportant cette valeur ajoutée à la mise de fonds en capitaux avancés.

Pour les entreprises abandonnées et menacées, il s'agit bien d'un nouveau paradigme qui concerne aussi bien leurs relations internes que leurs relations externes avec leur environnement. En effet, le statut d'entreprises de territoire confère un nouveau droit aux instances représentatives du personnel (conseil social et économique dans le régime instauré par les ordonnances de 2017) qui est un droit d'usage de l'établissement et de ses actifs par les salariés. Celui-ci fait de l'établissement un commun de travail. Il ne renie pas le droit de propriété attaché à la détention des capitaux (parts sociales ou actions) mais en limite les prérogatives par l'obligation de laisser l'usage des actifs et de l'établissement aux salariés dès lors que le conseil social et économique souhaite se saisir de ce droit. L'entreprise de territoires devient une organisation polycentrique qui articule trois niveaux : celui du conseil social et économique avec un droit d'usage des actifs et non plus seulement d'information et consultatif, celui de la direction de l'entreprise (le conseil d'administration par exemple) occupée par les détenteurs des parts sociales ou actions ou leurs représentants et celui, enfin, de la commission territoriale pour la responsabilité sociale et environnementale instituée par la collectivité territoriale et composée des parties prenantes du territoire. Il ne s'agit pas d'ignorer la conflictualité inhérente aux relations entre les différents acteurs de l'entreprise et du territoire mais de construire un cadre dans lequel la logique portée par les salariés et la population du territoire peut être effectivement prise en compte. Si, dans ce nouveau paradigme, le territoire devient l'espace social dans lequel se construit la valeur sociale, environnementale et économique des entreprises, cet espace n'est pas autarcique mais relié à d'autres échelles extra-locales jusqu'à celle de la planète toute entière, ne serait-ce que parce que la valeur écologique a comme référentiel la planète.

Rappel sur la loi d'expérimentation

L'expérimentation législative locale est l'autorisation donnée par une loi à une collectivité territoriale d'appliquer une politique publique ne faisant pas partie de ses attributions légales, pour une période donnée.

Elle a été introduite dans la Constitution par la loi constitutionnelle du 28 mars 2003 avec deux dispositions nouvelles (art. 37-1 et 72 al. 4).

La loi organique du 1er août 2003 calque le cadre de l'expérimentation ouverte aux collectivités territoriales dans le domaine réglementaire sur celui de l'expérimentation dans le domaine législatif (art. LO1113-1 à LO1113-7 CGCT).

L'expérimentation est ainsi une faculté laissée aux collectivités territoriales, mais très encadrée par le législateur. La loi autorisant une expérimentation doit en effet préciser :

– l'objet de l'expérimentation ;

– sa durée (cinq années maximum) ;

– les caractéristiques des collectivités susceptibles d'expérimenter ;

– les dispositions auxquelles il pourra être dérogé.

Ensuite, les collectivités manifestent leur intention par l'adoption d'une délibération motivée. Puis le gouvernement fixe, par décret, la liste des collectivités admises pour l'expérimentation.

Avant la fin prévue de l'expérimentation, le gouvernement transmet un rapport, notamment d'évaluation, au Parlement qui détermine alors si l'expérimentation est soit prolongée, ou modifiée, pour trois ans maximum, soit maintenue et généralisée, soit abandonnée.

L'expérimentation est encore assez peu utilisée. La loi du 13 août 2004 avait autorisé, sur le fondement de l'article 37-1 de la Constitution, l'expérimentation en matière de gestion des fonds structurels européens, de lutte contre l'habitat.

Loi d'expérimentation entreprises de territoires et nouvelle régulation démocratique

À titre expérimental, pour une durée de cinq ans, les collectivités territoriales éligibles et volontaires peuvent reconnaître à des entreprises abandonnées ou menacées le statut d'entreprise de territoire. Elles mettent en place à cet effet une commission pour la responsabilité sociale territoriale et un Fonds territorial pour l'emploi et la formation.

Article 1. Entreprise de territoire

Toute collectivité territoriale a le pouvoir de reconnaître le statut d'entreprise de territoire à des entreprises ou établissements abandonnés ou menacés et de les accompagner dans la mise en place d'une solution leur permettant de poursuivre leur activité dans des conditions garantissant la durabilité des ressources matérielles et immatérielles et l'accès à ces ressources sur le territoire. L'assemblée délibérante de la collectivité prend la décision de reconnaître le statut d'entreprise de territoire sur la base d'une étude réalisée par une commission pour la responsabilité territoriale qui peut être saisie préalablement par l'entreprise elle-même ou par les représentants des parties prenantes de son activité sur le territoire.

Le statut d'entreprise de territoire est accordé pour une durée maximale de trois ans au terme de laquelle l'entreprise sera soit dissoute soit continuée avec le statut définitif d'entreprise de territoire. Au cours de cette période de trois ans, l'entreprise de territoire bénéficie d'un soutien juridique

3. Voir en particulier « Les PME/TPE et le financement de leur développement pour l'emploi et l'efficacité », avis du Conseil économique, social et environnemental présenté par Frédéric Boccara et adopté le 15 mars 2017, <http://www.lecese.fr/sites/default/files/pdf/Avis/2017/2017_07_PME_TPE.pdf>.

> “Le statut d'entreprise de territoire a pour condition l'adoption, par l'entreprise, d'objectifs répondant aux nécessités du développement du territoire et des capacités de ses habitants, et d'une gestion donnant la priorité à des critères économiques, sociaux et écologiques.”

et technique de la commission pour la responsabilité territoriale. Elle peut bénéficier d'un soutien financier de la collectivité territoriale, à travers l'intervention d'un fonds territorial pour l'emploi et la formation.

Le statut d'entreprise de territoire a pour condition l'adoption, par l'entreprise, d'objectifs répondant aux nécessités du développement du territoire et des capacités de ses habitants, et d'une gestion donnant la priorité à des critères économiques (création de valeur ajoutée sur le territoire), sociaux (emploi, formation) et écologiques (préservation des ressources naturelles). Cette gestion s'appuie sur des financements faisant appel à la responsabilité sociale du système bancaire et à la mobilisation des acteurs locaux.

Article 2. Entreprises abandonnées ou menacées

Toute entreprise abandonnée ou menacée portant un projet d'activité et d'emploi sur le territoire pourra, dans le cadre de la loi d'expérimentation, se voir reconnaître le statut d'entreprise de territoire.

Une entreprise est considérée comme abandonnée lorsqu'elle est dépourvue de personnalité ou d'organe dirigeant susceptible de mener à bien un projet de développement de son activité.

Une entreprise est menacée lorsqu'un fait ou une situation (absence de succession du dirigeant d'une entreprise individuelle, perte de marché, perte de compétences résultant de suppressions d'emplois, absence d'investissement, choix d'investissement erronés, ou tout autre événement) porte atteinte à sa capacité à créer de la valeur ajoutée et à contribuer au développement du territoire où elle est implantée.

Un décret précisera les critères d'éligibilité au statut d'entreprise de territoire qui seront de deux ordres : statutaire en ce sens qu'il faudra que le collectif porteur du projet de développement de l'entreprise soit institué avec de nouveaux droits, et territorial en ce sens que le projet d'activité doit valoriser des ressources du territoire (savoir-faire, emploi, environnement, épargne…) en prenant soin de leur durabilité dans le sens d'un intérêt général du territoire.

Article 3. Commission pour la responsabilité sociale territoriale

Dans le cadre de la loi d'expérimentation, toute collectivité territoriale peut décider la création d'une commission pour la responsabilité sociale territoriale. Les attributions de cette commission consistent :

– à instruire les demandes de reconnaissance du statut d'entreprise territoriale qui lui sont présentées ;

– à exercer une médiation dans le cas où elle est saisie par les représentants des salariés d'une entreprise menacée (comité d'entreprise, comité d'établissement ou délégués du personnel dans les entreprises de moins de 50 salariés) porteurs d'un projet alternatif à la stratégie de la direction ;

– à saisir, le cas échéant, l'administration et la Banque de France en vue de donner aux entreprises de territoires les moyens juridiques et financiers de réaliser leurs projets.

Article 4. Composition de la commission sociale territoriale

La commission pour la responsabilité sociale territoriale est composée comme suit :

– des membres de l'assemblée délibérante élue du territoire, dont le président de la commission ;

– des représentants des organisations syndicales de salariés ;

– des représentants des organisations patronales ;

– des représentants salariés des organismes publics de la formation professionnelle avec voix consultative ;

– des représentants des organismes de recherche ;

– des représentants de la DREAL avec voix consultative ;

– des représentants de l'Éducation nationale, de Pôle emploi et de la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi avec voix consultative.

Article 5. Saisine de la commission pour la responsabilité sociale territoriale

La commission pour la responsabilité sociale territoriale peut être saisie par un ou plusieurs élus du territoire, par un chef d'entreprise ou par les représentants des salariés de l'entreprise lorsque l'une ou l'autre de ces parties prenantes considère que l'entreprise est abandonnée ou menacée, ou par un collectif représentatif des acteurs du territoire et reconnue comme tel par la collectivité territoriale.

À l'issue de l'examen de la demande, la commission peut recommander à la collectivité qui l'a constituée de conférer à l'entreprise le statut d'entreprise territoriale. La décision est prise par l'assemblée délibérante élue du territoire.

Article 6. Médiation

Lorsque la demande d'accès au statut d'entreprise de territoire émane des représentants des salariés de l'entreprise, les propositions des salariés sont transmises à la commission pour la responsabilité sociale territoriale. La commission entend l'employeur qui doit donner un avis motivé sur les propositions des salariés. Elle prend alors toutes dispositions utiles afin de contribuer à la construction d'une solution viable.

Article 7. Les dispositions auxquelles il pourra être dérogé

Dans le cas d'une entreprise abandonnée, les dispositifs de liqui-

dation de l'établissement ou de l'entreprise seront suspendus pendant une durée de trois ans.

Dans le cas d'une entreprise menacée, les dispositifs limitant les pouvoirs du comité d'entreprise à un ordre consultatif seront révisés par un nouvel accord d'entreprise.

Article 8. De nouvelles régulations pour l'entreprise

Pour l'entreprise abandonnée, un nouveau conseil d'entreprise sera créé avec un droit d'usage sur les actifs relevant du territoire, une continuité des rémunérations et des règles encadrant la négociation avec la commission pour la responsabilité territoriale afin de valider ou non, dans un délai de trois ans, les nouvelles orientations de l'entreprise de territoire. À l'issue de ce délai, l'entreprise est soit reprise par un repreneur (avec maintien des prérogatives de l'instance de représentation des salariés), soit transformée en Scop ou Scic par exemple.

Article 9. Sécurisation des salariés en cas de fermeture de l'entreprise

Si, à l'issue du délai de trois ans, les efforts des acteurs et des élus du territoire, appuyés sur la commission pour la responsabilité sociale territoriale et son fonds territorial pour l'emploi et la formation, n'aboutissent pas à une solution permettant la poursuite et le développement de l'activité de l'entreprise, les salariés dont l'emploi est supprimé bénéficient d'une protection (reclassement, accès à des formations) dont le financement est assuré par des ressources mutualisées aux niveaux local, régional et national.

Article 10. Fonds territorial pour l'emploi et la formation

Une entreprise de territoire peut bénéficier du soutien de la collectivité territoriale où elle est implantée pour financer les investissements matériels et immatériels nécessaires à la réalisation de son projet de développement. Les dépenses de fonctionnement, en particulier les salaires versés pendant la période de trois ans qui suit la reconnaissance du statut d'entreprise de territoire, font partie des investissements pris en compte dans le plan de financement de l'entreprise.

Les moyens consacrés par la collectivité territoriale au soutien financier du projet de l'entreprise sont réunis dans un fonds territorial pour l'emploi et la formation mis en place par la collectivité territoriale. Le fonds est géré par la commission pour la responsabilité sociale territoriale.

Le fonds territorial est doté de ressources apportées par le budget de la collectivité territoriale. Ces ressources peuvent être abondées par l'État ou la région.

Les interventions du fonds peuvent prendre la forme de subventions ou de dotations en fonds propres. Cependant, l'ampleur limitée des ressources budgétaires dont disposent les collectivités territoriales conduit à privilégier les instruments destinés à favoriser le financement des investissements des entreprises par des crédits bancaires : bonifications d'intérêts, garanties d'emprunts, ou une combinaison de ces deux instruments. Pour le même objet, le fonds noue des partenariats avec BPI-France, avec les réseaux bancaires mutualistes implantés sur le territoire avec la Banque Postale, et, si elles acceptent les critères de gestion et de financement adoptés par l'entreprise de territoire, avec les autres banques commerciales implantées sur le territoire.

La commission pour la responsabilité sociale territoriale favorise également la mobilisation de l'épargne locale, notamment sous la forme de financements participatifs.

Article 11. Responsabilité sociale et territoriale des établissements de crédit

Lorsque le développement d'une entreprise de territoire nécessite des investissements financés par voie d'emprunt, la commission pour la responsabilité sociale territoriale peut demander au directeur départemental de la Banque de France d'organiser une rencontre entre la direction de l'entreprise, le comité d'entreprise, les membres de la profession bancaire, le directeur régional de BPI-France, et le directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi, le président de la commission pour la responsabilité sociale et un élu territorial en vue d'examiner la participation des établissements de crédit au financement de ces investissements. À l'issue de la procédure de médiation, la collectivité territoriale peut demander au directeur départemental de la Banque de France de désigner un ou plusieurs établissements de crédit chargés de mettre en place les crédits nécessaires.

Ces crédits bancaires sont éligibles au refinancement de l'Eurosystème dans le cadre des procédures définies par le conseil des gouverneurs de la Banque centrale européenne.

Article 12. Commission d'évaluation, contrôle et sanctions

La collectivité territoriale met en place une commission indépendante d'évaluation et de contrôle. La commission présente deux fois par an devant la commission pour la responsabilité sociale territoriale un rapport sur la situation de chaque entreprise de territoire, sur sa contribution au développement du territoire et sur son respect des conditions et critères attachés à son statut d'entreprise territoriale. L'évaluation porte également sur la pertinence et les modalités d'élaboration et de calcul des nouveaux critères mis en place.

Si ces conditions ne sont pas remplies, la commission d'évaluation et de contrôle peut proposer le retrait du statut d'entreprise de territoire. La sanction est décidée par l'assemblée délibérante de la collectivité territoriale.

La commission d'évaluation peut être saisie par les représentants des salariés, via leur comité d'entreprise ou, à défaut, les délégués du personnel, ou par la collectivité territoriale elle-même.

Article 13. Les collectivités engagées

Les collectivités engagées sont celles qui ont des compétences économiques comme les Régions et les intercommunalités.

Pour un Droit au Crédit,

Philippe Lac

Les établissements de crédit, ultra majoritairement dans le secteur privé, ont une mission de service public. En effet ils ont le pouvoir de création monétaire permettant ainsi aux entreprises de faire les investissements nécessaires en amont de la production et ainsi de faciliter la création de richesses.

Grâce aux crédits qu'elles accordent à leurs clients, les banques commerciales vont permettre à une grande partie de projets de se matérialiser. Elles jouent un rôle de prestataire de service financier pour les particuliers et les entreprises qui les situent au cœur du financement de l'économie et en font un acteur majeur de celui-ci.

Le crédit n'étant pas un droit, les entreprises sont soumises au bon vouloir de ces intermédiaires financiers, leur donnant ainsi un pouvoir exorbitant qui peut mettre en péril l'existence même de certaines entreprises.

La Médiation du Crédit a été mise en place en 2008 pour tenter d'atténuer ce phénomène. Elle repose sur le réseau de la Banque de France. Elle a permis de contribuer à sauver des centaines de milliers d'emplois. Cependant le médiateur n'a pas de moyen de coercition vis-à-vis du banquier pour éventuellement l'obliger à octroyer un crédit vital à une entreprise.

Dans le même ordre d'idée, la Banque de France a créé, en septembre 2016, un Correspondant TPE, dans chaque succursale chargée d'aiguiller leurs dirigeants vers les interlocuteurs les plus à même de résoudre leurs difficultés. Mais toujours pas de possibilité d'obliger une banque à financer une entreprise.

Le crédit n'est pas un droit mais il est le moteur de tout projet économique permettant à une entreprise d'investir pour produire. La banque ne se détermine pas toujours par rapport à la pertinence du projet de l'entreprise, mais aussi et surtout en fonction de la bonne santé financière de l'entreprise lui permettant ainsi de récupérer sa mise facilement et d'engranger des profits grâce aux intérêts at autres commissions.

Il s'agirait ici de créer un droit au crédit, dans certains cas, où la pérennité de l'entreprise est en jeu, à l'image du droit au compte qui fait déjà partie des missions de la Banque de France. Cela sa ferait dans le cadre de la Médiation du Crédit, donc assuré par la Banque de France, institution indépendante, qui aurait toute légitimité à faire appliquer ce nouveau droit de façon impartiale.

La revendication du droit au crédit a été adoptée au congrès du syndicat CGT Banque de France d'octobre 2017.

La Banque de France doit devenir le gardien du maintien des biens communs. Ce nouveau droit se rajoute à toutes nos propositions permettant de réorienter l'économie vers la satisfaction des moyens humains.

Pour mener à bien ces mesures, elles doivent être menées par une institution indépendante des pouvoirs financiers et pour cela le statut du personnel est primordial. Au moment où le statut des cheminots est attaqué nous réaffirmons qu'un statut du personnel protecteur est garant de la continuité du service public, à l'abri des coups de boutoirs des financiers toujours prompts à le détruire pour augmenter leurs profits.

Nous défendons le service public de la monnaie mais plus largement les services publics seuls à même de permettre à tous les citoyens de satisfaire leurs besoins essentiels quelle que soit leur situation financière.

Ces derniers mois, la CGT Banque de France a mené une âpre lutte contre la fermeture de caisses, contre les attaques contre le statut des salariés, contre le démantèlement de l'institution par le biais du plan Ambitions 2020 dont le seul objectif est la réduction massive des effectifs. ▮▮▮

Sortir du chômage de longue durée, la preuve par l'APEC

Jean-Luc Molins, Marc Cohen Solal

Soutenu par l'UGICT-CGT, appuyé par toutes les organisations syndicales, le programme « Nouveaux horizons » est un dispositif d'insertion des chômeurs de longue durée de l'APEC mis en place depuis plusieurs années.

Ce projet s'inscrit tout à fait dans les propositions de la CGT sur la sécurité sociale professionnelle et le statut du travail salarié, visant une continuité du contrat de travail tout au long de la vie avec des idées qui rejoignent les grandes lignes de la sécurité d'emploi-formation.

Cette initiative a été prise peu après la mise en echec d'une tentative d'une partie du Medef de faire disparaitre l'APEC, dont elle contestait le rôle sous prétexte que son financement assuré par une cotisation contrevenait à la libre concurrence.

Sécuriser le parcours professionnel de chacun

Face au projet du Medef, L'Ugict CGT a proposé un projet d'accord alternatif et travaillé à son partage et son soutien par l'ensemble des organisations syndicales.

Sa philosophie reposant sur l'idée d'une sécurité sociale professionnelle et d'un statut des salariés a été reprise dans le mandat de service public de l'APEC par la notion de sécurisation des parcours professionnels considérée comme une mission prioritaire.

Au titre de cette sécurisation des parcours professionnels il y a un ensemble de dispositifs mis en œuvre dans le cadre du service public.

À côté d'une nouvelle mission visant les jeunes diplômés, et du service d'aide à la mobilité des actifs existant, l'APEC a créé le dispositif « Nouveaux horizons » pour les cadres chômeurs de longue de longue durée (plus d'un an).

Un dispositif social et individualisé

Ce programme vise dans un premier temps à aider chaque chômeur à reprendre confiance pour, ensuite, le soutenir dans sa démarche de recherche d'emploi.

Le dispositif est articulé sur trois piliers :

- des séances collectives avec d'autres cadres chômeurs de longue durée ;
- un suivi personnalisé de chaque chômeur par un conseiller de l'APEC ;
- un dispositif supplémentaire « équation emploi » qui s'adresse à des personnes qui sont en fragilité psycho-sociale et économique. Celui-ci est activé par l'APEC et financé par l'Agirc.

Une démarche et un bilan remarquables

En 2016 il y a eu 2900 bénéficiaires du programme « Nouveaux horizons » et 410 de celui d'« Équation emploi » qui ont été orientés dans cette voie par les conseillers de l'APEC, ou par Pôle emploi[1]. Il n'y a pas de sélection. Il y a un engagement réciproque : l'APEC doit apporter une aide réelle et la personne prise en charge doit être active dans sa recherche d'emploi.

Cela mobilise une centaine d'heures de soutien à chacun sur une durée d'environ six mois.

Cinq jours sont consacrés à des séances collectives et le reste pour un suivi individuel avec un conseiller généraliste ou spécialisé de l'APEC. L'investissement personnel de ce dernier, expérimenté et qualifié, a permis de conduire chacun des cadres chômeurs jusqu'au bout du programme.

En 2016, 6 mois après la fin du programme, les résultats sont probants : 73,6 % des bénéficiaires avaient déjà retrouvé un emploi. Le résultat est flatteur, notamment si on le rapproche de celui de l'enquête Insee réalisée la même année relevant que, d'un trimestre à l'autre, seulement 24,4 % de l'ensemble des chômeurs anciennement cadres ou professions intellectuelles supérieures (de courte et

1. Il y a des embryons de coopération entre l'APEC et Pôle emploi. Il y a même un protocole d'accord entre les deux institutions.

Transition trimestrielle des personnes au chômage selon leurs caractéristiques

Transition du chômage vers	l'emploi	l'inactivité*	l'inactivité**	le chômage	Total
Cadre ou profession intellectuelle supérieure***	24,4	5,6	9,2	60,8	**100**

* Halo
** Hors halo
***Cadre au chômage toute durée comprise

Source : Insee, enquête Emploi 2015 et 2016.

de longue durée) revenaient en emploi et 60,8 % restaient au chômage.

Ce résultat est d'autant plus remarquable que l'APEC n'a pas le droit de faire de la « mise en relation » avec des employeurs qui permettrait d'accroître encore plus son efficacité pour la réinsertion des cadres dans l'emploi. Là encore au nom des mêmes dogmes sur la concurrence, le recours exclusif au marché avec des officines privées doit être maintenu et protégé à tout prix.

Financement

Parce que le retour à l'emploi est considéré comme la priorité de sa mission, ce service est celui qui proportionnellement mobilise le plus de moyens financiers.

Ce financement lourd n'a été possible que parce qu'il repose sur la mutualisation des cotisations des cadres en activité et des employeurs. Ces principes sont aux antipodes des choix actuels du gouvernement qui veut faire reposer pour l'essentiel le financement de sa formation ou de sa reconversion sur le chômeur lui-même.

Bien que le patronat ait toujours cherché, au nom de l'équilibre des efforts à maintenir entre les 3 missions de sécurisation des parcours professionnels, à freiner les moyens financiers pour le programme « Nouveaux horizons », la volonté des organisations syndicales de salariés et d'une partie du patronat a permis une augmentation régulière des crédits de l'APEC affectés au retour à l'emploi des cadres.

Au-delà du taux élevé de retour à l'emploi, la pertinence de « Nouveaux horizons » est saluée par les usagers eux-mêmes qui le plébiscitent à 94 % tandis que 97 % pensent que ce service est utile.

Il montre clairement que, même pour les demandeurs d'emploi de longue durée, il n'y a pas de fatalité du chômage dès lors que des dispositions adaptées sont mises en œuvre. Cela serait encore plus efficace et pourrait être étendu à tous les chômeurs de longue durée si une politique active de création d'emplois et de promotion des formations nécessaires pour la reconversion était mise en œuvre.

APEC : Un service d'utilité sociale

L'APEC a été créée à partir du besoin d'emplois qualifiés en France.

3,7 millions de cadres du secteur privé ; nombre de clients sur le bilan 2017 124 000 qui font appel à l'APEC pour des services personnalisés.

Dans sa démarche de sécurisation des parcours professionnels, elle poursuit 3 missions :

- service aux cadres en activité,

- demandeurs d'emploi de longue durée,

- jeunes diplômés.

En 2016, Il y a 124 000 cadres qui ont fait appel à l'APEC sur 3,7 millions cadres.

L'APEC apporte aussi un service de qualité facturé aux usagers pour les bilans de compétences. Mais considérés comme une activité marchande bien qu'ils aient été inventés par l'APEC, celle-ci ne peut les subventionner.

Alstom : la fusion avec Siemens n'est pas encore acquise

Alain Tournebise

L'appel que nous reproduisons dans ce numéro a été adopté à une réunion débat organisée au CESE le 15 janvier dernier, avec la participation d'économistes et de syndicalistes. Il a été repris par différents titres (*l'Humanité, Libération, l'Usine Nouvelle, Médiapart*). Il fait suite aux démarches engagées pour combattre le bradage d'Alstom à Siemens orchestré par le gouvernement (voir Évelyne Ternant et Alain Tournebise, *Alstom : arrêter la grande* braderie dans notre numéro 758-759).

Quelques jours après, le CCE d'Alstom a donné un avis négatif sur le projet d'absorption par Siemens.

L'appel a été largement diffusé lors de réunions qui se sont tenues au cours des derniers mois dans un grand nombre de sites français d'Alstom. Il a été transmis au président de la République ainsi qu'aux présidents de groupes de l'Assemblée nationale et du Sénat.

Par ailleurs, une démarche a été engagée au niveau européen (par le groupe GUE-GNL au Parlement européen) qui a donné lieu à une déclaration des syndicats européens et à une prise de position de députés européens de différents pays (notamment Allemands et Français) reprenant notre proposition de coopération entre acteurs européens et exigeant *« la présentation par les décideurs européens, dans les plus brefs délais, d'une politique industrielle ferroviaire ambitieuse qui soutienne la compétitivité et les perspectives de développement à long terme de l'industrie de l'équipement ferroviaire en Europe »*.

Les commissions d'enquêtes parlementaires françaises constituées pour expertiser le dossier Alstom ont rendu leurs rapports il y a quelques jours. Sans entrer dans le détail, elles confirment largement les appréciations portées dans l'appel et sont accablantes.

D'abord du point de vue du renoncement industriel que constitue cette opération. Ainsi, les deux rapporteurs de la commission sénatoriale n'ont -ils pas hésité à affirmer : « Il est contestable d'avoir privilégié une opération capitalistique très favorable à Siemens, qui contrôlera Alstom sans débourser un euro, alors que ses carnets de commande sont pleins et que sa trésorerie est saine. D'autres modalités de rapprochement, sous la forme d'un "Airbus du ferroviaire", étaient envisageables et tout aussi pertinentes, en termes de développement industriel, qui ne justifiaient pas une prise de contrôle par Siemens ».

Mais aussi du point de vue du rôle ambigu qu'a joué l'État au plus haut niveau pour favoriser les intérêts de groupes privés, comme l'a révélé Mediapart mais aussi comme l'a dénoncé O. Marleix, président de la commission d'enquête de l'Assemblée nationale : « Au terme de six mois d'investigation, j'ai acquis la conviction qu'en autorisant la vente d'Alstom à GE, l'État a failli à préserver les intérêts nationaux », a-t-il déclaré en préambule du rapport d'enquête remis le 19 avril.

Tout cela signifie que la fusion d'Alstom avec Siemens n'est pas encore acquise, d'autant plus qu'elle repose sur la vente – qui n'est pas encore faite – des détentions de capital par Alstom dans les co-entreprises avec GE (*General electric*) pour financer un dividende exceptionnel à verser aux actionnaires (Bouygues etc.). Les initiatives pour lui faire échec vont donc se multiplier. *Économie et politique* continuera d'y contribuer activement.

Alstom ne doit pas être bradé
Construire une alternative industrielle, écologique, sociale et efficace

Après avoir laissé le groupe *General Electric* (*GE*) s'emparer de la branche Energie du groupe Alstom, Emmanuel Macron et les pouvoirs publics s'apprêtent à laisser brader *Alstom Transports* au groupe *Siemens*. Ce bradage est pire qu'un don. C'est pourtant un fleuron de l'industrie française de matériel ferroviaire, créateur notamment du TGV, avec un réseau mondial, des brevets, le savoir-faire de 33 000 salariés et de nombreux sous-traitants.

Nous n'acceptons pas cela.

Il s'agit d'une industrie d'avenir. Sa maîtrise est décisive. Elle est au cœur des modes de vie, des défis urbains et écologiques. Elle joue un rôle clé dans le tissu industriel français, avec les PME, les services publics de transport (SNCF, RATP…), dans l'activité et l'emploi des territoires. Elle est au cœur de l'innovation technologique.

Cette fusion, loin d'une coopération francoallemande, est particulièrement déséquilibrée. Dans les faits c'est Siemens qui est l'actionnaire principal et qui aura la main sur les décisions stratégiques sans débourser un seul euro. On peut redouter de cette fusion la disparition, en France, de pans décisifs de cette industrie d'avenir. Rien ne garantit que *Siemens*, qui ne s'est engagé que pour 4 ans et va supprimer 7 000 postes, maintiendra l'emploi et les sites de production *Alstom* sur notre territoire. D'ailleurs, les promesses d'emploi faites naguère par *GE* sont aujourd'hui bafouées.

Il n'est pas trop tard pour faire d'autres choix. *Alstom* n'a pas de difficultés financières. Son endettement est faible et sa trésorerie confortable. Son carnet de commande de plus de 30 milliards d'euros est plein pour cinq ans ! La concurrence, notamment chinoise, est un mauvais prétexte : en Europe, elle est tout juste émergente et avec des problèmes de qualité. Il n'y a aucune urgence. Les vrais problèmes d'*Alstom* sont ailleurs : perte de savoir-faire, de qualifications liés aux restructurations incessantes, installations vieillissantes fautes d'investissement, fuite en avant dans l'externalisation, dépenses de recherches et de formation insuffisantes.

L'opération envisagée ne résoudra aucun de ces problèmes et ne fera que les aggraver. C'est une opération de concentration pour répondre aux exigences des capitaux financiers, en réduisant les « coûts du travail ». Elle permettra aux actionnaires – notamment Bouygues – d'engranger près de 2 milliards d'euros de dividendes exceptionnels, après 3 milliards déjà perçus lors de l'absorption de la branche énergie par *GE*. Elle privera ainsi *Alstom* de moyens pour la recherche, l'innovation, l'investissement, la formation, les qualifications et l'emploi.

Alstom peut innover et baisser les coûts autrement, avec des dépenses nouvelles de R & D, en développant l'emploi qualifié avec une politique de formation ambitieuse pour toutes et tous, avec une ambition pour la jeunesse et avec des investissements nouveaux. La fusion obérerait ces dépenses. Améliorer l'efficacité économique, répondre aux besoins sociaux et écologiques, développer des solutions pour mieux répondre aux besoins de services publics de transports en France et en Europe nécessite des coopérations entre acteurs européens. Mais l'opération envisagée n'identifie aucune piste de coopération concrète. C'est une pure absorption aux antipodes d'un prétendu « Airbus du ferroviaire ». Des solutions sont possibles sous forme de GIE (groupement d'intérêt économique), par exemple, pour des projets de coopération, sans nécessiter une dépense en capital financier et avec une structure égalitaire. Avec les salariés d'Alstom, usagers des transports, citoyens soucieux d'une véritable transition énergétique et révoltés par la désindustrialisation de notre pays, intellectuels, salariés de la filière industrielle, de services et de recherche, salariés des entreprises de transport directement concernées (SNCF, RATP, traminots…), salariés et syndicalistes des banques et du secteur financier convaincus que les puissants groupes bancaires français peuvent jouer un rôle déterminant pour l'avenir du Groupe ALSTOM, élus territoriaux et nationaux, nous disons : *Alstom* ne doit pas être bradée.

Les pouvoirs publics, impliqués à de multiples niveaux, y compris comme actionnaire d'Alstom, doivent prendre toutes leurs responsabilités en suspendant l'opération et en appuyant la recherche d'une alternative d'intérêt général répondant aux défis économiques, écologiques et sociaux.

Industrie : moteur de croissance et d'avenir *Rapport du CESE*

Lors de sa plénière du 27 mars, le CESE a adopté un avis portant sur l'industrie par 142 pour, 21 contre et 2 abstentions. Son titre : Industrie: un moteur de croissance et d'avenir. Présenté par Marie-Claire Cailletaud, représentante de la CGT et rapporteure au nom de la section des activités économiques, ce rapport analyse les raisons de l'affaiblissement industriel en France et se prononce sur la nécessité économique de promouvoir une industrie robuste pour le pays, imbriquée avec les services, sachant tirer partie des potentialités de la révolution numérique, répondant aux défis climatiques et aux aspirations des salariés et citoyens, ainsi qu'aux transformations anthropologiques du travail qui s'opèrent et impactent l'industrie et son avenir. Pour la rapporteure, la France a besoin d'une vision et d'une programmation industrielle de long terme, et de porter à l'échelle européenne un besoin de coopération fort ainsi qu'une stratégie communautaire de développement. Un rôle que l'État doit pouvoir incarner. A partir d'une approche de l'industrie en tant que système productif global, le rapport souligne l'importance des écosystème territoriaux, de la formation pour élever les qualifications, de la recherche, des moyens financiers et de la construction d'un projet d'avenir partagé. Et pour cela, le rapport formule une série de recommandations. On retrouvera le rapport dans son intégralité et ses préconisations à l'adresse : <http://www.lecese.fr/sites/default/files/pdf/Rapports/2018/2018_07_industrie_croissance_avenir.pdf>.

Pour sa part, *Économie et Politique* a choisi de publier l'explication de vote sur l'avis de Frédéric Boccara, membre du CESE et de la section économique au titre des personnes qualifiées.

Explication de vote sur l'avis du CESE

Frédéric Boccara

« Nous nous prononçons sur ce que je considère être un bon avis. Porteur de sens et de recommandations fortes.

Je le voterai.

Un. Il positionne l'industrie comme une activité reliant la nature et les êtres humains.

Manière de dire : on ne peut pas traiter d'écologie sans traiter d'industrie, ni de capacités humaines et de travail.

Deux. Il cible les défis modernes, tout particulièrement la révolution écologique et le défi de basculer notre modèle productif vers le développement systématique des capacités humaines. Cela renvoie à ce que j'appelle avec d'autres la révolution informationnelle.

Trois. Ceci est fait sans éviter le « *dur du dur* » de l'économie, les coûts. L'avis énonce que, pour cela, alors que l'industrie française a connu un fort recul dont témoigne notre déficit commercial aggravé et le recul ou la précarisation de l'emploi industriel, il faut desserrer les contraintes financières, l'étau de la culture de la rentabilité financière et ce qui va avec. Il aborde donc – cela n'allait pas de soi – les institutions concernées :

– les banques et leur crédit, avec deux recommandations importantes ;

– la n° 8 sur le financement des PME, insiste sur l'orientation des Fonds régionaux vers les projets développant la valeur ajoutée (VA) dans les territoires, une idée transversale partagée par l'avis que j'ai porté sur les PME ;

– la n° 9 sur BPI-France avec le besoin – je cite – de « *différencier plus nettement ses critères d'intervention des critères financiers traditionnels* » et l'avis relève que cela doit concerner l'ensemble du système financier.

L'avis s'inscrit ainsi en forte continuité avec les travaux du CESE (les avis comme les *Rapports annuels sur l'état de la France*).

Seconde institution abordée, l'État et ses aides publiques. L'avis propose une évaluation des aides à la R & D… et une philosophie : les centrer sur leur effet concret (valeur ajoutée et effet national, ou européen). (Recommandation 5). La recommandation 18 va dans le même sens expliquant : « les incitations fiscales devraient être subordonnées […] à la prise en compte de l'intérêt général tel la politique d'emploi, de formation, de R & D ».

La valeur ajoutée apparaît comme un des points de convergence et d'appui progressiste et moderne pour construire des avancées communes.

Quatre. L'avis traite à juste titre de tissu industriel et d'écosystème. Trois éléments :

- Les sous-traitants et la responsabilisation des grands groupes. C'est la recommandation 7.

- Le rôle décisif et nouveau de la formation, et ses implications à la fois financières et institutionnelles (recommandation 6), dans le sens de ce que j'appellerais – avec mes amis – une sécurité d'emploi et de formation.

- Enfin, l'industrie est reliée aux services,

- Les services de type industriel, comme la recherche, ces deux activités ne devant pas être désarticulées. C'est une chose décisive aussi bien pour l'emploi que pour une véritable maîtrise sociétale.

- Les services publics d'appui, qui ont aussi un rôle déterminant à jouer. Pour moi, c'est fondamentalement le service rendu, la valeur d'usage qui devrait piloter l'ensemble.

Cinq. L'avis apporte sa pierre originale à ce que doit être une politique industrielle. Nombre de mes collègues économistes pourraient utilement en prendre connaissance en ce sens.

La politique industrielle est traitée au niveau européen et national. C'est une bonne chose.

Je partage pleinement l'idée de service public européen de la donnée.

Je partage aussi celle PPI, programmation pluriannuelle de l'industrie, incluant les financements autant que la formation, les infrastructures ou la recherche, et un volet spécifique relatif à la consommation de ressources et de matières.

Enfin, je salue l'alerte finale de l'avis sur le défi de guerre économique mondiale et les exemples préoccupants de prédation financière possible ou en cours : Alstom et son TGV, Général Electric et l'énergie, Airbus. L'État ne doit pas laisser faire cela ! Des mobilisations sont en cours. Nous devrions y être attentifs.

Décidément, on ne peut se payer de mots sur les enjeux sociaux, écologiques et de maîtrise, sans parler industrie, finance, connaissances, formation et travail.

Et c'est très bien. »

Marx, le capital et le travail

Frédéric Boccara

Marx a écrit *Le Capital* et pas « Le travail ». Pour l'émancipation des travailleurs, cette question du capital est centrale, au rebours des dérives « travaillistes » récurrentes. Tel est le message de Marx. Saisir le capital, jusqu'à la banque centrale, remarquait-il en analysant la Commune de Paris. Car le capital, dont les banques sont le multiplicateur, exploite le travail humain et la nature.

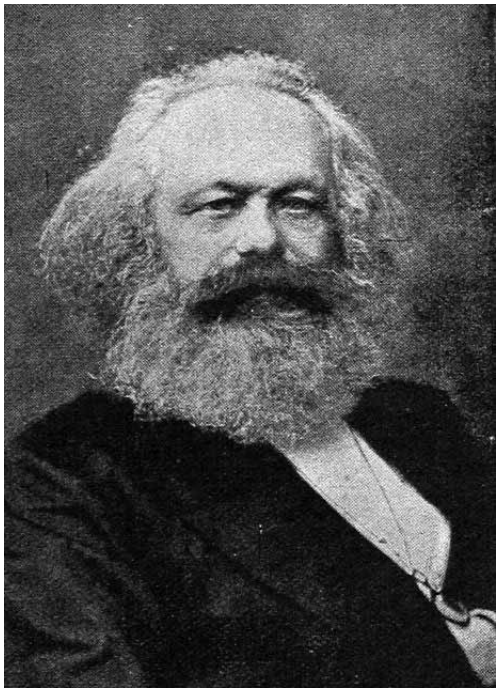

Le « capital est la véritable barrière de la production capitaliste » (*Le Capital*, livre 3). Il faut renverser sa domination par des conquêtes politiques révolutionnaires avance Marx. Ses premiers lecteurs, ne disposant que du livre 1, en ont tiré qu'il faut abolir la propriété privée des moyens de production. Disposant des deux autres livres et d'expériences historiques, nous en tirons que cette propriété est à abolir pour autant qu'elle est un moyen d'imposer d'autres buts que la rentabilité du capital. Le cœur à mettre en cause par de multiples moyens, c'est la régulation économique par le taux de profit, engendrant des crises de suraccumulation, chômage, surexploitation, précarité, cancer financier. Les nationalisations de 1981-1982 en France ont montré que la propriété publique étatique ne suffit pas, car les critères de gestion dominants sont demeurés ceux de la rentabilité, donnant priorité à l'accumulation matérielle et financière. Cela éclaire aussi les expériences des pays dits socialistes, qui ont plutôt été un rattrapage étatiste et autoritaire du capitalisme avec des corrections sociales étatiques massives dans la répartition, sans critères de gestions alternatifs pour les entreprises et ont rencontré une crise économique très profonde. Porté par des critères alternatifs, cet autre objectif pourrait être une sécurité d'emploi et de formation, dépassant le marché du travail, en conjugaison avec le développement de tous les services publics, dans un partage mondial, allant vers des biens communs de l'humanité au lieu de la concurrence. C'est-à-dire un épanouissement articulant personne humaine et personne au travail, ce que Marx appelle « le royaume de la nécessité et celui de la liberté ».

Comment sont reliés capital et travail ? Pour Marx, ils sont reliés de façon très contradictoire et dialectique : en conflit – sur les buts, les pouvoirs et la répartition – et dans une certaine coopération pour produire. Produire, mais pour les buts du capital, profit et accumulation, qui domine. Au quotidien, les luttes se heurtent aux fameuses « eaux glacées du calcul égoïste » (*Manifeste du Parti communiste*).

Entendons-nous sur ce que Marx appelle le capital et le travail.

Le capital derrière sa double nature – moyen matériels de production et argent – c'est une « *valeur qui se met en valeur* ». Une valeur qui cherche à accroître sa propre valeur :

$K \rightarrow K' = K + \Delta K$

En ce sens le capital est un rapport social : il soumet les choses réelles sous-jacentes à K à la recherche de profit et de rentabilité. On a là une base pour démonter l'idéologie de la fin de l'histoire. « Il faudra toujours du capital pour produire, donc le capitalisme est indépassable » ? « Non », pouvons-nous répondre avec Marx. Il faudra des machines et des avances d'argent, mais on peut ne pas les prendre comme du capital : elles peuvent viser à produire des valeurs d'usage, à alléger la peine des travailleurs et la productivité d'ensemble, pas à accroître la rentabilité. Marx est un penseur de la révolution.

De même, Marx distingue soigneusement (1) le travail comme activité dans le processus de production, dont l'activité elle-même et la force de travail dépensée, (2) les résultats du travail (produit réel) (3) la personne du travailleur.

Des capitalistes finissent par croire que le capital produit par lui-même, alors que c'est le travail humain qui crée la valeur. Il en est même le seul producteur (la valeur d'usage est produite aussi par la nature). Le travail humain produit à la fois le revenu du travailleur et un « plus », la plus-value, que le capitaliste s'approprie. Le total des deux correspond à la valeur ajoutée créée. Comment cette magie s'opère dans un monde marchand, où normalement tout s'échange en moyenne à sa valeur ? C'est que le capitaliste paie une marchandise spéciale : la force de travail, dont la valeur est celle des produits qu'il faut pour la reproduire, alors que sa valeur d'usage est de créer de la valeur.

Quand aux moyens de production, avec la technologie, ils démultiplient la puissance créatrice du travail humain. Machines et technologies sont issues du travail passé mais ne créent pas de valeur par elles-mêmes. Elles transmettent leur valeur. De même l'entreprise et son organisation, coordonnant le travail, peut rendre plus ou moins efficace la production.

Pour combattre Marx, les néoclassiques ont voulu élaborer une théorie « où le travail ne soit jamais la cause de la valeur » (Jevons). Ils prétendent que la production $Y = wL + rK$, mais il n'y a pas là d'accroissement de valeur ! Et il n'y a pas de profit ! L'entourloupe réside dans le fait que le travail, L, est présenté comme s'il pré-existait, alors qu'il doit être dépensé dans un processus qui, là, est évacué ! L'enjeu majeur est ce processus : comment ce travail va-t-il produire efficacement : qualifications, relation homme/machine, organisation dans l'entreprise et interentreprise mondiale, etc. Tout autre chose que l'achat de deux inputs L et K dont le collage donnerait un résultat prédéterminé !

Les capitalistes s'approprient le surproduit créé par les travailleurs. Il prend la forme de plus-value, dont la manifestation concrète est le profit. De nos jours, une partie du surproduit – ce produit qui est au-delà du salaire nécessaire aux travailleurs – va au développement des services publics et à la protection sociale, qui concerne aussi les non-travailleurs. C'est dire si le capital a dû faire la part du feu, suite notamment aux transformations révolutionnaires d'après la Libération. Depuis, le capital n'a de cesse que de reprendre ce qu'il a perdu.

Le capital rencontre une crise d'efficacité profonde, à la racine de la crise systémique actuelle. Car il ne lui suffit pas d'accroître son profit. Il faut encore que cela ne lui coûte pas trop en capital financier et matériel, sinon il perd d'un côté ce qu'il a gagné de l'autre et se retourne alors contre les dépenses salariales et sociales. Ces coûts d'un capital exigeant son rendement vont à l'encontre des besoins de dépenses pour les êtres humains, l'emploi, la formation, comme les dépenses de recherche.

Or la révolution informationnelle bouleverse profondément les relations entre « capital » et travail. Par exemple, l'information, ne s'use pas quand on s'en sert, au contraire d'un capital matériel. Elle porte un principe de partage. Elle rend décisives pour l'efficacité les dépenses immatérielles, formation, recherche, services publics et elles pourraient prédominer. Enfin, la personne du travailleur tend à déborder radicalement sa réduction à une « force de travail » interchangeable, rendant décisifs ses qualités, sa créativité, ses capacités de décision… mais devant servir le patron et les intérêts des actionnaires. Cela décuple les injonctions paradoxales et la surexploitation, cela génère des surcoûts considérables pour compenser et contrôler.

Le monde change et libérer le travail de la domination du capital est de plus en plus à l'ordre du jour.

Enfin, la vie elle-même appelle à développer l'analyse de Marx qui met en lumière la domination du capital jusque sur l'anthroponomie. Comme le montre Paul Boccara, le capitalisme forme un couple avec le libéralisme, qui veut réduire les rapports sociaux à des contrats entre prétendus égaux, mais en cachant l'inégalité fondamentale de moyens et en déléguant les pouvoirs au capitaliste dans l'entreprise. Conquérir des pouvoirs sur l'argent face au capital est décisif pour libérer le travail et la personne humaine, jusqu'à une sécurité d'emploi ou de formation, perspective révolutionnaire de dépassement du marché du travail, question éminemment politiques car elle met en cause le rôle de toutes les institutions publiques sur le couple entreprises-banques.

Plus de cent participants aux journées d'économie politique marxiste des 19, 20 et 21 janvier 2018

Débordés par le succès ! Les organisateurs des journées d'économie politique marxiste avaient prévu un séminaire intensif pour une trentaine de militants particulièrement motivés. Finalement, ce sont plus de cent participants, prévenus pour la plupart de bouche-à-oreille, qui ont participé à la session de formation proposée par la commission économique du PCF dans le cadre de l'offre nationale de formation du parti. Pendant tout un week-end, ils se sont passionnés pour la théorie des crises, pour la suraccumulation et la dévalorisation du capital, pour les perspectives de dépassement du capitalisme avec la sécurisation de l'emploi ou de la formation, et pour l'anthroponomie, ce nouveau champ de recherches ouvert par Paul Boccara dont l'œuvre, un mois après sa disparition, a bien sûr profondément nourri cette session de formation.

Plus de cent participants que ni l'ambition théorique du programme, ni l'austérité des méthodes pédagogiques choisies par les organisateurs n'ont intimidés, et qui ont déjà eu l'occasion de mettre en pratique les enseignements de ces journées dans leur activité militante. Une nouvelle preuve de la soif de formation théorique des militants communistes, et de l'intérêt que suscite le marxisme vivant dans des cercles plus larges.

La session a fait l'objet d'une évaluation par questionnaire et donnera lieu à des suites, dès ce printemps si possible, et certainement à l'université d'été du PCF.

Critique des théories de la régulation salariale
Retour sur les analyses de Paul Boccara

Jean Lojkine

Un premier article a analysé l'anthroponomie de Paul Boccara[1]. Je reviens maintenant sur sa démarche critique, au sens où Marx développa une « critique » de l'économie politique anglaise ; il s'agit surtout ici d'une approche « critique » des théories de la régulation économique dite « salariale ». La critique peut alors signifier destruction, négation du fondement de la théorie adverse, mais en même temps elle est toujours chez Boccara conservation et dépassement (le *haufheben* hégélien) des noyaux de vérité ; ainsi la description de la lutte des classes, au bénéfice de la classe dominante n'est pas une vérité absolue, mais une vérité partielle, face à l'autre vérité, les luttes et les mobilisations collectives pour une autre politique économique. Peut-on dire par exemple que la lutte des classes ne serait pas la contradiction « essentielle », le fondement de la crise du CME (Capitalisme monopoliste d'État) ? Ce n'est pas une contradiction « secondaire » ou phénoménale, au sens philosophique du terme. C'est une réalité sociologique et une réalité symbolique. La lutte des classes est certes une réalité concrète que nous vivons, que d'autre périodes historiques ont vécues, comme le proclame le *Manifeste communiste* en 1848. Mais la réalité globale c'est l'articulation de deux : les médiations politiques, idéologiques, juridiques vont nous amener à préciser le contexte précis de cette lutte des classes et le décalage entre une réalité objective sociologique et une « réalité » symbolique, idéale.

Bien sûr subsiste l'énorme difficulté pour les militants, les intellectuels, comme pour tous les citoyens avides de justice sociale et de démocratie, à comprendre et s'approprier le fondement des hypothèse de Paul. Avec notamment l'idée que tous les salariés sont capables d'intervenir eux-mêmes dans la gestion économique comme dans les enjeux politiques. C'est l'idée transmise par toute l'histoire du mouvement ouvrier mondial, que *l'émancipation de la classe ouvrière, l'affranchissement de la servitude intellectuelle doivent être l'œuvre des travailleurs eux-mêmes*.

Nombre de ces citoyens « assujettis » sont aujourd'hui diplômés, capables d'une réflexion poussée sur les « techniques » de la comptabilité et de la gestion. Le véritable problème, c'est que même les salariés les plus qualifiés sont victimes, comme les couches populaires, d'un véritable blocage idéologique à l'égard de l'idée d'intervenir dans la gestion, domaine spontanément jugé hors de leur responsabilité, hors de leur culture de salariés. Même à l'époque où, en France, une représentation « populaire » de la classe ouvrière était relativement hégémonique chez les électeurs ouvriers et employés, elle renvoyait à une vision très pragmatique de l'appartenance de classe. Meilleurs spécialistes de l'évolution électorale de l'identité classe ouvrière tout au long des années 5O aux années 2000, Michel Simon et Guy Michelat souligneront le décalage entre la visée messianique du communisme idéal et leur représentation « pragmatique » de l'état réel des pays dits communistes chez les électeurs communistes

Si d'ailleurs on consulte les diverses approches se réclamant du marxisme, une bonne partie des premiers partisans de l'école française de la régulation

1. « L'anthroponomie de Paul Boccara », à paraître dans *la Pensée*.

salariale, se réclamaient du marxisme. Et pourtant on rencontre au niveau de l'horizon théorique de cette école, le même blocage à l'égard de l'enjeu politique des nouveaux critères de gestion fondés sur une économie prioritaire du travail mort, du capital matériel et financier.

La théorie de la régulation salariale est considérée, à la fin des années 1970-1980, comme très influencée par la théorie du CME et se positionne alors comme une variante marxiste de la théorie de la suraccumulation ; du moins son chef de file Michel Aglietta. En réalité, si l'on y regarde de près, l'argumentaire marxiste est centré sur l'analyse de l'extraction de la plus-value, la plus-value relative, la transformation de la plus-value en capital, soit la problématique du livre I du Capital ; sans vraiment aborder la contradiction centrale entre le travail vivant et le travail mort, le rapport capital constant/capital variable. Certes Michel Aglietta[2] parle de « suraccumulation » du capital, mais jamais de dévalorisation structurelle du capital, La dévalorisation structurelle du capital n'est pas saisie comme un moment essentiel de l'analyse marxiste de l'État, comme le fondement de l'essor des services publics et d'une nouvelle phase du capitalisme. Très significativement, l'école de la régulation salariale fait du machinisme et de la révolution industrielle les « mutations » fondamentales du capitalisme contemporain.

La théorie de « l'accumulation intensive » se présente comme une alternative aux hypothèses de Boccara sur la suraccumulation-dévalorisation du capital ; elle est directement branchée sur les théories sociologiques de la tendance mondiale à l'intensification du travail vivant. Le rapport de force entre la classe ouvrière et le capital pour la répartition de la plus-value globale serait l'enjeu central de la théorie de la régulation salariale. Au plus près donc des perceptions vécues directement par les salariés dans leur entreprise, cette théorie de la régulation contraste fortement avec la conception du CME (capitalisme Monopoliste d'État) considérée comme abstraite, loin du vécu des gens, même si la revue *Économie et Politique* connaît un succès important durant la période du programme commun[3].

Paul Boccara concentrera tous ses efforts à contrer la conception capitaliste de la productivité apparente du travail, pour faire émerger un nouveau type de productivité, les potentialités transformatrices d'économies sur le capital constant, dans une conception renouvelée de la productivité globale, du travail vivant et du capital (du travail mort). La problématique de l'école de la régulation salariale restera centrée sur la productivité du travail vivant et l'issue (capitaliste) à la crise de la consommation de masse, simple doublet de la production de masse.

On peut retenir quatre grandes critiques de l'école de la régulation salariale :

a. L'oubli du travail mort ; Économiser prioritairement les machines et le capital spéculatif, développer prioritairement le travail vivant, humain.

b. La Régulation salariale « institutionnelle ; une sous-estimation systématique des conflits sociaux.

c. Une consommation réduite à la consommation de masse.

d. Le mythe du taylorisme-fordisme.

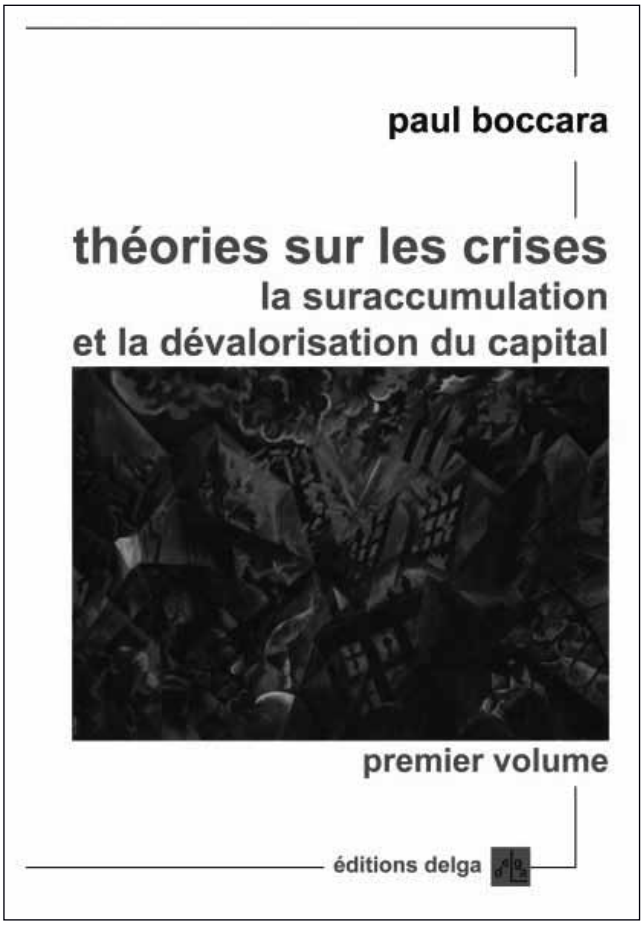

L'oubli du travail mort

On assiste à une sous-estimation systématique des mutations structurelles introduites dans le système capitaliste par la révolution informationnelle : c'est l'oubli du travail mort. L'analyse de la « productivité » se limite à l'intensification du travail à travers le concept de plus-value relative et de « machinisme ; la machine-outil diminue le temps consacré à produire ; c'est au centre de la dénonciation du travail à la chaîne, et des « souffrances au travail » des OS, traités comme des objets dominés par les machines devenues « sujets du procès de travail ». Mais le travail à la chaîne ne concerne qu'une minorité des travailleurs dans la grande industrie et les services, alors même que dans les années 1970 il monopolise l'économie et la sociologie du travail.

Paul Boccara mettra lui au contraire l'accent sur les économies possibles du travail mort, du capital matériel et financier. Mais on voit bien ici que les blocages de la recherche académique sur la théorie de la suraccumulation-dévalorisation du capital, sur la baisse du rapport valeur ajoutée sur capital constant (VA/C) rejoignent les blocages à la base, dans les entreprises et la cité, sur le « tabou de la gestion ».

La non-motivation des ouvriers à l'égard des luttes pour une autre gestion, leur indifférence à l'égard des problèmes de gestion économique est indiscutable ; elle marque en réalité ce que des sociologues n'ont pas hésiter à appeler leur « servitude volontaire » à l'égard de l'idéologie managériale. Contrairement au mythe des années 1970, d'une hégémonie égalitariste dans les usines taylorisées, l'opposition à l'organisation hiérarchique dans l'entreprise et aux « petits chefs » n'aura qu'un temps, vite contrée par une aspiration

2. *Régulation et crises du capitalisme. L'expérience des États-Unis.*, Calmann-Lévy, 1976. Ce n'est déjà plus vrai en 1982.

3. Près de 10 000 exemplaires de la revue mensuelle *Économie et Politique* seront vendus.

massive des nouveaux OS à la promotion professionnelle et aux augmentations des salaires, pour accéder au plus vite à la consommation de masse, quitte à accepter la course à l'intensification du travail. C'est la leçon des grèves ouvrières de l'automne chaud italien (1979) qui a dressé les ouvriers qualifiés, les employés de bureau, les contremaîtres contre les délégués ouvriers.

Après l'échec des révoltes ouvrières des années 1968-1970, la chape de plomb de l'idéologie néolibérale, occultera la conscience de classe au profit du faux concept de classes moyennes des années de crise : les in et les out, les précaires et les gagneurs, etc.

L'institutionnalisation des conflits sociaux

Elle reposerait sur des « compromis salariaux » successifs qui gomment les références initiales aux différents modes d'exploitation et d'extraction de la plus-value. Cette régulation privilégie les « arbitrages institutionnalisés » entre le capital et le travail et les correspondances entre « normes de production » et « normes de consommation ». La complexité des rapports contradictoires entre forces productives et rapports de production fait place dans la théorie de la régulation salariale à une mise en rapport entre « dynamique du capital », « nouvelles donnes technologiques » et « formes institutionnelles constituées » qui jouent plus ou moins le rôle de frein. C'est le « compromis capital-travail » qui assure le couplage entre la croissance de la production et l'extension de la consommation, les luttes de classe devenant de simples luttes de classement[4], autrement dit des luttes hiérarchiques.

On notera ici les liens très forts qui unissent la sociologie « classique » du travail à une théorie de la régulation salariale de plus en plus centrée sur l'étude des formes de compromis et d'intégration capital-travail. Il n'y avait pas place alors pour ce que nous avons appelé une « sociologie du capital ». La « sociologie économique » et la « sociologie de la gestion » viendront plus tard. Mais la description des institutions économiques, l'articulation plus visible entre économie et sociologie du travail, avec le rôle décisif accordé aux normes de consommation, à l'organisation du travail, ne changeront pas fondamentalement le rapport de force entre le social et l'économique dans le gouvernement de l'entreprise capitaliste.

Le désintérêt quasi total des théories de la régulation salariale pour la crise d'efficacité du capital, et donc pour sa mesure statistique macro-économique (le ratio Valeur ajoutée sur Capital avancé), va de pair avec son désintérêt, dans le domaine micro-économique, pour l'étude des contradictions entre rentabilité et efficacité de l'entreprise. Sur ce plan aussi la théorie économique de la régulation salariale rejoint parfaitement la sociologie classique du travail.

Le développement des services

Le développement des services, et notamment des services publics, durant les trente années de croissance, est négligé par la théorie de la régulation. P Boccara va confronter ce point aveugle de la théorie de la régulation salariale à deux conséquences majeures :

– une incapacité à expliquer la croissance très rapide des activités de traitement de l'information et des relations de service, notamment des services collectifs publics (santé, éducation, administration) ;

– une approche tout à fait marginale de la nouvelle révolution sociotechnique qui commence au tournant de la deuxième guerre mondiale, la Révolution informationnelle.

Consommation de masse ou consommation « informationnelle » ?

Contrairement au mythe de l'évolution linéaire, fatale vers une » consommation de masse », Boccara a bien mis en valeur le double mouvement contradictoire de la consommation de masse et de la « consommation » informationnelle, non marchande, définie par le principe du partage des informations. L'école de la régulation salariale reste majoritairement fataliste vis-à-vis de la « consommation de masse » supposée dominer les rapports sociaux dans l'entreprise ; ce qui aboutirait à la tendance à la monopolisation des moyens de consommation collective, à l'émergence d'énormes conglomérats financiers qui poussent à la standardisation, à l'appauvrissement, et finalement au vide, à l'épuisement de l'imaginaire ; on a d'un côté la défense forcenée de la propriété privée des logiciels, et de l'autre le développement des logiciels libres, du partage, de la coproduction, de la propriété commune, du libre accès.

Si d'autre part, on prend au sérieux les modifications structurelles introduites dans le fonctionnement du capitalisme développé par la révolution informationnelle, la progression énorme des dépenses publiques et en général des dépenses pour la création des services collectifs de re-génération humaine, on s'aperçoit que la crise économique apparue depuis la fin des années 1960 et qui dure *ad infinitum* pour le moment, ne pourra pas être résolue par une nouvelle « organisation du travail » ou un nouvel effort d'extraction de la plus-value relative. L'intensification, l'hyperflexibilisation du travail, la précarisation généralisée, institutionnalisée, ne sont pas suffisantes ; des dépenses marginales pour le capitalisme industriel sont devenues des dépenses nécessaires pour le développement du capitalisme informationnelle fait de ne pouvoir clairement identifier la nature de ces dépenses renvoie au rapport capital constant/capital variable : les dépenses pour la formation, pour la santé, peuvent-elles continuer à être traitées comme des dépenses de consommation, de reproduction de la force de travail, alors qu'elles fonctionnent comme des capitaux mis en valeur ? comme des investissements ?, alors qu'il s'agit en réalité de frais fixes, de « stocks partagés ».

Le mythe du « Taylorisme-fordisme ».

Boccara souligne bien à cet égard la nouveauté fondamentale de la nouvelle révolution technologique : au lieu d'entrer comme ses contradicteurs dans l'issue classique d'une crise de l'accumulation du capital (accumulation intensive liée à l'intensification de travail,) Boccara rappelle que la montée nouvelle des services de développement des capacités humaines,

4.Voir Robert Boyer, *Théorie de la régulation. L'état des savoirs,* La Découverte, 1996.

notamment les dépenses informationnelles, sont « traitées comme des machines », comme des capitaux pour se substituer à d'autres capitaux. Capital » quasi » constant, « stocks partagés, on voit ici à quel point la révolution informationnelle s'oppose radicalement à la révolution industrielle, au point de remettre en cause… « potentiellement », la division qui fonde le capitalisme, entre la production matérielle et la production idéelle ; entre le travail productif de valeur et de plus-value et le travail « improductif ». Pour notre part nous pensons comme Paul Boccara, que l'on ne peut confondre une « tendance objective » sur longue période et la réalité objective, matérielle et sociale La pente est glissante ici entre l'interprétation, idéaliste, d'une évolution « naturelle » de la révolution technologique (de la révolution industrielle à la révolution informationnelle), selon la théorie du capitalisme » dit » cognitif » et la conception marxiste d'un rapport contradictoire entre les tendances à développer le travail improductif et la recherche du taux moyen de profit. Ne serait-ce pas ce qui démontre l'hypothèse que je soutiens, d'une nouvelle phase du capitalisme, le capitalisme informationnel, dont le moteur essentiel, l'opérateur majeur de la transformation révolutionnaire du capitalisme serait justement le concept d'information, qui s'oppose à la production matérielle qui a engendré le capitalisme industriel.

Paul Boccara a analysé de façon tout à fait nouvelle les relations entre le taylorisme comme type particulier d'organisation du travail et le type de machines-outils spécialisés utilisées, sans parler de la comptabilité analytique introduite par Taylor et ses disciples. Il critique également à juste titre la définition très vague du « fordisme » comme un mode d'organisation du travail caractérisé par le convoyage… depuis la fin du XIXe siècle (et les premières chaînes d'assemblage) jusqu'à nos jours, comme si le « flux » pouvait aussi bien caractériser le travail des OS à la chaîne il y a près de 100 ans, et le travail actuel dans les usines informatisées. Cette critique du « mythe » du « taylorisme-fordisme » est toujours ignorée par l'économie et la sociologie du travail. Face au blocage des relations entre l'économie et les études centrées sur le travail, mais coupées de l'économie, ce que Boccara appellera le « travaillisme », il s'agit de trouver une méthode qui vienne à bout du « tabou de la gestion », notamment chez les militants d'entreprise qui n'arrivent pas à faire le lien entre leur vécu de la crise (la souffrance au travail, les conditions de travail) et les propositions économiques alternatives de nouveaux critères de gestion, fondés sur une économie privilégiée du capital et non du travail.

À cela s'ajoute un événement théorique majeur, la mise en lumière par Paul Boccara et un certain nombre de chercheurs marxistes, d'un nouveau concept pour définir la révolution technologique qui succède aujourd'hui à la révolution industrielle : la révolution informationnelle[5]. Pour Boccara, la révolution industrielle est marquée par les traits du capitalisme industriel (production des produits marchands, hiérarchie verticale, économies d'échelle, productivité du travail privilégiant le rapport/capital matériel/homme la domination du travail mort (machines, avances en capital spéculatif), alors que la révolution informationnelle dessine des bifurcations, des potentialités qui introduisent dans la culture capitaliste des normes de qualité, de partage, de coopération, et s'opposent à la pression dominante des critères de rentabilité, même si l'avenir peut paraître bien sombre pour un usage non capitaliste des NTIC (nouvelles technologies de l'information et de la communication). La bataille pour les logiciels libres, pour le bien commun, pour l'intérêt général montre que l'on peut toujours ruser avec les dominances marchandes. Certes on entre alors dans le domaine non plus de la rationalité cartésienne « claire et distincte », mais de l'ambigu, de l'ambivalent, et donc pour un marxiste, le domaine des contradictions, des conflits sans que le processus évolutif soit déterminé d'avance. L'enjeu c'est l'enjeu de la bataille autour de deux orientations possibles de la révolution informationnelle : soit une récupération des formes non marchandes des nouvelles technologies par la loi du profit, soit on appelle au partage, au développement des individualités humaines, à travers le triomphe des formes publiques de l'intérêt général et on aboutit progressivement à un « dépassement » des contraires, au sens hégelien du verbe « *auhheben* ». Il s'agirait alors de dépasser en conservant et non de détruire ex nihilo, de faire table rase. Ce qui reste des anciennes formes unilatérales des innovations n'est pas un acquis à conserver comme un trésor sacré, mais plutôt un tremplin pour aller plus loin que le passé.

5. Voir P. Boccara, *Issues*, n° 16, 2e et 3e trimestre 1983. Voir aussi : J. Lojkine, *La révolution informationnelle*, PUF, 1992.

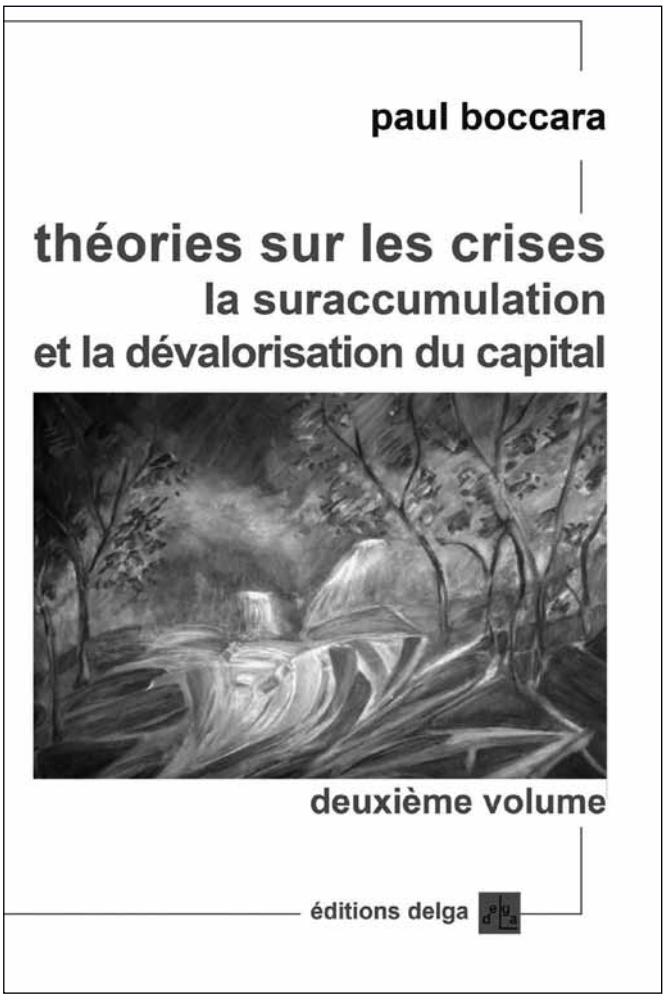

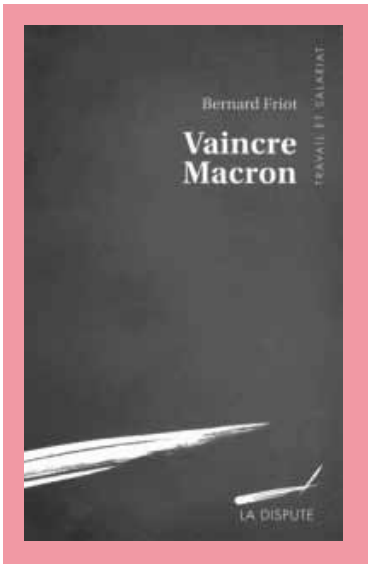

Vaincre Macron, de Bernard Friot (La Dispute, Paris, 2017, 132 p.)

La parution de *Vaincre Macron*, le dernier ouvrage de Bernard Friot, est une occasion de revenir sur le travail de cet auteur, qui se réclame du communisme et de l'ambition d'une transformation révolutionnaire de la société, et dont les propositions ont fait l'objet d'une promotion active en diverses occasions récentes pour les opposer à celles du PCF, et aussi de beaucoup de critiques[1]. Cet ouvrage se présente comme une synthèse des analyses et propositions de l'auteur, spécialiste de la Sécurité sociale et de son histoire. Sa référence à l'actuel président de la République exprime la conviction que résister efficacement à la démolition aujourd'hui engagée de notre système social exigera de dépasser les insuffisances qui ont mené à l'échec les politiques de gauche des dernières décennies. « Passer d'une lutte pour la répartition à une lutte pour la production » : c'est ce qu'il annonce comme « la thèse essentielle de cet ouvrage » et on ne saurait trop l'en approuver !

Pourtant, on ne trouve pas trace dans l'ouvrage d'une analyse des contradictions du capitalisme financiarisé et mondialisé contemporain, des spécificités de la crise qu'il connaît, ni des luttes concrètes qui pourraient s'appuyer sur ces contradictions pour créer les conditions d'un dépassement de ce système, jusqu'à la construction d'une nouvelle civilisation, émancipée de la dictature du taux de profit et des fléaux du salariat capitaliste.

Pour mieux comprendre, il convient de dépasser l'impression étrange que donne le mot d'ordre, cher à Bernard Friot, de l'instauration d'un « salaire à vie » – celle d'un Spartacus qui écrirait sur ses drapeaux « l'esclavage, c'est la liberté » – et d'examiner plus précisément ce qui inspire les propositions de l'auteur.

Une façon de résumer le propos du livre pourrait consister à dire que Bernard Friot préconise de généraliser à l'ensemble de l'économie des institutions présentes au sein même du capitalisme contemporain depuis les lendemains de la Deuxième guerre mondiale, qu'il interprète comme du « communisme déjà là ». La Sécurité sociale, le statut des fonctionnaires et les conventions collectives des branches du secteur privé où le mouvement syndical exerce la plus forte influence auraient, dès le milieu du XXe siècle, émancipé du capital une partie des salariés en fondant leur rémunération, non sur l'emploi occupé à tel ou tel moment, mais sur la reconnaissance d'une qualification personnelle. S'il se fixait pour but la généralisation de ce régime à tous les salariés et à toute la population âgée de plus de 18 ans, le mouvement ouvrier – principalement les organisations auxquelles l'auteur souligne son attachement, le PCF et la CGT – retrouverait l'efficacité dont il a fait preuve lorsqu'avec Ambroise Croizat et Maurice Thorez il a fondé la Sécurité sociale et le statut des fonctionnaires, attaqués avec de plus en plus de violence depuis les années 1980 et exposés à une menace sans précédent par la politique de Macron.

Ce récit mériterait sans doute une discussion historique dans laquelle on ne s'engagera pas ici. On se contentera d'observer que les réformes révolutionnaires de la Libération s'inscrivent très profondément dans l'histoire longue du capitalisme et de ses transformations. Elles ont fait partie de la réponse apportée à la crise de ce système qui a précédé la Deuxième guerre mondiale, et qui présente une caractéristique absente du propos de Bernard Friot. Ces réformes font en effet partie d'une modification d'ensemble de la régulation du système capitaliste, dont on retrouve la réalisation non seulement en France mais dans tous les pays industrialisés. L'extension des systèmes de protection sociale et l'instauration de règles salariales traduisant des compromis plus favorables aux travailleurs n'ont pas mis fin au capitalisme. Elles n'ont pas émancipé les salariés de la précarité intrinsèque du contrat de travail, ni de la subordination qu'il instaure vis-à-vis d'un employeur et des moyens de production qu'il possède. Mais elles ont participé à une modification profonde des conditions de mise en valeur du capital. Elles sont en effet allées de pair avec l'extension de l'intervention publique dans la production – les *public utilities* américaines, les nationalisations et la planification à la française – et dans le financement – l'étatisation des banques centrales et, en France, la nationalisation des grandes banques de dépôt. Il s'agissait fondamentalement de répondre à la suraccumulation de capital qui, au lendemain de la Première guerre mondiale, avait conduit à la crise, et de créer les conditions d'une remontée des taux de profit privés par une mise en valeur de capital public avec un taux réduit – sa dévalorisation, pour reprendre l'expression adoptée par Paul Boccara à la suite de Marx. Il s'agit donc d'un phénomène beaucoup plus complexe et contradictoire qu'une supposée introduction d'éléments de communisme fonctionnant comme tels au sein du mode de production capitaliste. Il s'agit plutôt d'une réponse provisoire aux contradictions de ce système, imposée par l'avancée révolutionnaire du mouvement social à la Libération mais qui a conduit à un approfondissement de ces contradictions. Au bout d'une vingtaine d'années,

1. Le dernier numéro de la *Lettre du RAPSE* (http://www.economie-politique.org/sites/default/files/lettre_rapse148.pdf) réunit plusieurs de ces critiques.

les mécanismes qui définissaient ce capitalisme monopoliste d'État social sont entrés eux-mêmes dans une crise qui s'est manifestée par l'impuissance des interventions publiques, dans tous les pays industrialisés, à relancer la croissance et à faire reculer le chômage. C'est bien pourquoi l'issue et la riposte aux politiques actuelles ne peut pas seulement consister en un retour au programme du Conseil national de la Résistance et aux institutions mises en place à la Libération. Il s'agit aujourd'hui de porter atteinte encore plus profondément à la régulation du capitalisme, avec les prémisses d'un dépassement de l'économie de marché elle-même. La révolution informationnelle, par laquelle le traitement des informations devient prédominant jusque dans la production matérielle, fait partie des transformations de notre civilisation qui nous y obligent, et elle peut nous le permettre en rendant immédiatement concrètes les possibilités de réalisation d'un principe de partage des informations, des coûts et des pouvoirs, qui serait au communisme ce que l'appropriation privée des moyens de production a été aux civilisations qui l'ont précédé.

De ce point de vue, la revendication d'une « redéfinition par les travailleurs de leur propre valeur », dont Bernard Friot fait l'essence d'un processus révolutionnaire, est particulièrement mal ciblée. La valeur – telle que Marx la dégage de son analyse minutieuse des contradictions de la marchandise – est ce qui rend comparables des produits du travail humain, et qui leur permet de s'échanger entre eux bien qu'ils diffèrent du tout au tout les uns des autres par leurs usages. La valeur abstraite n'a pas d'existence en-dehors des marchandises concrètes dont elle règle la valeur d'échange (avec laquelle elle ne doit pas être confondue). En ce sens, dépasser le marché des produits, et avec lui le capitalisme, c'est dépasser la notion même de valeur.

En attendant que ce processus soit parvenu à son terme, reconnaître un potentiel de création de valeur à des individus indépendamment de leur participation effective à un processus de production de marchandises concrètes (sous forme de biens ou de services) ne dit rien des conditions dans lesquels ce potentiel sera ou non réalisé. Deux situations doivent donc être distinguées. S'il n'y a pas de production de marchandises, il n'y a pas de valeur. Si, en revanche, par un contrat conclu sur le marché du travail, un individu met sa force de travail à disposition d'un employeur contre rémunération en argent, il devient l'objet de l'exploitation capitaliste, quelles que soient les modalités juridiques du contrat et les limites à l'arbitraire patronal que les luttes sociales ont pu inscrire dans le droit du travail.

Accepter que la situation des individus dans la société soit définie par leur capacité à créer de la valeur ne constitue donc en rien un dépassement du capitalisme, c'est même tout le contraire. La reconnaissance en comptabilité nationale de la capacité des fonctionnaires à créer de la valeur ajoutée, invoquée par Bernard Friot pour soutenir le contraire, témoigne en réalité de la place majeure prise par les services publics dans les processus de production mais signifie aussi que dans notre société toute activité économique a tendance à être mesurée dans les termes de l'économie de marché, même lorsqu'elle ne crée pas de valeur marchande.

On touche là une incohérence, souvent relevée, du système de Friot. Si les retraites et autres prestations sociales sont payées par un prélèvement sur la valeur créée par les travailleurs qui occupent un emploi, c'est que les autres membres de la société ne créent pas de valeur, quelle que soit l'utilité personnelle ou sociale des activités auxquelles ils peuvent consacrer leur temps.

Bernard Friot pourrait répondre que son système redeviendrait cohérent s'il faisait l'objet d'une application intégrale. Plus précisément, il propose de remplacer la « propriété lucrative » associée à l'exploitation des travailleurs par une propriété collective et de financer les investissements « par la subvention » elle-même financée par des cotisations, et non plus par le crédit. Il fait même de l'instauration de ce régime de propriété une condition préalable à toute véritable satisfaction des revendications sociales en matière de lutte contre le chômage, de salaires, de conditions de travail. Le processus qu'il préconise peut être traduit dans les termes macroéconomique suivants : la valeur ajoutée créée dans chaque entreprise se décompose en trois. Une partie est versée sous forme de salaire aux salariés de l'entreprise. Une deuxième partie sert à verser un « salaire à vie » aux membres de la population, âgés de plus de 18 ans[2], qui n'occupent pas un emploi salarié. Une troisième partie, baptisée elle aussi cotisation, constitue, si on comprend bien, une épargne collective qui peut être affectée à des investissements décidés sur la base des pouvoirs exercés par les travailleurs dans leurs entreprises (« les travailleurs utilisant cet outil doivent être les seuls à décider de l'affectation de l'autofinancement à tel outil nouveau, du contenu des projets d'investissement à soumettre aux caisses qui les subventionneront », p. 110).

Remarquons que ce partage de la valeur ajoutée, censé supprimer les profits, conduit Bernard Friot à changer la nature de la « cotisation » puisqu'elle serait alors assise sur la valeur ajoutée et non plus sur les salaires. Cela paraît contradictoire avec l'idée, souvent exprimée par l'auteur, que les prestations sociales seraient du salaire. L'ouvrage de Bernard Friot ne fournit aucun éclaircissement sur ce point ; on aurait pu s'attendre à ce qu'il précise que dans son système le salaire et la valeur ajoutée deviennent une seule et même chose ; peut-être évite-t-il cette explication pour ne pas s'attirer la réponse que Marx adressait dans la *Critique du programme de Gotha* aux socialistes influencés par Proudhon ou Lassalle qui revendiquaient que « le fruit intégral du travail » revienne aux travailleurs.

Remarquons ensuite que la fonction de coordination des choix de production et des investissements, censée opérée par le marché en régime capitaliste, et par un organisme centralisé dans le régime soviétique, serait, ici, remplie par les « caisses d'investissement » distinctes des caisses de salaires mais qui prélèveraient, elles aussi, des cotisations assises sur la valeur ajoutée. On distingue mal comment ce pouvoir se concilierait avec celui des « travailleurs » dans chaque

2. Pour justifier cette condition, il faudrait expliquer en quoi une même activité (la pêche à la ligne, par exemple) « crée de la valeur » ou non selon qu'elle est exercée par un retraité, par exemple, ou par un enfant.

entreprise. Et surtout, le système de Bernard Friot ne comporte aucun critère – antagonique à celui de la rentabilité du capital – susceptible de guider la mise en cohérence de ces choix de gestion. C'est une faiblesse commune de ce système avec le système soviétique et c'est une conséquence logique de la conception selon laquelle la « valeur » pourrait être définie discrétionnairement, indépendamment de la participation de la force de travail à des processus de production concrets.

Bernard Friot ne définit pas non plus les modalités de l'affectation de l'épargne privée, c'est-à-dire de la partie de leur revenu que les titulaires du « salaire à vie » décideraient de ne pas consommer : affectation exclusive aux investissements des ménages (on pense par exemple aux logements, dans l'hypothèse où ceux-ci ne feraient pas l'objet d'une propriété collective) ? Recyclage vers des investissements productifs ? Cette dernière option paraît exclue en l'absence de système bancaire.

Bernard Friot prétend en effet que le financement des investissements par « subvention » permet de se passer de crédit.

Or, tout élargissement de la production (et, en particulier, toute opération d'investissement) suppose une avance préalable de fonds en argent, par création monétaire. L'épargne (transformée en « subvention » dans le système de Friot) n'est pas la condition de l'investissement, elle est une partie de la valeur créée par la dépense de travail humain, rendue possible par un investissement antérieur et par son financement préalable. Confronté à cette objection, Bernard Friot en vient alors à indiquer que les « caisses d'investissements » doivent opérer une création monétaire « sous régulation de la Banque centrale… pour subventionner au-delà de ce qu'elles avaient en caisse ». On aimerait savoir en quoi consiste cette monnaie créée « sous régulation de la banque centrale ». On imagine qu'il s'agirait d'avoirs en compte mais dans quelles institutions ? Dans les banques, dont Bernard Friot ne veut pas qu'elles fassent de crédit ? Dans les « caisses d'investissement » qui seraient alors des sortes de banques ? On ne peut échapper à l'impression que l'auteur croit, à tort, à une différence de nature entre le crédit bancaire et la création monétaire telle que la pratiquent les banques centrales. En réalité, il s'agit dans les deux cas de mettre en circulation des signes qui ne sont acceptés comme moyens de paiement que pour autant que les agents économiques considèrent qu'ils représentent des richesses réelles. Le problème posé par l'attribution d'un crédit à une entreprise ou à une collectivité publique n'est donc pas qu'il constitue une dette pour l'emprunteur mais de savoir s'il donnera lieu, dans l'avenir, à une création de valeur suffisante, à travers l'exercice d'une force de travail humaine dans des opérations concrètes de production, pour équilibrer les dépenses réalisées avec les signes monétaires mis en circulation.

Sur ce point, on doit souligner que l'affirmation de Bernard Friot selon laquelle les progrès révolutionnaires apportés par la création de la Sécurité sociale auraient eu lieu « sans employeurs, sans actionnaires et sans prêteurs » est évidemment fausse. Toute l'histoire économique de la IVe République est l'histoire de l'endettement public. « Les besoins de financements publics sont considérables au lendemain de la guerre, et le volume de la dette publique augmente mécaniquement… En 1955, le Trésor est le premier collecteur de fonds [sur le marché financier] avec 695 milliards de F. collectés contre 617 pour le secteur bancaire. » [3] La création monétaire tient la première place dans ce financement, à travers, en particulier, le dispositif des planchers de bons du Trésor imposés aux banques. C'est cet endettement qui a permis les investissements publics caractéristiques de l'époque dans le domaine des transports, de l'éducation, de la santé… Il n'a pas gonflé démesurément en proportion du PIB, comme c'est le cas aujourd'hui, parce qu'en période d'essor de l'accumulation capitaliste ces investissements ont été plus efficaces qu'aujourd'hui dans la création de valeur ajoutée. C'est cela qui a permis à la fois le remboursement des emprunts contractés et un certain développement des services publics et de la Sécurité sociale. C'est lorsque ce régime de capitalisme monopoliste d'État social est entré en crise, à partir du milieu des années soixante, qu'il n'a plus été capable de restaurer la rentabilité des capitaux les plus puissants qu'en s'attachant à démanteler les institutions qui, à la Libération, étaient allées jusqu'à certaines formes de remise en cause du taux de profit comme régulateur de l'économie.

Cette analyse marxiste du capitalisme comme un système, avec sa structure, ses opérations, sa régulation et ses contradictions, échappe à Bernard Friot parce qu'il s'en tient, comme beaucoup de ses prédécesseurs, à une condamnation morale du « lucre » et du crédit.

Une conclusion, qui pourra paraître un peu sévère, de cet examen des propositions contenues dans *Vaincre Macron* pourrait consister à dire qu'elles proposent d'ériger en modèle absolu les compromis sociaux du capitalisme monopoliste d'État, dans la tradition sociale-démocrate, au moment même où la crise de ce modèle permet à un Emmanuel Macron de s'attaquer à sa liquidation au nom d'une prétendue modernité. Les vues théoriques de Bernard Friot pourraient ainsi être caractérisées comme la résurgence d'un socialisme utopique, anti-marxiste, personnalisé par les figures de Proudhon ou de Weitling dans le film de Raoul Peck *Le jeune Marx*.

Le système de Friot a en commun avec ces stades dépassés de la pensée socialiste un mépris, déjà réfuté par les auteurs du Manifeste communiste, des luttes sociales et politiques visant à dépasser par étapes l'état de choses existant et à lui substituer une nouvelle civilisation. Symptomatique de cette attitude est son affirmation que la création de la Sécurité sociale aurait été réalisée « dans des conditions très défavorables » du fait qu'elle aurait été combattue avec acharnement par le patronat et la bourgeoisie ; mais quelle conquête sociale n'a pas été en butte à un tel acharnement ? Ce qui fait la différence – et ce dont Bernard Friot ne dit pas un mot – c'est la puissance du mouvement social à la Libération

3. Laure Quennouelle-Corre, « Dette publique et marchés de capitaux au XXe siècle : le poids de l'État dans le système financier français » *in* Jean-Yves Grenier (dir.), *La dette publique dans l'histoire, « Les Journées du Centre de Recherches Historiques »*, Institut de la gestion publique et du développement économique, 2013.

(les six millions d'adhérents de la CGT réunifiée, l'influence électorale du PCF), sans parler du contexte où le pays des Soviets s'affirmait – malgré les vices profonds de son modèle politique, économique et social dont on ne prit vraiment conscience que plus tard – comme la deuxième puissance mondiale, aux côtés des forces cherchant à tenir tête à l'impérialisme américain.

Une conclusion plus positive consisterait à remarquer que les propositions du Parti communiste permettent de répondre aux objectifs sociaux dont Bernard Friot se réclame – continuité tout au long de la vie d'un revenu prenant en compte les qualifications des travailleurs, émancipation vis-à-vis de la précarité du marché du travail capitaliste et vis-à-vis des marchés financiers – tout en énonçant concrètement les moyens (la prise de pouvoirs sur le crédit bancaire, en particulier) et les étapes (la construction progressive d'une sécurité d'emploi et de formation) qui permettraient d'y parvenir à travers la construction de rapports de forces dans les luttes sociales et dans les institutions. Hâtons-nous donc de construire ces rapports de forces en nous servant de ces propositions, quelles que soient les tentatives de diversion qui leur sont opposées.

Denis Durand

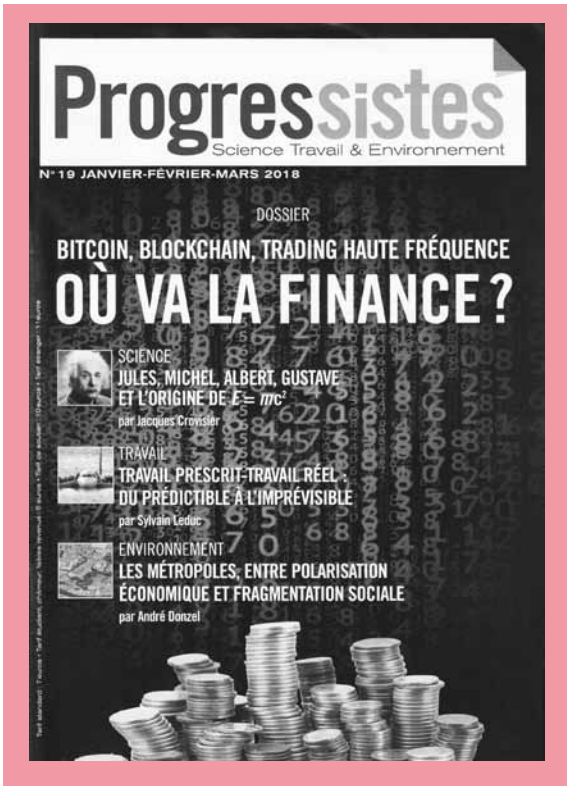

Progressistes, la revue scientifique du PCF, n°19, janvier-février-mars 2018.

Dans sa dernière livraison, avec un hommage fraternel à Jean-Pierre Kahane, mathématicien, universitaire et académicien, et par-dessus tout militant communiste engagé, qui nous a malheureusement quitté récemment, la Revue *Progressistes*, revue du PCF dédiée aux sciences, a décidé de consacrer son dossier central à la finance, sous l'intitulé : *Où va la finance ?*

On ne peut que se féliciter de ce choix de la rédaction de la revue et du travail de coordination du dossier mené par Peppino Terpolilli.

Ce travail pédagogique est particulièrement utile au moment même où le risque d'un nouveau crack financier se précise. La capitalisation boursière mondiale est désormais supérieure à celle qui prévalait à la veille du crack financier de 2007. Et ce risque financier n'est pas étranger à la stratégie développée par E. Macron consistant à aller très vite pour réformer et casser tous les cadres sociaux et légaux limitant les marges de manœuvres économiques et financières des grandes entreprises.

Mais surtout, au-delà du seul constat des dégâts de la finance sur chacun et sur tous, on se réjouit de la volonté de la rédaction de mettre au jour et en débat les pistes d'alternatives à cette domination folle de la finance sur la vie. Y compris en pointant les limites de certaines d'entre elles, comme les « monnaies alternatives ». Car ce que le dossier enseigne bien, c'est justement que le combat contre ce cancer financier ne peut pas se réduire à une stratégie d'évitement mais doit être clairement un combat d'affrontement pour une maîtrise démocratique et sociale de l'argent et de son utilisation. Qui nécessite évidement de faire grandir dans le mouvement social et dans la population les propositions concrètes pour y parvenir, en servant de socle aux rassemblements politiques à venir. Ce que ce dossier contribue à faire.

Alors encore une fois, la Revue Progressistes ne déçoit pas. Ce numéro 19 est à lire. Il appuiera utilement la réflexion de nos lecteurs assidus d'*Économie et Politique*.

économie et politique

Notre stock de livres à votre disposition

- Sept leviers pour prendre le pouvoir sur l'argent, Denis Durand 10,00 €
- Neuf leçons sur l'anthroponomie systémique, Paul Boccara 20,00 €
- Pour une nouvelle civilisation, Paul Boccara 10,00 €
- Le *Capital* de Marx, son apport, son dépassement *au-delà de l'économie*,Paul Boccara 14,00 €
- Dans les coulisses du CAC 40, Bolloré, Arnault, Bettencourt, Minc, Peugeot, BNP Paribas, Vinci… côté cour et côté jardin, Pierre Ivorra 15,00 €
- Environnement et énergie, Comprendre pour débattre et agir, Amar Bellal 10,00 €
- Théories sur les crises, la suraccumulation et la dévalorisation du capital (premier volume), Paul Boccara 30,00 €
- Théories sur les crises, la suraccumulation et la dévalorisation du capital (deuxième volume), Paul Boccara, 26,00 €
- La Finance au pas, Ce qu'il faut savoir sur la finance pour mieux la combattre, Pierre Ivorra 22,00 €
- Transformations et crise du capitalisme mondialisé (2e édition actualisée), Paul Boccara 22,00 €
- La Crise systémique, Europe et Monde, Paul Boccara 15,00 €
- Modèle allemand, une imposture – L'Europe en danger, Bruno Odent 15,00 €
- Europe, l'état d'urgence, La régression nationaliste, consécration de l'ordo-libéralisme, Bruno Odent 15,00 €
- La Mondialisation à l'usage des citoyens, Nasser Mansouri-Guilani 28,00 €
- Main basse sur le modèle social français, Un modèle à défendre et à promouvoir, Catherine Mills et Frédéric Rauch 10,00 €
- Une autre Europe contre l'austérité, Pour le progrès social en coopération, Un autre euro, Frédéric Boccara, Yves Dimicoli, Denis Durand 10,00 €
- Grèce, élargir la brèche, refonder l'Europe, Ouvrage collectif 5,00 €
- L'Économie française en 10 leçons, Nasser Mansouri-Guilani 19,00 €
- 10 propositions pour sortir de la Crise sans recommencer comme avant !, Nasser Mansouri-Guilani et Jean-Christophe Le Duigou 14,00 €
- L'Argent des pauvres, Les milliards des banques, Alternatives financières et politiques, Jacques Atlan 29,50 €
- Protection sociale, Économie et politique, Débats actuels et réformes, Catherine Mills 28,00 €
- Le Système de santé, Résistances et alternatives, Critique de la contre-réforme, Catherine Mills et Jean Caudron 9,00 €
- La Protection sociale en danger, État des lieux et stratégie pour une alternative, Catherine Mills et Michel Limousin 15,00 €
- Pour une gestion radicalement nouvelle, La Dialectique pour changer de gestion, Philippe Benollet et Claude Laridan 17,00 €
- Pour une santé et une protection sociale solidaire, Analyses et Propositions, sous la direction de Jean-Luc Gibellin 20,00 €
- Migration et Mondialisation, Jean Magniadas 15,00 €
- Financer l'expension des services publics en Europe (brochure), Denis Durand 4,00 €
- Les Retraites, Des luttes immédiates à une réforme alternative, Collectif coordonné par Paul Boccara et Catherine Mills 14,00 €
- La Crise systémique : une crise de civilisation, Ses perspectives et des propositions (brochure), Paul Boccara 4,00 €
- Paul Boccara l'œuvre - Moments d'une créativité au-delà de Marx (DVD), réalisation Aude et Olivier Servais 25,00 €
- Passion et patience, De la création révolutionnaire, Un portrait de Paul Boccara, intellectuel communiste (Double DVD), réalisation Aude et Olivier Servais 15,00 €
- Aux sources de la démocratie sanitaire, Paul Cesbron 20,00 €

Pour les obtenir, passer votre commande à : ecopo@economie-politique.org